



TOUPARGEL

GROUPE



**RAPPORT
ANNUEL
2018**



TOUPARGEL

2018 EN BREF



1 200 PRODUITS SURGELÉS
4 000 PRODUITS FRAIS ET ÉPICERIE
DONT 1 500 PRODUITS BIO

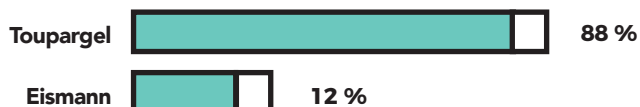


400 PRODUITS SURGELÉS

Chiffre d'affaires Groupe

244.2 M€

PAR ENSEIGNE



PAR CANAL DE VENTE

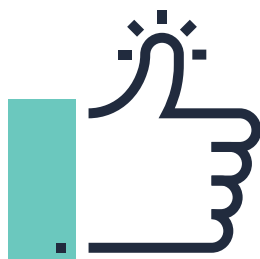


SPÉCIALISTE

de la livraison à domicile
de produits alimentaires

Nombre de foyers clients

700 000



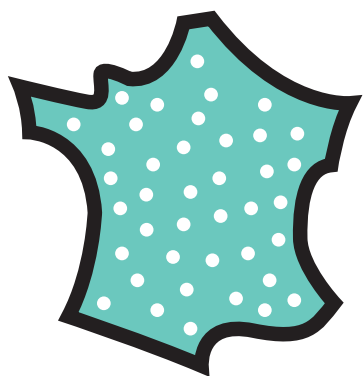
Nombre de collaborateurs

2 792



100%

des communes livrées



44

millions d'articles
préparés



40 000

Clients contactés chaque jour

136 640

M³ de volume d'entreposage
sous température dirigée



+24 %

de progression du chiffre
d'affaires web

SOMMAIRE

**LE MOT DU PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL**
PAGE 5

LE GROUPE TOUPARGEL
PAGE 6



**LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**
PAGE 18

NOTRE DÉMARCHE RSE
PAGE 30



LE CAHIER DE L'ACTIONNAIRE
PAGE 64



LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018
PAGE 72



LES COMPTES SOCIAUX 2018
PAGE 126

**AUTRES
INFORMATIONS**
PAGE 144

*Informations juridiques
Attestation du responsable du rapport
Table de concordance*

Date de fin de rédaction : 12 juin 2019



« Le Groupe accentue sa transformation afin de renouer avec la création de valeur »

Début 2017, un plan stratégique baptisé Oxygène 2020 a été engagé afin de repositionner Toupargel comme un leader multicanal (web, téléphone) de la livraison à domicile de produits alimentaires.

Les nombreux projets mis en œuvre ont permis d'obtenir des premiers résultats encourageants. En 2018, la vente par téléphone de produits frais et d'épicerie a progressé de 22 %, notre activité e-commerce a bondi de 24 % avec une croissance de 84 % pour les produits frais et d'épicerie. Cependant, ces performances demeurent vulnérables dans la conjoncture actuelle qui n'est pas propice au commerce. A l'image des Français, la clientèle de Toupargel a tendance, dans ce climat dégradé, à privilégier l'épargne sécurisante au détriment de la consommation. Les Français sont plus attentifs à leurs dépenses, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, là où se trouve le cœur de notre clientèle. Même en période de fêtes, fin 2018, les ventes n'ont pas été à la hauteur de nos attentes alors qu'elles assurent habituellement l'essentiel de notre rentabilité. Ainsi, le chiffre d'affaires s'est élevé à 244.2 millions d'euros, en baisse de 10.0 % par rapport à 2017 et fait ressortir une perte d'exploitation de 14.3 millions d'euros.

Malgré l'engagement des collaborateurs et le soutien indéfectible des actionnaires familiaux avec un apport de 13 millions d'euros en 2018, les difficultés économiques ont conduit l'entreprise à devoir renégocier ses financements afin d'assurer la transformation en profondeur de son modèle économique.

Nous avons choisi d'agir plutôt que subir cette situation. C'est pourquoi, nous avons sollicité, en 2019, l'ouverture de procédures de sauvegarde au profit de la holding Toupargel Groupe et de redressement judiciaire au profit des filiales Toupargel et Eismann.

Ce contexte ouvre un espace de négociations unique, encadré et sécurisant permettant à l'ensemble des parties prenantes de s'accorder sur les efforts de financement à poursuivre pour garantir durablement le redressement du Groupe.

Dans ce cadre, un projet de réorganisation et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi a été annoncé en mai 2019.

La transformation de notre modèle économique passera, dès 2019, par l'accélération du plan Oxygène en accentuant son offensive «Tout Alimentaire». Celle-ci consiste à proposer aux clients fidélisés de produits surgelés une nouvelle offre de 4 000 produits frais et d'épicerie dont 1 400 produits bio, issus du partenariat récemment conclu avec Naturalia.

L'offre sera complétée par le lancement de nouveaux services et une approche multicanale renforcée. S'appuyant sur les partenariats existants et les projets en cours, Toupargel a pour ambition de développer son activité aux professionnels en proposant son savoir-faire dans les produits alimentaires et son expertise de la livraison à domicile.

Notre offensive Tout alimentaire, les partenariats, l'engagement des collaborateurs et le soutien des actionnaires familiaux feront le succès de la transformation nécessaire du Groupe Toupargel et permettront de renouer avec la création de valeur.

ROMAIN TCHÉNIO
Président Directeur Général

GROUPE TOUPARGEL

Les marchés cibles

- Le marché alimentaire
- Le marché des produits surgelés et glaces
- La livraison à domicile de produits surgelés

p.7

p.7
p.10
p.11

Présentation du Groupe

- L'historique
- L'activité du Groupe
- Les 5 expertises
- La stratégie
- L'offensive «Tout Alimentaire»

p.12

p.12
p.13
p.13
p.16
p.17

Les marchés cibles

Le marché français de la distribution alimentaire évolue progressivement sous l'influence des changements sociodémographiques et de l'évolution du style de vie des consommateurs.



Le marché alimentaire

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Au 1er janvier 2018, la population de la France métropolitaine comptait 65 millions d'habitants représentant 28 millions de foyers (source : Insee). Selon le scénario central de l'Insee, la part de personnes de 65 ans et plus atteindrait 22 % en 2025, soit une augmentation de 3,4 points entre 2015 et 2025. Le vieillissement de la population française s'explique en grande partie par l'avancée en âge des générations très nombreuses du baby-boom. (Sources étude Blezat Consulting, Crédoc et Deloitte Développement Durable – La France en 2025).

DES MÉNAGES DE PLUS EN PLUS RÉDUITS

La structure des ménages s'est profondément modifiée au cours des dernières décennies. En 2012, seule la moitié des ménages correspondait à des personnes vivant en couple (52 %) alors que ce modèle était beaucoup plus fréquent en 1990 (60 %). D'ici 2025, les projections de l'Insee montrent que la part de ménages composés d'une seule personne devrait encore augmenter, avec une hausse de 9,4 points en 13 ans. La part des ménages monoparentaux resterait stable, la part de ménages composés de plusieurs personnes n'étant pas de la même famille diminuerait de 2,7 points et surtout la part de personnes vivant en couple serait réduite de 6,5 points, ne représentant plus en 2025 que 45,6 % des ménages. (Source janvier 2017: étude Blezat Consulting, Crédoc et Deloitte Développement Durable – La France en 2025).



173
milliards d'euros

LA PART DE L'ALIMENTATION DANS LE BUDGET DES MÉNAGES SE RÉDUIT

Les dépenses des ménages français en produits alimentaires et en boissons consommés à domicile s'élevaient à 173 milliards d'euros en 2014. Le montant moyen des dépenses d'alimentation à domicile par foyer ressort ainsi à 6 200 euros par an. En 2014, les ménages consacrent à leur budget alimentation, à domicile ou en dehors du domicile, 20,4 % de leur dépense de consommation. Il y a un demi-siècle, cette part était beaucoup plus élevée (34,6 % en 1960) et l'alimentation constituait le principal poste de dépense des ménages. Depuis, cette part tend globalement à diminuer, en lien avec l'élévation du niveau de vie moyen. De 1960 à 2014, la consommation alimentaire progresse certes en volume par habitant, de 1,1 % par an en moyenne, mais deux fois moins rapidement que l'ensemble de la dépense de consommation. (Source : Insee octobre 2015)



LA VENTE À DISTANCE ET LA LIVRAISON À DOMICILE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SE DÉMOCRATISENT

Les nouvelles tendances du commerce alimentaire de proximité et le développement de l'e-commerce bouleversent profondément la distribution et le transport alimentaire.

Le marché de la livraison de produits alimentaires aux particuliers est en plein essor : ses trois segments (le monocolis alimentaire, la livraison de courses et la livraison de repas) affichent des perspectives de croissance très prometteuses grâce à l'adoption répandue des technologies numériques qui transforment notre vie quotidienne, à l'urbanisation, aux évolutions des modes de consommation mais aussi au développement des technologies du froid.



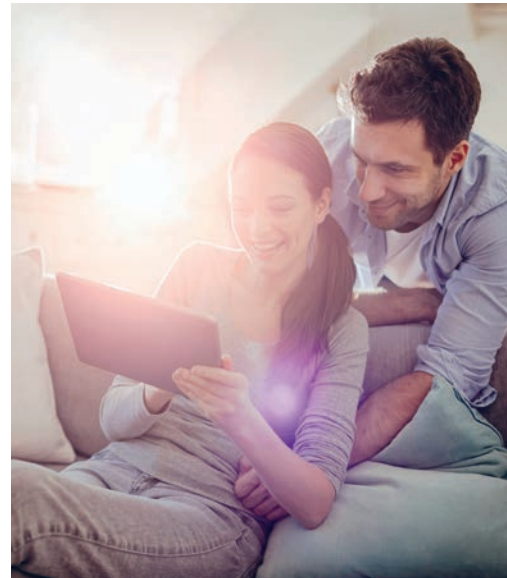
Ce marché subit néanmoins des contraintes. Les freins majeurs comprennent les coûts élevés de transport de produits frais et surgelés, des clients exigeants de plus en plus nombreux à demander l'immédiateté de la livraison, ou la difficulté de répercuter le prix réel du transport aux consommateurs. Cependant, de nombreux acteurs se lancent dans l'alimentaire.

Tout d'abord, la grande distribution, qui a développé son activité en ligne à travers les drives. Apparue en 2000 en France, le drive a véritablement pris son essor en 2010. Au 1er janvier 2019, 4 801 drives étaient recensés (sources : éditions Dauvers / A3 Distrib). Toutefois, en zone urbaine dense, les enseignes ont opté pour la livraison à domicile par le biais de cybermarchés (Carrefour.fr, Auchandirect.fr, Houra.fr...) qui restent difficilement rentables. Poussées par le concurrent Amazon, certaines d'entre elles expérimentent la livraison ultrarapide en une heure en utilisant leurs magasins de proximité comme des entrepôts et en faisant appel à un nouveau type de prestataires de transport, les start-up de coursiers apparues ces dernières années (l'offre Alimentaire Express du groupe Casino sur la base de magasins Franprix, Livraisonexpress.fr de Carrefour). En ville, la grande distribution mise également sur des solutions alternatives à la livraison à domicile : click&collect, consignes sous température dirigée, « drive piéton ». Un autre groupe d'intervenants est composé de

petits producteurs et de cybermarchands spécialisés qui sont les clients de La Poste ou des expressistes. Une partie d'entre eux a récemment migré vers l'offre sous température dirigée de Chronopost.

Le troisième type de e-distributeur comprend des start-up de la foodtech (UberEats, Deliveroo...). Il s'agit généralement de places de marché qui commercialisent en ligne l'offre de restaurants ou de magasins et mettent en relation des livreurs et des clients-particuliers.

Enfin, le quatrième type d'acteurs est constitué par des pure players comme Toupargel. Depuis 2015, Amazon, s'est lancé dans la livraison de courses en France avec 34 000 références disponibles. Plus récemment, le géant du e-commerce a lancé l'offre Prime Now qui propose aux Parisiens une livraison de 4 000 références alimentaires dans un délai d'une heure.



En complément de la vente de produits alimentaires, plusieurs types d'acteurs développent des solutions de livraison alimentaire aux particuliers.

Il faut distinguer des acteurs de la messagerie urbaine spécialisés dans la livraison de produits alimentaires aux particuliers, dont le plus connu est Star's Service. Ensuite, les start-up logistiques sont nombreuses à partir à l'assaut de l'alimentaire grâce au vide réglementaire qui permet de se passer d'équipements frigorifiques coûteux en proposant une livraison rapide, efficace et peu onéreuse grâce à des technologies



innovantes. Ces jeunes pousses inventives utilisent des algorithmes pour géolocaliser les coursiers et livrer dans des délais très courts, révolutionnant ainsi la livraison. Il s'agit surtout de courses à vélo, une solution écologique et uniquement adaptée aux zones urbaines denses qui connaît actuellement un franc succès dans les grandes agglomérations françaises (Source : Transports mars-avril 2017).

En 2018 l'institut Nielsen faisait de la France la championne d'Europe de l'e-commerce alimentaire avec 6,6 % des achats du quotidien réalisés en ligne. Les Echos Etudes estiment que l'e-commerce alimentaire pesait 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2017, atteindra 8,2 milliards en 2020 et grimpera jusqu'à 13,5 milliards en 2025. Le taux de croissance annuel moyen est estimé à 11 %.

Les distributeurs français ont été pionniers avec les drives, ces points de retrait des commandes installés près des hypers ou supermarchés, ou dans des entrepôts « tampons ». On en compte plus de 5.000 aujourd'hui.

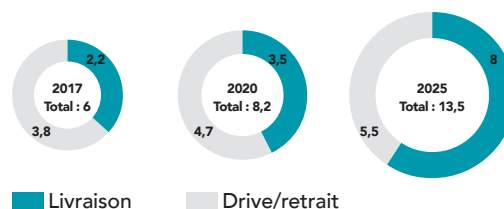
Mais les habitudes des consommateurs changent. Le drive est destiné à des zones où la circulation automobile permet de prendre son colis sur le trajet du domicile au lieu de travail (ou l'inverse). Dans les grandes agglomérations, la livraison à domicile monte en puissance. Les Echos Etudes montrent l'inversion des préférences. En 2017, les ventes du drive se montaient à 3,8 milliards contre 2,2 pour la livraison. En 2025, la livraison représentera 8 milliards d'euros, contre 5,5 milliards pour le drive.

Le coût du dernier kilomètre est le principal frein à la livraison à domicile. Selon une étude Capgemini détaillée par le magazine LSA, le dernier kilomètre représente 41 % des dépenses de la chaîne logistique. (Source : Les Echos 23 avril 2019)

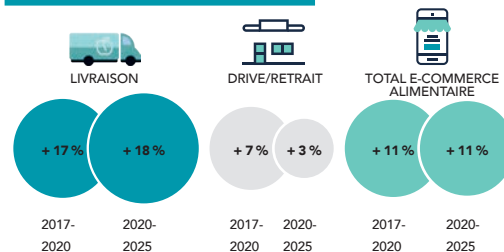


ÉVOLUTION DU E-COMMERCE ALIMENTAIRE EN FRANCE

(en milliards d'euros)



ÉVOLUTION EN %



LES ECHOS / SOURCE : LES ECHOS ÉTUDES, CAPGEMINI



Le marché des produits surgelés et glaces

Le marché des surgelés et glaces consommés à domicile capte 98 % des 28 millions de foyers français. Ce taux élevé s'explique par :

- le niveau d'équipement des ménages en équipements de froid et micro-ondes. 99 % des foyers français sont équipés d'un réfrigérateur, combiné à un congélateur dans 65 % des cas, 61 % d'un congélateur, 87 % d'un micro-ondes (Sources : GFK, Gifam),
- l'évolution des modes de consommation : recherche de gain de temps (préparation et consommation des repas) et de qualité de l'alimentation,
- une offre produits variée et innovante proposant des aliments de qualité alliant praticité et rapidité de préparation,
- une modification des structures familiales (augmentation du nombre de célibataires et de couples sans enfants).



6.7
milliards d'euros

Ce marché représente 6.7 milliards d'euros soit 4.4 % des achats alimentaires des ménages (sources : Kantar Worldpanel, Insee).

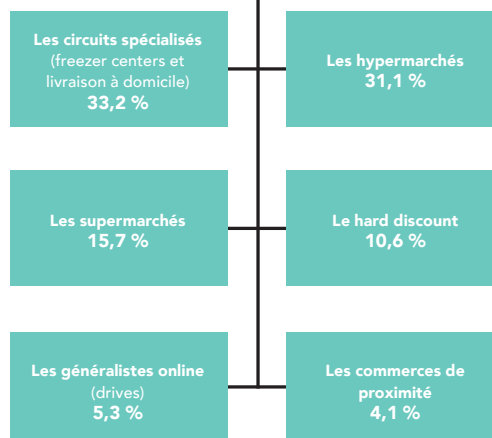
Les tendances de consommation sont différentes suivant les circuits d'achats. Les acheteurs en magasins généralistes (GMS...), représentant 97.4 % des foyers, consomment 52.4 produits par an et effectuent 22.3 actes d'achats par an, les acheteurs en circuits spécialisés (magasins spécialisés et livraison à domicile), représentant 39.8 % des foyers, consomment 38 produits par an et réalisent 6.4 actes d'achats par an.

Le profil des acheteurs est plus âgé sur les circuits spécialisés. Les foyers de 65 ans et plus y génèrent 40 % des volumes du rayon Grand Froid (sources : Le Monde du Surgelé avril 2018, Kantar Worldpanel).

Dans un contexte économique et social dégradé (tensions sur le pouvoir d'achat, hausse du chômage, faibles revalorisations salariales, etc.), les ménages sont contraints d'effectuer des arbitrages budgétaires, souvent défavorables aux produits surgelés. En effet, en période de crise les consommateurs privilégient généralement les produits alimentaires considérés comme essentiels (pâtes, riz, etc.) et se détournent des surgelés, jugés plus chers. Le scandale de la viande cheval en 2013 pèse lourdement sur les ventes de plats cuisinés surgelés et détériore l'image des surgelés auprès des ménages. Après avoir progressé de 0.7 % (en valeur) en 2017, le chiffre d'affaires du commerce de détail de produits surgelés devrait enregistrer un repli de 0.5 % en 2018 et retrouver une croissance de 0.5 % en 2019.

(Source : Xerfi décembre 2018)

MARCHÉ FRANÇAIS DES PRODUITS SURGELÉS À DOMICILE



(Source : Le Monde du surgelé d'après Kantar Wordpanel, données 2017)

La livraison à domicile de produits surgelés

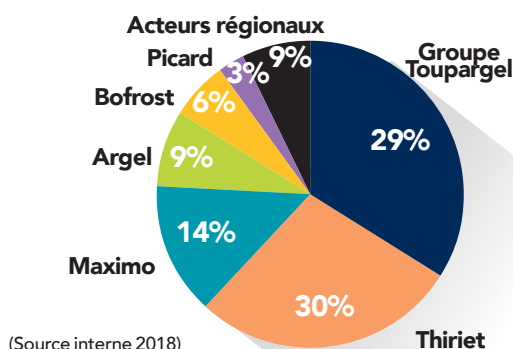
Avec un chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros et 4 millions de foyers consommateurs, la livraison à domicile (LAD) de produits surgelés représente 12 % du marché des produits surgelés soit le 3^e réseau de distribution en France (Sources : Toupargel, Xerfi). Depuis quelques années, ce marché recule au profit des magasins spécialisés (Picard, Thiriet, Ecomiam), de la GMS et de ses nouveaux canaux de distribution tels que le drive. En 2018, le panel Fédalis, qui représente 70 % du marché, a baissé de 4.5 % par rapport à 2017. Les motivations d'achat des clients à se faire livrer sont spécifiques : ils recherchent le confort d'achat, le respect de la chaîne du froid et un choix de produits plus large que celui des réseaux traditionnels de distribution. Le budget annuel moyen d'achat s'élève à 260 € et représente 32 kg consommés par foyer (source : Kantar Worldpanel).

La livraison à domicile de produits surgelés s'exerce principalement en zone rurale et périurbaine selon quatre systèmes de vente :

- la vente à distance (par téléphone/télévente ou internet) suivie de la livraison à domicile effectuées par des équipes dédiées à chacun des métiers,
- la télélivraison, système dans lequel la prise de commandes au téléphone et la livraison sont assurées par un même acteur commercial,
- la précommande. Un vendeur itinérant enregistre la commande au domicile du client puis un autre acteur est dédié à la livraison,
- la vente par camions-magasins (ou vente en laisser sur place), système de vente historique du secteur, où chaque conseiller-vendeur effectue une tournée de vente avec un véhicule léger, véritable magasin ambulant, contenant une gamme restreinte de 300 à 400 produits.

La vente par téléphone est le mode de vente prépondérant sur ce marché : Toupargel en a été le précurseur. Ce système, avec notamment la préparation individuelle des commandes, nécessite d'investir dans des outils industriels tels que des plateformes logistiques de préparation. Il permet de proposer à la clientèle une large gamme de produits (1 200 pour Toupargel) et assure une parfaite traçabilité tout au long de la chaîne du froid.

RÉPARTITION DU MARCHÉ DE LA LIVRAISON À DOMICILE DE PRODUITS SURGELÉS



UN MARCHÉ CONCENTRÉ

En France, un nombre restreint de sociétés se partage le marché de la livraison à domicile de produits surgelés aux particuliers (appelé marché du «home-service»). Le Groupe Toupargel, Thiriet, Maximo et Argel représentent 82 % du marché. Bofrost, filiale française du n°1 européen, s'octroie 6 % de parts de marché. Les autres acteurs regroupent Picard qui assure un service de livraison à domicile, des sociétés régionales (Croquegel, Maison Ricot, Gimbert Surgelés, Artika...) plutôt ancrées en zones rurales et des filiales de la GMS, présents dans quelques grandes villes (source : Toupargel 2019 et sous réserves).

Thiriet

Le groupe familial, historiquement positionné sur la fabrication de pâtisseries et crèmes glacées surgelées, a développé une activité de distribution de produits surgelés. Celle-ci est réalisée au travers de 160 magasins sous enseigne Thiriet et en livraison à domicile auprès de particuliers selon un système de vente basé sur la télélivraison. L'enseigne prépare et livre des commandes à près d'un million de clients en France en s'appuyant sur un centre de téléprospection clients, 5 plates-formes de préparation de commandes, 88 centres de distribution et 600 camions de livraison (source : Thiriet).

Maximo

Historiquement positionné sur la livraison de produits frais, secs, d'épicerie et de droguerie aux particuliers, le groupe familial s'est engagé dans la livraison de produits surgelés à domicile en 1980. Il s'appuie sur un effectif de 2 600 personnes, 2 plates-formes de préparation de commandes, 1 200 camions et 51 agences de livraison. Le groupe livre 600 000 clients sur la moitié Nord de la France suivant deux systèmes de vente (précommande et télévente). (source : Maximo).

Argel

Filiale du Groupe agroalimentaire coopératif Even (chiffre d'affaires : 2,2 milliards d'euros), la société comprend 850 personnes, 2 plates-formes de préparation de commandes et 70 agences de livraison. Elle enregistre plus de 2 millions de commandes par an en télévente et livre 300 000 foyers en France à l'exception de certaines régions du Nord-Est et du Nord-Ouest. (source : Argel)

Bofrost

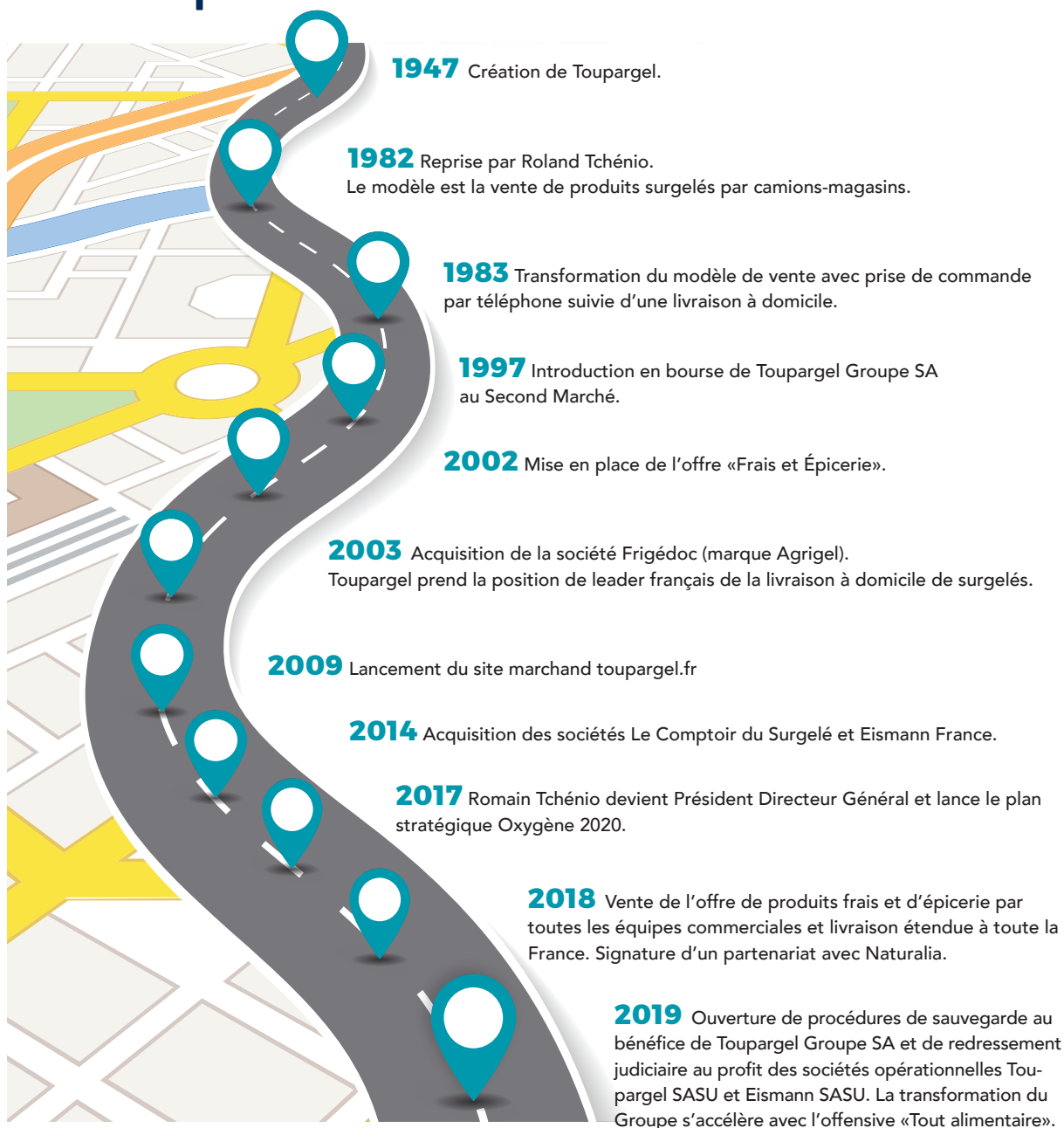
La filiale française du numéro 1 européen s'appuie sur un effectif de 390 personnes et 14 sites commerciaux positionnés sur la moitié Est de la France. La société commercialise ses produits auprès de 170 000 clients, principalement par camions-magasins mais aussi en télévente. (Source : Bofrost)

Présentation du Groupe

Repris en 1982 par Roland Tchénio, le Groupe Toupargel s'est développé par croissance organique et externe en menant plus de 50 acquisitions.



Historique



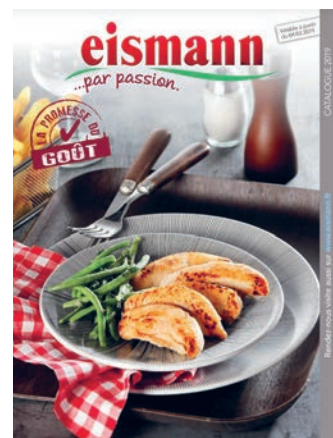
L'activité du Groupe et ses 5 expertises

Acteur majeur de la vente omnicanale et de la livraison de produits alimentaires en France métropolitaine, le Groupe Toupargel présente un modèle d'entreprise s'articulant autour de cinq expertises métiers principales : la sélection des meilleurs produits, la captation de nouveaux clients, la vente « multicanale », la préparation de commandes individuelles et une maîtrise inégalée du dernier kilomètre.



Une sélection des meilleurs produits

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET MULTI-ENSEIGNES



L'enseigne Toupargel propose une gamme de 4 000 références en produits frais et d'épicerie dont 1 500 produits bio. Historiquement Toupargel a développé une gamme de produits surgelés (1 200 références), de l'apéritif au dessert, soit une gamme plus riche que celle des enseignes de la Grande Distribution donnant la priorité à la largeur d'assortiments pour répondre aux besoins du plus grand nombre de consommateurs.

Toupargel répond à la demande croissante en faveur des produits locaux avec une gamme terroir issue de petits producteurs, la plus riche du marché des circuits spécialisés, de l'aligot au kouign amann en passant par le pastis gascon ou la bouillabaisse. Le savoir faire de l'enseigne est également reconnu sur les produits bruts, notamment les produits de la mer et les volailles, mais aussi sur les viandes avec un atelier de découpes de bœuf charolais intégré situé à Grenoble. Toupargel s'attache à proposer le meilleur à ses clients avec un sourcing très majoritairement réalisé en France, une forte valorisation des labels de qualité (Label Rouge, Origine France, VBF, VPF).

L'enseigne Eismann France, filiale autonome acquise en 2014, dispose d'une gamme de 400 produits surgelés, de l'apéritif au dessert.

TOUPARGEL



5 200
références produits



UNE POLITIQUE D'INNOVATION SOUTENUE

Le Groupe propose à ses clients un choix unique et différenciant en renouvelant constamment ses gammes. Toupargel prévoit de lancer en 2019 185 nouveaux produits pour répondre aux besoins de ses clients et se démarquer des autres circuits traditionnels de distribution.

75
produits lancés
en 2018

Recherche de produits exclusifs (pavé de saumon fumé à chaud, T-bone de bœuf), sourcing auprès de petits producteurs français garants de qualité et de traditions, renforcement de la démarche de naturalité (voir rapport RSE page 30) sont autant d'atouts pour fidéliser des consommateurs de plus en plus exigeants. Ainsi, 100 % de la gamme de plats cuisinés Toupargel est garantie sans colorants artificiels, sans matières grasses hydrogénées, sans huile de palme.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite d'une collaboration avec Laurent Mariotte, animateur télé (Petits Plats en Equilibre / TF1) et radio (France Info) préféré des consommatrices de plus de 50 ans*.
(*source : étude Toupargel réalisée auprès de 3 500 clients)

La captation de nouveaux clients

Afin de faire face à l'attrition de son fichier, le Groupe investit dans différents modes de prospection pour créer des nouveaux clients :

- la prospection par téléphone : 80 téléprospecteurs, répartis sur 3 centres basés en France, sont chargés de recruter de nouveaux clients en s'appuyant sur des fichiers préqualifiés.
- la communication médias : fin 2018, Toupargel a lancé une campagne médias nationale à la télévision et sur le web.
- par Internet : l'équipe e-commerce, en développant la politique de référencement des sites internet du Groupe et les opérations de partenariat sur de grands carrefours d'audience, participe activement à cibler une clientèle connectée.

APPORTER DES RÉPONSES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Gamme sans gluten, repas pour bébés de la marque Yooji, produits hyperprotéinés «Nutrisens» pour les grands séniors, produits régionaux et produits ethniques (Europe du Nord, Europe du Sud, Asie, Mexique...), produits bio, halal ou cachet, Toupargel renforce son offre de produits dédiés aux besoins et aux attentes spécifiques de ses clients pour faire la différence.



1 500
références
BIO



153 000
nouveaux clients
en 2018



40 000
clients contactés
chaque jour

Une vente «omnicanales»

Le modèle de vente historique de Toupargel repose sur l'appel téléphonique sortant. Les clients sont appelés par des équipes de télévendeurs à fréquence et date définies et agissent en véritables conseillers sur le choix des produits, leur mise en œuvre et la façon de les cuisiner. Les produits sont présentés dans des catalogues remis à chaque livraison. Ce modèle de vente, en canal sortant, crée une relation de fidélisation et de proximité avec les clients.

Depuis 2009, Toupargel diversifie son modèle de vente et propose une offre de vente en canal entrant

permettant au client de commander comme il veut, quand il veut : en appelant le Service Clients à partir du numéro 3040, en passant une commande sur le site internet toupargel.fr ou en utilisant l'application Toupargel disponible sous Android ou iOS.

L'enseigne Eismann pratique un modèle de vente hybride appelé télélivraison. Dans ce système la prise de commandes au téléphone et la livraison sont assurées par un même acteur commercial. En mars 2017, le site eismann.fr est devenu marchand afin de compléter l'approche « multicanale » du Groupe.



+24 %
progression du
chiffre d'affaires
Web en 2018



Profil de nos clients :

- 68 ans d'âge moyen
- 80 % de femmes
- 66 % sont à la retraite
- 75 % habitent en zone rurale et petites agglomérations



Une préparation de commandes individuelles

La préparation des commandes individuelles est réalisée à partir de 3 plateformes (Argentan, Montauban, Civrieux) pour l'offre de produits surgelés Toupargel. L'offre de produits frais et d'épicerie Toupargel est préparée à partir de la plateforme de Chalon-sur-Saône.

Les produits commandés sont prélevés en chambre froide ou en zone de stockage par des préparateurs

puis acheminés en zone de conditionnement où ils sont positionnés en carton individuel. Les cartons sont ensuite palettisés en fonction des tournées de livraison et transportés par semi-remorques vers les agences de livraison du Groupe.



44
millions d'articles
préparés en 2018



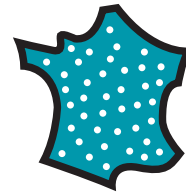
Une maîtrise inégalée du dernier kilomètre

Grâce à son réseau de 125 agences de livraison, le Groupe se positionne comme l'unique acteur en mesure de livrer en produits alimentaires, dans le respect de la chaîne du froid, les 35 000 communes de France métropolitaine.

Le Groupe s'est doté de nombreux outils afin d'optimiser ses tournées de livraison et assurer un service adapté aux exigences des consommateurs. Une offre de service proposant une livraison en 48 heures est proposée sur des zones définies.

Quotidiennement près de 900 livreurs, appelés « attachés service clients », livrent 17 000 commandes et assurent dans une relation de proximité avec les clients, le maintien d'un lien social, notamment dans les zones rurales isolées et auprès des grands seniors. En contact permanent avec les clients, ils agissent en véritables ambassadeurs de la marque.

100 %
des communes
livrées
chaque jour



La stratégie

LE PLAN OXYGÈNE 2020

En 2017, faisant suite à l'évolution de sa gouvernance, le Groupe a lancé un plan stratégique, nommé Oxygène 2020, avec pour objectifs d'accroître le chiffre d'affaires et de retrouver la rentabilité.

Ce plan passe par une évolution en profondeur du modèle d'entreprise, d'une activité de vente de produits surgelés par téléphone vers la vente multicanale de produits alimentaires. Il s'articule autour de la connaissance et du service aux clients, d'une nouvelle dynamique marketing et du développement de partenariats. En 2018, de nombreux jalons ont été posés. En 2019, sous l'effet de l'offensive « Tout Alimentaire », la transformation va s'accélérer.



MIEUX CONNAÎTRE ET MIEUX SERVIR NOS CLIENTS

Dans le cadre de son plan, Toupargel a fait le choix de segmenter son fichier clients en deux familles distinctes afin de mieux adapter son offre et ses services à chaque type de cible.

Principales actions 2018

- Possibilité de livraison tous les samedis
- Disponibilité de l'offre de produits frais et d'épicerie sur toute la France
- Amélioration du parcours client avec l'attribution d'un vendeur unique pour les produits surgelés et frais et épicerie
- Gestion de multi-commandes et multi-adresses pour un même client

Les grands seniors

Le marché des grands seniors représente environ 4 millions de foyers, et enregistre une croissance saine et durable, portée notamment pour les prochaines années par le baby-boom d'après-guerre.

Toupargel souhaite capitaliser sur son cœur de cible que sont les grands seniors, en améliorant ses principales propositions.

L'ensemble du parcours client est ainsi revu pour le rendre « plus amical », en faisant preuve de bienveillance à toutes les étapes de la relation client. Une « Charte de la bienveillance » est en cours de définition et permettra d'ancrer cette attitude dans l'entreprise et d'en faire un véritable atout.

L'offre de produits et de services évolue pour s'adapter aux besoins spécifiques des seniors : portions et packagings revus, stabilité du tandem livreur – télévendeur pour répondre à leur recherche de sécurité, proposer des solutions repas équilibrées en adéquation par rapport aux besoins nutritionnels et aux préférences alimentaires de chacun.

Les actifs : jeunes seniors et familles

La cible des actifs représente plus de 23 millions de foyers soit 85 % des foyers.

Aujourd'hui, le modèle Toupargel séduit difficilement les actifs car il est perçu comme trop contraignant alors que cette cible est prioritairement à la recherche de liberté.

Le Groupe investit pour rendre le parcours client plus fluide, plus digital et mieux adapté à ce besoin de liberté que ce soit sur la prise de commande comme sur la livraison.

CONSTRUIRE UNE MARQUE ET TRANSFORMER L'OFFRE PRODUITS

Construire une marque

Outre la nécessité d'améliorer l'expérience client, l'image du Groupe se devait d'être modernisée. Celle-ci devait être plus visible, plus attractive, tout particulièrement auprès des actifs.

Les actions menées positionnent la marque Toupargel de demain, comme une marque qui avec bienveillance, va permettre à ses clients de mieux manger tout simplement. Cette démarche est accompagnée par une agence de communication et l'allocation de moyens significatifs affectés à la communication médias.

Principales actions 2018

- Lancement d'un nouveau logo Toupargel
- Refonte des catalogues et du site marchand
- Succès des vidéos culinaires présentées par notre égérie Laurent Mariotte
- Investissement dans des campagnes médias nationales (télévision, web).

Transformer l'offre produits

L'évolution de la marque Toupargel passe par une refonte en largeur et en profondeur de la gamme produits. La gamme de produits surgelés a été réduite de 1 400 à 1 200 produits dès la fin de l'année 2017, la gamme de produits frais et d'épicerie a été réduite de 4 500 à 4 000 références et à intégrer 1 500 produits bio.

Les produits sélectionnés, sont « bons (qui procurent du plaisir), sains (la naturalité est au cœur des préoccupations des consommateurs) et simples (pour une mise en œuvre facile et pratique et livrés à domicile) ». Par conséquent, sont présents majoritairement à la



gamme une sélection de produits aux origines garanties, des produits naturels, bio, porteurs de label, avec des ingrédients de qualité.

Principales actions 2018

- Recentrage des gammes de produits
- Signature d'un partenariat avec Naturalia

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le Groupe met à disposition d'autres entreprises ses expertises que sont la sélection de produits alimentaires, la captation de clients, la vente « multicanale », la préparation de commandes et la livraison à domicile. Il a noué des partenariats avec des distributeurs de produits alimentaires et propose notamment sa capacité unique à préparer des commandes individuelles et livrer les 35 000 communes de France métropolitaine.

Principales actions 2018

- Prestations en télévente et distribution pour une clientèle B2B.

L'offensive «Tout Alimentaire»

En 2019, le Groupe accélérera sa transformation en accentuant son offensive «Tout Alimentaire». Elle consiste à proposer aux clients fidélisés de produits surgelés l'offre existante de 4 000 produits frais et d'épicerie afin de faire évoluer la consommation annuelle par client fidélisés de 350 € à 1 000 €.

Cette transformation sera complétée par le lancement de nouveaux services (carte de fidélité, offre de paniers repas, suivi de la livraison...) et une approche multicanale renforcée. S'appuyant sur

les partenariats existants et les projets en cours, Toupargel a pour ambition de développer son activité de vente aux professionnels.



Nouvelle carte de fidélité.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	p.19
Code de référence	p.19
Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	p.19
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	p.23
Règles du cumul des pouvoirs de Président et Directeur Général	p.27
Rémunérations versées aux mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants	p.28
Participation des actionnaires aux Assemblées	p.29

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Préambule

Conformément aux dispositions des articles L225-37 et L225-68 du Code de commerce, modifiés par l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, des règles de cumul des pouvoirs de Président et Directeur général et des limitations qui en découlent, des principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux et du dirigeant soumis à l'assemblée générale ordinaire, du fonctionnement des comités spécialisés et des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales.

Compte tenu de la filialisation des activités opérationnelles, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Code de référence

Toupargel Groupe se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext, mis à jour en septembre 2016, disponible sur le site internet middlednext.com (décision du Conseil d'Administration dans sa séance du 19 février 2010).

Il est précisé qu'en 2018, il n'y a pas d'exception à l'application de ce code et que :

- Toupargel Groupe dispose d'un comité d'audit dont les principales missions et modalités d'exercice sont présentées ci-après.
- Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » et « recommandations » de ce code.

Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de dérogation par la Loi en cas de fusion. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La durée des mandats d'administrateurs a été fixée à 6 ans, renouvelable. Les personnes âgées de plus de 80 ans, ne pourront être nommées administrateurs.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de six membres, dont deux femmes et trois administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code.

Le Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration était composé de Monsieur Romain Tchénio, Président Directeur Général, Messieurs Roland Tchénio et Maurice Tchénio, administrateurs, Madame Caroline Weber, Monsieur Guy Mamou-Mani, et Madame Marylène Boyer, administrateurs indépendants.

Messieurs Roland Tchénio et Maurice Tchénio sont frères. Monsieur Romain Tchénio est le fils de Monsieur Maurice Tchénio. Il n'existe aucun lien familial avec Madame Caroline Weber, Monsieur Guy Mamou-Mani et Madame Marylène Boyer.



Romain Tchénio

43 ans
Français
Détient directement et indirectement 3 480 232 actions dont 3 480 231 actions à travers la société Amboise

Biographie

ESCP Europe
Au sein du Groupe Toupargel depuis 2004, en qualité de Directeur commercial de 2010 à 2013, puis Directeur Général jusqu'en janvier 2017 et Président Directeur Général depuis le 6 janvier 2017.

Fonction au sein du Conseil -1^{ère} nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Président Directeur Général : 2017 - 2020

Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2019

- Président de Toupargel SASU
- Président d'Eismann SASU
- Membre du Conseil d'Administration d'Altamir Gérance
- Administrateur : Fondation AlphaOmega
- Gérant SCI Purple 13

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Gérant du Comptoir du Surgelé Eurl (mandat expiré en 2017)



Caroline Weber

58 ans
Française
Détient 1 000 actions

Biographie

HEC, DEA d'Etudes politiques et licence d'anglais, a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame, Cars Philibert. Directrice Générale de Middlednext depuis 2007.

Experte APM en gouvernance. Professeur de stratégie et de gouvernance en grandes écoles et universités.

Fonction au sein du Conseil -1^{ère} nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur : 2010 - 2019



Roland Tchénio

75 ans,
Français
Détient directement et indirectement 5 357 019 actions dont 3 356 421 actions à travers la société TT Investissements et 2 000 000 actions à travers la société RT Investissements

Biographie

HEC, MBA Harvard, carrière de 10 ans, de 1972 à 1982, chez Schlumberger et Chargeurs, Président Directeur Général de Toupargel Groupe de 1982 à juillet 2013 puis Président de Toupargel Groupe jusqu'en janvier 2017.

Fonction au sein du Conseil -1^{ère} nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur : 1982 - 2018

Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2019

- Société cotée
- Administrateur de VDI Group
- Sociétés non cotées
- Président de RT Investissements, SPSM SAS et de Gones et Sports
 - Administrateur : Asvel Basket et Fondation AlphaOmega
 - Gérant : SCI Mauryland, Sarl Mauryland, et SCI Boulevard Lannes
- Organisme non coté
- Vice Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce
 - Président du Fonds de dotation de Toupargel

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Société du Groupe
- Président de Toupargel Groupe (expiré en janvier 2017)
 - Président du Conseil de surveillance de Toupargel SASU (mandat expiré en janvier 2017)

- Société cotée
- Administrateur d'Altamir Gérance SA

- Société non cotée
- Administrateur Apax Partners SA (mandat expiré en 2016)
 - Représentant permanent de Toupargel SASU au fonds de dotation du Club du Musée Saint Pierre et auprès de l'association Ma caméra chez les Pros (mandats expirés en 2016)
 - Président de SNC Celluloïd (expiré en 2017)
 - Président de SPSM (expiré en 2018)

Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2019

- Directrice Générale de Middlednext
- Co Présidente de l'Association Européenne des Valeurs Moyennes Cotées
 - Membre du collège du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C)
 - Présidente de Le DOTank
 - Membre fondateur d'Apia
 - Vice Présidente de l'Observatoire des PME ETI cotées
 - Administrateur : GL Events, Herige, Serge Ferrari, Fondation d'entreprise CMA CGM, European Issuers, Lyon Pôle Bourse
 - Gérante : Suka Eurl

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Administrateur : SDL (Société des lecteurs du Monde) et CIDFF Rhône (Centre d'Informations des Femmes et des Familles) (mandats expirés en 2014)
- Membre du conseil de surveillance de Toupargel SASU (mandat expiré en janvier 2017)

**Maurice Tchénio**

76 ans,
Français
Détient directement et indirectement
3 481 231 actions dont 3 480 231 actions
à travers la société Amboise

Biographie

HEC, MBA Harvard, a débuté sa carrière à l'IDI, puis co-fonde le groupe Apax Partners dont il a été PDG de la branche française de 1972 à 2010. Il crée en 1995 Altamir, une société cotée de Private Equity dont il est Président de la Gérance. En 2010, il crée une fondation philanthropique reconnue d'utilité publique, AlphaOmega. Il est co-fondateur de l'AFIC.

**Fonction au sein du Conseil -1^{ère} nomination -
Assemblée Générale de renouvellement**

Administrateur : 1982 -2020

Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2019

Président Directeur Général d'Apax Partners SA

Sociétés cotées

- Administrateur d'Altran Technologies SA en tant que représentant permanent d'Amboise Partners SA

Sociétés non cotées

- Président Directeur Général : Altamir Gérance SA
- Président du Conseil d'Administration : Fondation AlphaOmega
- Président d'Amboise SAS
- Administrateur de Financière de l'Échiquier SA
- Membre du Comité de Surveillance de Thom Europe SAS
- Associé gérant de la Société Civile AlphaOmega
- Gérant de la Société Civile : Etoile II
- Gérant (représentant d'Amboise Partners SA) de la société civile : Team Invest

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
et expirés**

- Administrateur d'Albioma SA : mandat expiré en 2015
- Administrateur d'Albioma SA en tant que représentant permanent de Financière Hélios : mandat expiré en 2016
- Président de Financière Hélios SAS : mandat expiré en 2016
- Vice-Président de Toupargel SASU : mandat expiré en 2017
- Gérant (représentant d'Amboise Partners SA) de la société civile Carmel : (mandat expiré en 2015)
- Gérant de la Société Civile Mousseccarie (mandat expiré en 2014)
- Gérant de la Société Civile Copernic Partenaires (mandat expiré en 2016)
- Gérant des Sociétés Civiles : Cimarosa, Cimarosa II, SE Wagram, Fac&In, Vizasat (mandats expirés en 2017)
- Gérant (représentant d'Amboise Partners SA) des sociétés civiles : Capri (mandat expiré en 2017) et Firoki (mandat expiré en 2018)
- Censeur de Lion/Seneca France 1 SAS : mandat expiré en 2016
- Co-Gérant de la SCI Mauryland : mandat expiré en 2018

**Guy Mamou-Mani**

61 ans
Français
Détient 1 000 actions

Biographie

Licencié en Mathématiques et ancien professeur, débute sa carrière chez CSC-GO International où sa dernière fonction était Président-Directeur Général et Directeur du pôle solutions de CSC France, a créé la filiale française de Manugistics où il assure la direction générale et y exerce la fonction de Directeur Européen des Services et du Marketing jusqu'en 1998. Président de MiddleNext de 2006 à 2010. De 2010 à 2016, il a été Président de Syntec Numérique. Depuis 2008, il co-préside le Groupe Open avec Frédéric Sebag.

**Fonction au sein du Conseil -1^{ère} nomination -
Assemblée Générale de renouvellement**

Administrateur : 2015 - 2020

Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2019

- Directeur Général Délégué et Administrateur du Groupe Open
 - Directeur Général d'Open SAS
 - Directeur Général de la Netscouade SAS
 - Président des SAS Gadax et MCO Finances
 - Administrateur et Président du Groupe Open PSF au Luxembourg
 - Membre du Conseil de surveillance du Groupe Open Nederland aux Pays Bas
 - Superviseur d'Open Shanghai en Chine
 - Gérant de la SC Aneljoadel
- Associé gérant de la SCI SMS 2006

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
et expirés**

- Président de Qualitech SAS (expiré en 2013)
- Président de PEA Consulting SAS (mandat expiré en 2015)
- Président de Syntec Numérique (mandat expiré en 2016)
- Administrateur et Président de Groupe Open Belgium SA en Belgique (mandat expiré en octobre 2017)

**Marylène Boyer**

68 ans
Française
Détient 1 000 actions

Biographie

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Marseille et licenciée de sciences économiques. En 1973, elle exerce la fonction de Directeur Général d'Orli Jouet, puis elle fait sa carrière au sein du Groupe Thermador, société cotée de négoce de biens d'équipement, de 1987 à 2016, en qualité de Directrice Générale Déléguée et d'Administratrice

**Fonction au sein du Conseil -1^{ère} nomination -
Assemblée Générale de renouvellement**

Administrateur
2017 - 2022

Fonction principale et autres mandats au 31 mars 2019

- Retraitée
- Administrateur de Middenext

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
et expirés**

- Administrateur : Thermador (mandat expiré en avril 2017)

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Groupe Toupargel dispose de trois administrateurs indépendants, Madame Caroline Weber, Monsieur Guy Mamou-Mani et Marylène Boyer. Les administrateurs indépendants ont été choisis pour leurs connaissances, leurs capacités de jugement et leurs expériences. Ceux-ci n'entretiennent avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puisse compromettre l'exercice de leurs libertés de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middlenext énumère et que Toupargel Groupe respecte sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...).
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

PARITÉ HOMMES - FEMMES

Le Conseil d'Administration dispose de deux administratrices (33 % du nombre d'administrateurs) au 31 décembre 2018.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre vingtième anniversaire.

DÉCLARATION CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

- A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services
- A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.
- Le Groupe Toupargel n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de l'Asvel Basket, dont Monsieur Roland Tchénio était administrateur en 2018 et dont Toupargel SAS est partenaire officiel (montant pris en charge en 2018 : 66 K€);
- A la connaissance de la société, et au jour d'établissement du présent rapport, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société de Madame Caroline Weber, Madame Marylène Boyer et de Monsieur Guy Mamou-Mani, administrateurs non membres du groupe familial et leur intérêts privés ou d'autres devoirs.
- Toupargel Groupe SA et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des administrateurs communs.
- Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à «l'Obligation de révélation/conflits d'intérêts» prévoit l'obligation pour un administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêt, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Le Conseil d'Administration peut recommander à un administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport. Le Comité d'audit a revu toutes les conventions. Il s'agit notamment des conventions nouvelles suivantes :

- Convention d'abandon total des créances que Toupargel Groupe détient sur ses filiales, à savoir une créance de 27 600 € TTC envers Eismann et une créance de 456 284,06 € TTC envers Toupargel Sasu.
- D'autre part, les conventions réglementées suivantes se sont poursuivies sur l'exercice:
- Convention de compte courant entre la société Amboise Investissements et Toupargel Groupe pour un montant de 6.9 M€ rémunéré au taux de 5 % bloqué du 30 janvier 2018 au 30 janvier 2028.
- Convention de compte courant entre la société TT Investissements et Toupargel Groupe pour un montant de 6.1 M€ rémunéré au taux de 5 % bloqué du 30 janvier 2018 au 30 janvier 2028.
- Au 31 décembre 2018, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent 86.82 % du capital et 91.94 % des droits de vote.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(articles 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Romain Tchénio, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a été décidée par le Conseil d'Administration lors de la séance du 6 janvier 2017 afin de renforcer la cohérence des actions mises en œuvre dans le cadre du nouveau plan stratégique Oxygène 2020.

En sa qualité de Président, Monsieur Romain Tchénio, représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. L'entrée de Toupargel Groupe en procédure de sauvegarde n'a pas modifié les pouvoirs du Président relatif à la gestion de la société et de ses filiales.

MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration contribue à définir la stratégie de l'entreprise, suit sa mise en œuvre, évalue les projets, propose à l'Assemblée Générale la nomination des mandataires sociaux, étudie la question du plan de succession du dirigeant et des personnes clés, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses

délibérations les affaires qui le concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

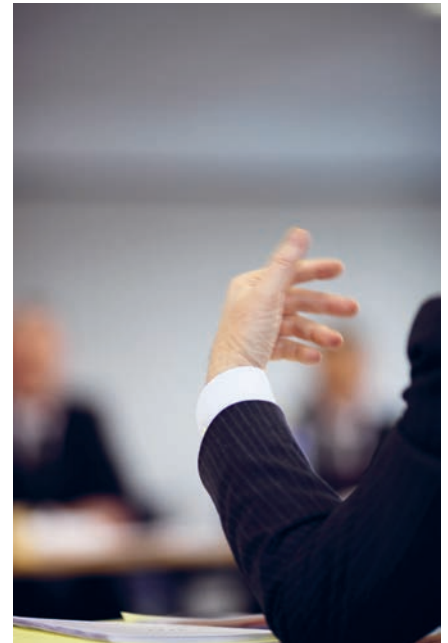
Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, par tout moyen ou verbalement.

ACCÈS À L'INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement des documentations leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations. Enfin, les administrateurs sont tenus informés chaque mois de l'activité du Groupe.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur. Compte tenu de la révision du Code Middledext en 2016 et de ses nouvelles dispositions, le règlement intérieur a été modifié en conséquence lors du comité d'audit du 13 mars 2017 et a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 14 mars 2017. Ce règlement intérieur décrit la mission du Conseil d'Administration, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, son fonctionnement (fréquence, lieux de réunion, comités notamment) ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Il rappelle dans son article 4 les droits et les devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat : respect des lois et des statuts et intérêt social, obligation de révélation en cas de conflits d'intérêts, obligation de confidentialité, obligation de diligence, détention d'actions, liberté de jugement. Le règlement intérieur rappelle la nécessité d'évaluation périodique du Conseil d'Administration avec comme objectifs de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil. Une évaluation du Conseil a été initiée lors du Conseil d'Administration du 27 octobre 2015 et analysée lors de la séance du 3 mars 2016. La dernière évaluation a été soumise au Conseil d'Administration du 22 mai 2019 et sera analysée lors de la séance du 18 septembre 2019.



Les comités du Conseil

LE COMITÉ D'AUDIT

Il est présidé par Madame Caroline Weber, administrateur indépendant. Elle dispose de l'expérience et des compétences, notamment en matière financière et comptable, pour l'accomplissement de sa mission. Il se compose de deux administrateurs, Monsieur Roland Tchenio et Madame Marylene Boyer, administrateur indépendant. Une charte du Comité d'audit a été élaborée, ainsi qu'un guide et un calendrier détaillé. Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2018. Son taux de présence a été de 100 %. Le Comité d'audit, au cours de ses séances, s'est forgé une opinion sur les comptes annuels et périodiques en suivant le processus d'élaboration de l'information financière, en formulant des recommandations pour en garantir l'intégrité et en auditionnant régulièrement les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'audit a revu les principaux travaux des Commissaires aux Comptes, notamment les tests de dépréciation des goodwill. Il s'est informé sur la maîtrise des risques et sur le contrôle interne au sein du Groupe et a auditionné le Président Directeur Général, le Directeur administratif et financier et le Directeur des Ressources humaines. Il a procédé à la revue du plan d'audit interne et aux principales conclusions des interventions de l'auditeur. Il a pris connaissance de la cartographie des risques et de la politique RSE du Groupe. Il s'est assuré du respect des conditions d'indépendance prévues par la réglementation des Commissaires aux Comptes dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, il n'a été présentée aucune fourniture de services autres que la certification des comptes au

cours de ses quatre comités. Il est rappelé que lors de la nomination ou du renouvellement des Commissaires aux Comptes, le Comité d'audit émet des recommandations au Conseil sur leur désignation à l'assemblée générale. Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Le Conseil a d'ailleurs suivi l'ensemble des recommandations émises par le Comité d'audit.

LE COMITÉ ÉTHIQUE

Le Comité éthique est composé d'un référent éthique, du Directeur administratif et financier et du Directeur des ressources humaines. Les membres sont tous nommés par la direction générale pour une durée d'un an renouvelable sans limitation de durée. Il a pour rôle de recueillir et traiter les signalements de faits ou situations contraires au code de conduite anti-corruption qui remontent via le dispositif d'alerte interne. Le Comité éthique se réunit à chaque fois qu'il est nécessaire de procéder au traitement des alertes et à minima une fois par an pour réaliser une évaluation de l'efficacité du dispositif d'alerte. Le dernier comité éthique s'est tenu en date du 13 mai 2019.

AUTRES COMITÉS

Le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de comité de sélection et de nomination. Le Conseil traite directement les missions généralement dévolues à ce comité.



LE COMITÉ EXÉCUTIF

Au cœur du dispositif de gouvernance de Toupargel Groupe, il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe.



Romain Tchénio
Président Directeur Général
(ESCP Europe)
43 ans



Eric Baron
Directeur de la Livraison
(Licence sciences économiques,
ICG)
63 ans



Muriel Last
Directrice marketing, achats,
communication et qualité
(Essec)
52 ans



Nicolas Besson
Directeur Administratif
et Financier
(Maîtrise de management)
50 ans



Yves Lebastard
Directeur des Ressources
Humaines Groupe
(DESS Ressources Humaines)
60 ans



Jérôme Dalidet
Directeur Digital et
expérience clients
(Skema Business School)
49 ans



Michael Vaufrey
Directeur des Ventes
(DESS Management)
38 ans



Nicolaas Laarman
Directeur des Systèmes
d'Information
(Polytechnische Hogeschool)
Pays-Bas
50 ans



Pascal Foucher
Directeur Supply Chain
54 ans

L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Sous la direction de M. Romain Tchénio, elle est composée pour Toupargel :

- de la Direction nationale des ventes avec M. Michael Vaufrey qui supervise les 7 Directions régionales en charge des ventes ainsi que les activités de téléprospection, prospection à pied et le service Nouveaux Clients
- de la Direction nationale de la livraison avec M. Eric Baron qui supervise les 7 Responsables régionaux de livraison
- du support commercial
- de la Direction Développement B to B

Un Comité opérationnel se réunit chaque mois avec pour objectif d'analyser les résultats commerciaux, le suivi et la mise en place des actions commerciales et d'organisation.

La Direction Digital et expérience clients

Assurer la digitalisation du Groupe, définir et optimiser l'expérience d'achats des clients. Développer la connaissance clients et analyser les performances commerciales. Mettre en place des opérations commerciales pour fidéliser les clients et développer du chiffre d'affaires additionnel et de la marge. Traiter les réclamations clients.

Équipes supervisées : E-commerce, Etudes marketing, animation clients, partenariats, Service Clients.

L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Les principales missions des fonctions supports sont les suivantes :

La Direction Marketing, Achats, Communication et Qualité

- Le service Marketing Produits :

Définir la stratégie Marketing Produits, piloter la politique produits et assurer la coordination de la politique de prix. Réaliser les éditions commerciales.

Équipes supervisées : Développement produits.

- Le service Communication commerciale et promotions :

Définir et piloter les campagnes promotionnelles, assurer la conception et l'édition des brochures commerciales,

Équipes supervisées : Promotions, Edition/PAO, Communication interne.

- Le service Achats :

Définir et piloter la stratégie Achats. Assurer la négociation des conditions commerciales, optimiser les flux et appliquer une gestion raisonnée du portefeuille de partenaires fournisseurs.

Équipes supervisées : Achats, Administration des achats.

- Le service Qualité :

Garantir la qualité des produits et des services et assurer la sécurité alimentaire.

Services supervisés : Qualité produits.

La Direction des Systèmes d'Information

Concevoir et mettre en place les outils informatiques nécessaires au fonctionnement du Groupe.

Services supervisés : pôle Études et Projets, pôle Technique et Développement, pôle Production Bureautique et Systèmes, pôle réseaux télécoms.

La Direction Ressources Humaines

Assurer l'animation du dialogue social dans le Groupe, l'administration, la gestion du personnel, la formation et le développement des compétences des collaborateurs. Mettre en œuvre la politique de recrutement.

Services supervisés : Paie et Administration du personnel, Formation, Ressources Humaines.

La Direction Finances et Services Techniques

Assurer, coordonner le pilotage financier et le contrôle de gestion du Groupe. Définir la stratégie de communication corporate, mettre en place les outils nécessaires.

Services supervisés : Comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie, Juridique, Communication corporate, Services Techniques, Audit interne et Système de Management de la Qualité et sécurité alimentaire.

La Direction Supply chain

Assurer la préparation des commandes au jour le jour et leur acheminement dans les délais vers les agences de livraison. Déterminer les besoins en marchandises pour les plateformes, passer les commandes et ordonner les enlèvements aux transporteurs.

Services supervisés : Plates-Formes de préparation de commandes, Transport Interne, Approvisionnements.

CONSEILS D'ADMINISTRATION TENUS EN 2018

En 2018, le Conseil d'Administration s'est notamment prononcé sur les budgets et les plans, sur les arrêtés des comptes annuels et périodiques, sur les documents diffusés aux actionnaires et aux investisseurs, sur les financements. Il a auditionné des managers du Groupe.

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à cinq, 29 janvier, 21 mars, 25 avril, 25 septembre et le 6 novembre 2018. Le taux de présence aux Conseils d'Administration tenus en 2018 est de 100 %. Le collège des Commissaires aux Comptes était présent aux réunions. Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen des rapports d'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriel et annuel), aux comptes rendus du Comité d'Audit sur sa mission et ses conclusions, à la validation des communiqués financiers et au suivi des financements. D'autre part, chaque séance a fait l'objet de travaux complémentaires.

La séance du 29 janvier 2018 a permis de présenter les opérations de refinancement général du Groupe pour un montant total de 40 M€. Le détail de cette opération est indiqué en Note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. La séance du 21 mars 2018 a été principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale des comptes arrêté au 31 décembre 2017 (affectation du résultat, point sur les conventions, montant versés aux mandataires sociaux dirigeants et jetons de présence, rapports, texte des résolutions, etc...). Ce conseil a donné son accord pour proposer à l'assemblée générale le renouvellement du mandats du commissaire aux comptes titulaire Deloitte & Associés sur Toupargel Groupe.

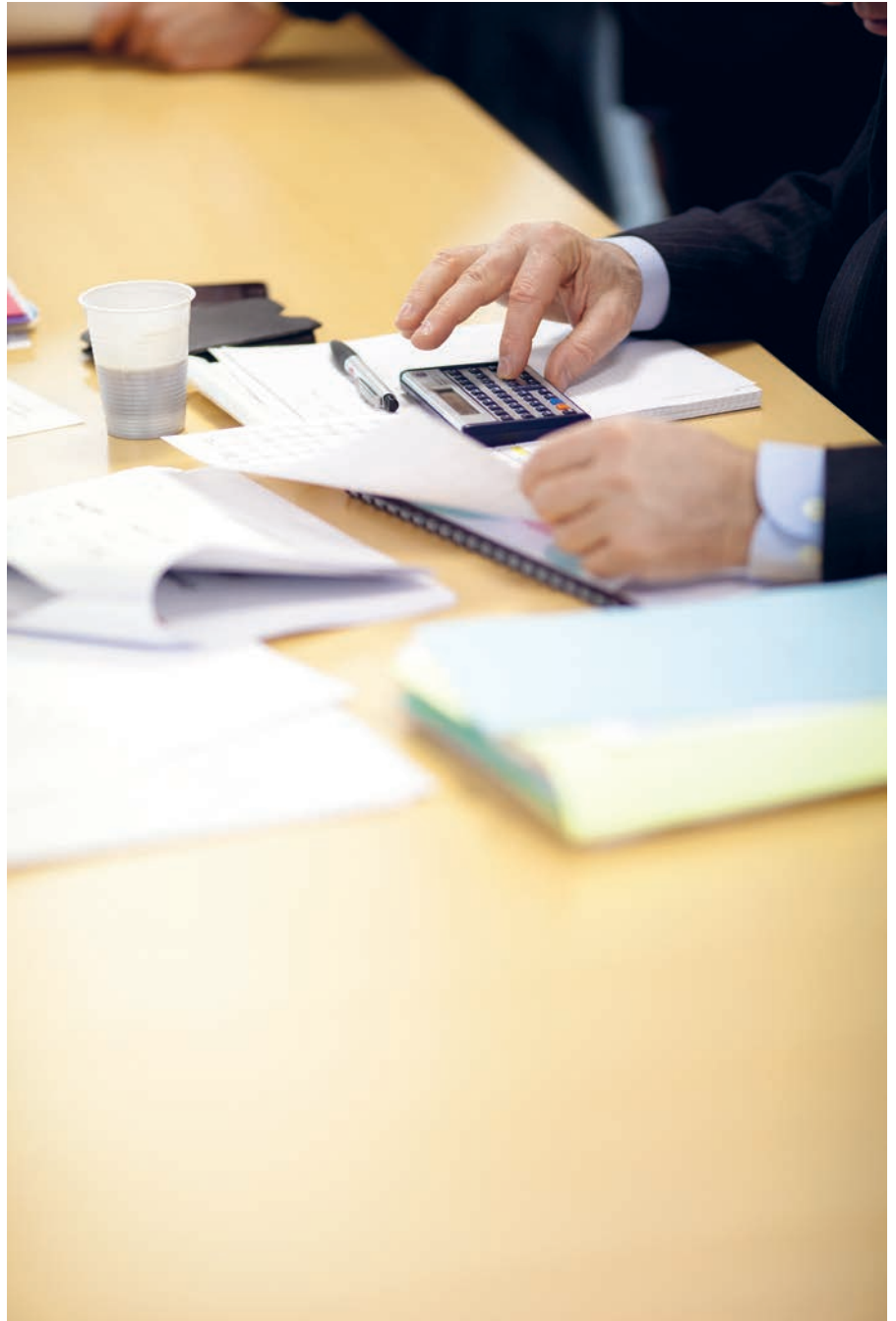
La séance du 25 avril 2018 a permis de faire le point sur la situation des résultats avant la communication au marché. D'autre part, le Conseil d'Administration a fait le point sur l'activité du 1^{er} trimestre et sur les projets en cours.

Celle du 25 septembre 2018 a fait le point sur l'activité du 1^{er} semestre, sur les projets en cours et sur le plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés ainsi qu'à la synthèse des questionnaires d'évaluation sur le fonctionnement du Conseil d'Administration. Lors de la séance du 6 novembre 2018, le Conseil d'Administration a fait le point sur l'activité du 3^{ème} trimestre et sur les projets en cours.

Règles du cumul des pouvoirs de Président et Directeur Général

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il dispose de tout pouvoir pour engager la société vis-à-vis des tiers. Il aura à sa charge toutefois de recueillir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour toute décision portant recrutement ou cessation du contrat de travail d'un membre du Comité exécutif, pour tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 1 M€.



Rémunérations versées aux mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En K€	2018	2017
M. Roland Tchénio, Président jusqu'au 6 janvier 2017		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	Néant	Néant
M. Romain Tchénio, Directeur Général jusqu'au 6 janvier 2017, puis Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	197	202
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	197	202

La politique de rémunération décidée lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2019 sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

(Conformément aux dispositions de l'article L233-16 du Code de commerce)

En K€	Exercice 2018 Montants dus et versés	Exercice 2017 Montants dus et versés
M. Romain Tchénio, Président Directeur Général		
Rémunération fixe	193	197
Rémunération variable		
Avantages en nature	4	5
Total	197	202

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET OPTIONS D'ACTIONS

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs indépendants. Ils sont versés aux administrateurs pour autant que leur présence soit effective.

Le montant des jetons de présence versés en 2018 s'élève à 45 K€ contre 40 K€ en 2017.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

L'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 316 693 actions, soit 10% du capital social. Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2018 a mis en œuvre cette décision et a attribué 300 000 actions à des bénéficiaires désignés.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

- Il n'existe pas d'indemnités de départ.
- Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.
- Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

AUTRES DONNÉES DE RÉMUNÉRATIONS SUR LES ÉQUIPES DE DIRECTION

En K€	2018	2017
	10 personnes	13 personnes
Rémunérations du Comité Exécutif	1 446	1 462

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

En K€	2018	2017
Toupargel Groupe (1)*	518	666
Toupargel SASU (2)*	1 331	1 316
Eismann SAS (2)*	618	472

(1) Cinq personnes

(2) Dix personnes

*hors indemnités conventionnelles de départ en retraite et médailles du travail

Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées sont précisées dans les statuts (disponibles au siège social), résumées dans la partie «Informations juridiques» du présent rapport et disponibles sur le site www.toupargelgroupe.fr.

RAPPORT RSE

Mieux comprendre notre démarche RSE

p.31

Acteur de la distribution responsable

p.38

**Acteur du développement
de nos collaborateurs**

p.43

Acteur du lien sociétal local

p.48

**Acteur de la protection
de l'environnement**

p.51

Annexes

Note méthodologique

Indicateurs

Table de correspondance

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

p.56

L'entreprise a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Mieux comprendre notre démarche RSE

« En nous appuyant sur notre démarche de naturalité et le partenariat conclu avec Naturalia, nous rendons accessible à tous une alimentation plus saine. »



Édito

UN ENGAGEMENT INTÉGRÉ À NOTRE STRATÉGIE

L'engagement historique de Toupargel dans le développement durable est plus que jamais renouvelé et intégré à notre stratégie.

En effet, le plan stratégique Oxygène 2020 intègre pleinement la RSE dans toutes ses dimensions. Ainsi, le premier axe « mieux connaître nos clients » caractérise notre responsabilité commerciale dans les méthodes de vente et l'éthique que nous avons dans la conduite de nos affaires. Nous devons aller au-delà de l'écoute face à une clientèle de grands séniors ; il nous faut prendre soin de nos aînés. C'est le sens de notre démarche de bienveillance. En outre, conquérir de nouvelles parts de marché ne veut pas dire vendre n'importe quoi à n'importe qui ! Bien au contraire, l'écoute de nos clients et leur satisfaction est au cœur de nos pratiques.

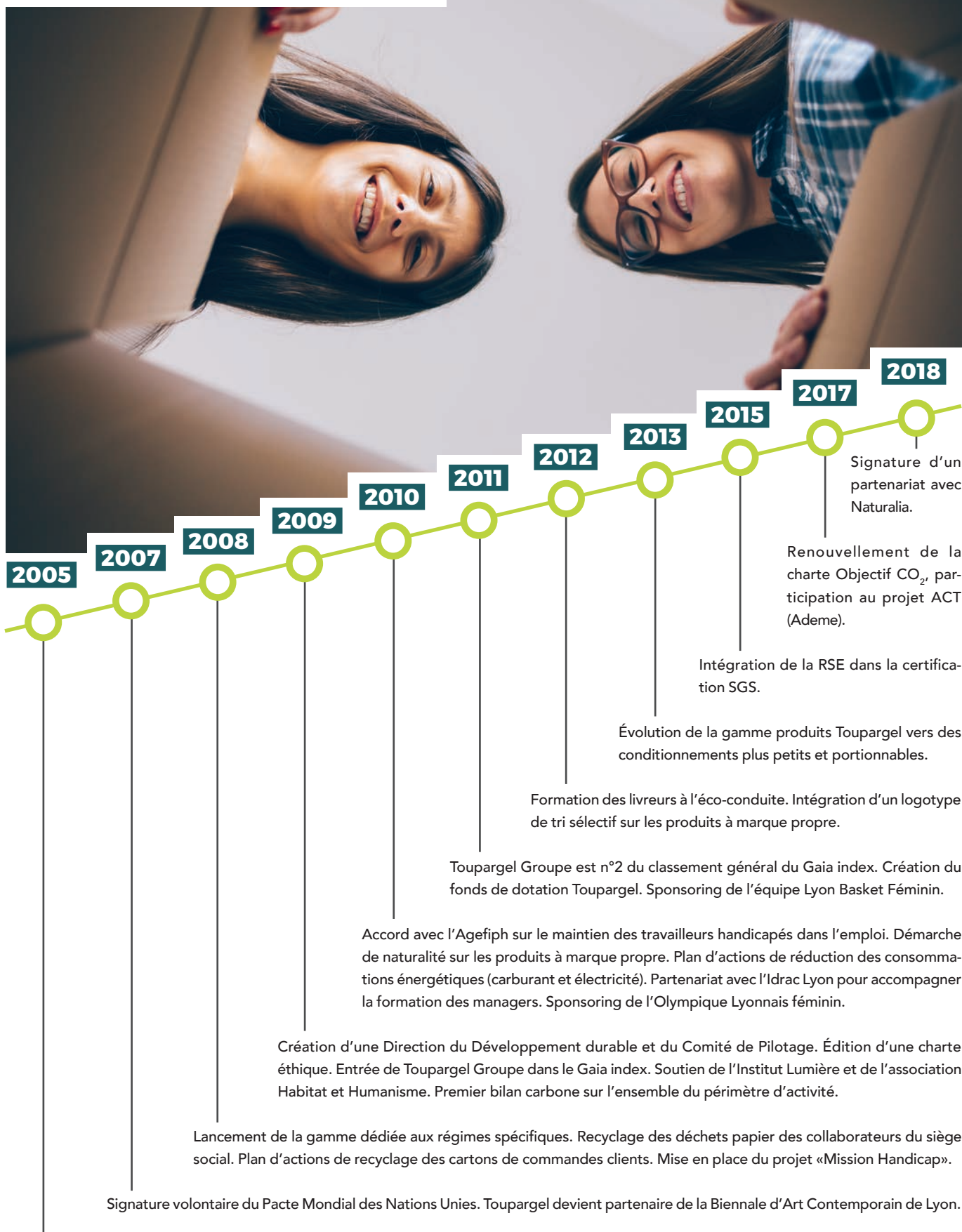
Les produits bons, sains et simples sont positionnés également au cœur de notre engagement pour manger mieux. En nous appuyant sur notre démarche de naturalité, le partenariat conclu en 2018 avec l'enseigne Naturalia et notre logistique, nous développons des engagements plus responsables et l'accès pour tous à une alimentation plus saine.

Enfin, notre axe « Tous commerçants » vise à redonner de l'agilité aux collaborateurs, à les responsabiliser et à promouvoir l'esprit d'initiative comme vecteur de développement managérial. C'est une véritable transformation culturelle que nous opérons.

Je vous invite à découvrir au fil des pages les nombreux engagements RSE portés par nos collaborateurs.

Romain Tchénio
Président Directeur Général

Notre engagement ne date pas d'hier...



Soutien de l'Association Le Petit Monde, sponsoring du club de basket de l'Asvel.

Pilotage de la démarche

La démarche de Responsabilité Sociétale du Groupe est pilotée par le service Communication financière et est directement rattachée à la Direction Administrative et Financière (membre du Comité Exécutif). Celle-ci fait l'objet d'une revue de direction une fois par an afin de valider les plans d'actions par axes et le budget affecté.

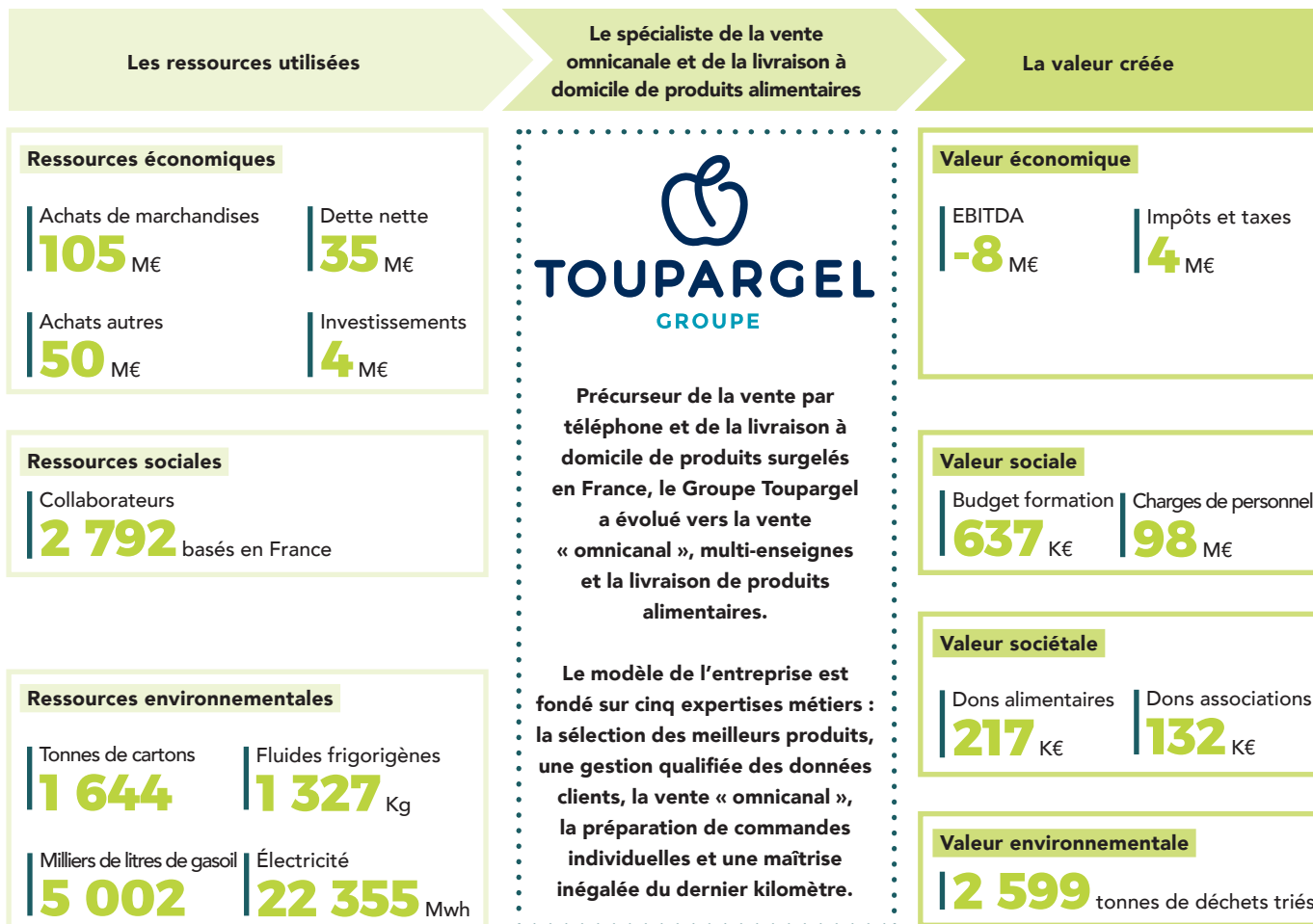
Le Conseil d'Administration porte une attention particulière à la RSE en validant les contenus du rapport annuel et la déclaration de performance extra-financière avant sa publication. Par ailleurs, le Président Directeur Général du Groupe peut ponctuellement faire remonter des sujets RSE afin d'avoir l'avis du Conseil et agir en conséquence.

Un Comité de pilotage transverse, composé de 12 membres représentatifs des différentes directions définit, propose et pilote les actions RSE correspondantes aux engagements prioritaires.

Chaque membre du Comité de pilotage RSE est en charge d'actions thématiques et sollicite au sein des équipes opérationnelles des contributeurs afin de mettre en œuvre les plans d'actions et atteindre les objectifs fixés.

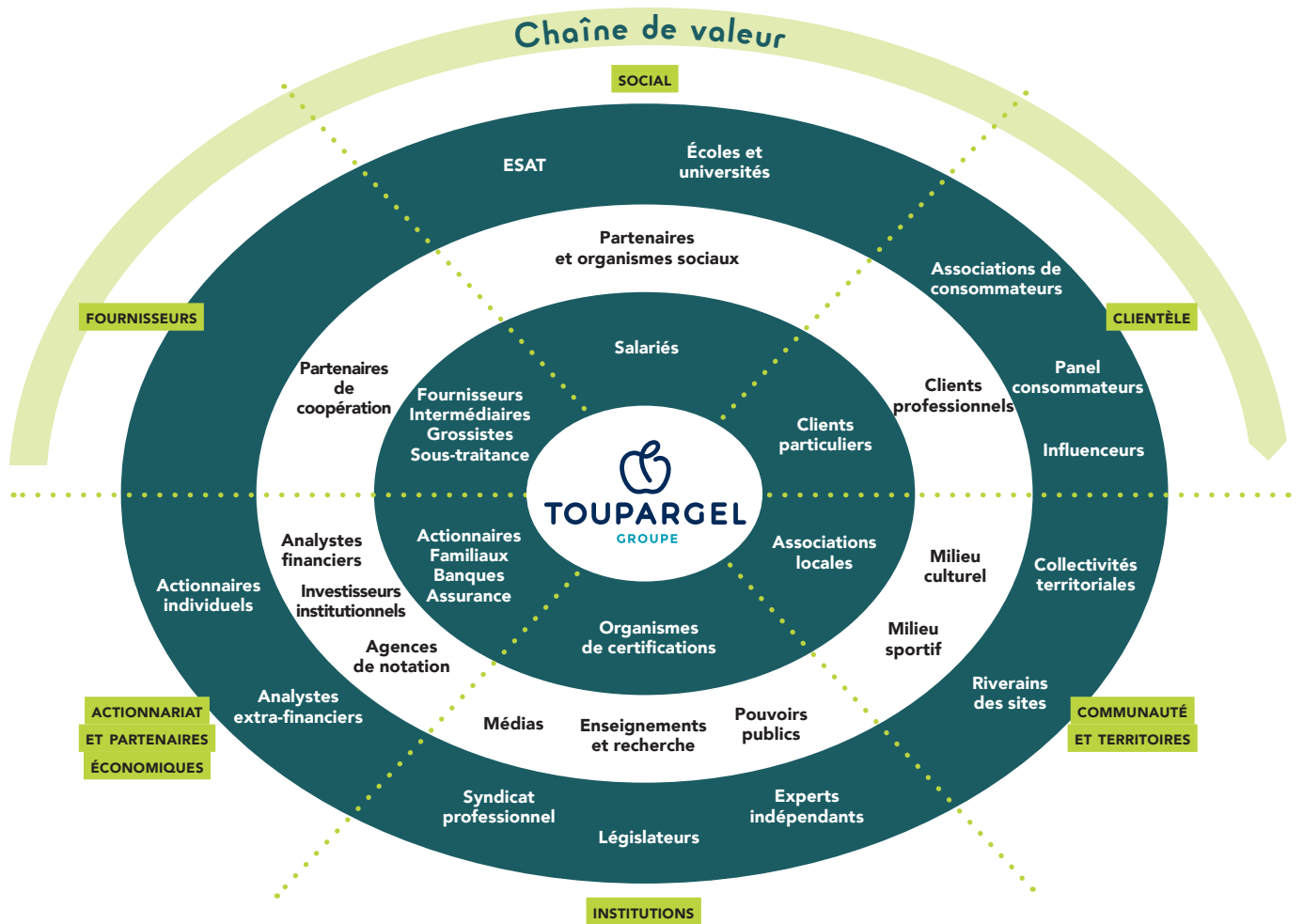
Notre modèle d'affaires

Dans le cadre de son activité, le Groupe Toupargel utilise différentes ressources économiques, sociales et environnementales pour créer de la valeur. L'activité du Groupe et son organisation sont détaillées au chapitre Présentation du Groupe page 12.



Parties prenantes

Le Groupe Toupargel a cartographié ses parties prenantes à l'occasion de la formalisation de sa politique RSE en 2016. À cette occasion, le Comité de pilotage avait privilégié une approche selon l'ISO 26000 pour identifier notre sphère d'influence adaptée à notre chaîne de valeur.



LA REFORME DU PLAN STRATÉGIQUE, UNE OCCASION FORTE DE DIALOGUE

Les travaux de définition du plan stratégique Oxygène 2020, lancé en 2017, ont été l'occasion d'un véritable échange collaboratif avec deux parties prenantes stratégiques : les clients et les collaborateurs. Ainsi, le processus de réflexion du plan a permis de mobiliser plus de 400 cadres durant 4 mois de travail et plus de 70 consommateurs à travers 11 groupes.

Un double objectif était poursuivi : recueillir leur perception des services et leurs idées pour les années à venir. Leurs réflexions ont régulièrement alimenté le Comité exécutif dans l'élaboration du plan sur quatre thématiques : familles, jeunes séniors, grands séniors et relais de croissance.

Au dire des collaborateurs, l'approche était intéressante, novatrice, permettant des échanges à livre ouvert sur l'ensemble des thématiques. Les nombreuses idées ont permis de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre.



Politique RSE, enjeux et gestion des risques

C'est en 2015 que le Groupe a véritablement formalisé sa politique RSE après un audit externe réalisé par un cabinet spécialisé en stratégie RSE. Cette politique a été conçue et proposée par le Comité de pilotage réunissant les différentes fonctions du groupe. Celle-ci a été validée par le Comité exécutif du groupe. Son objectif est de répondre aux enjeux de nos deux secteurs clés : la distribution et l'alimentaire.

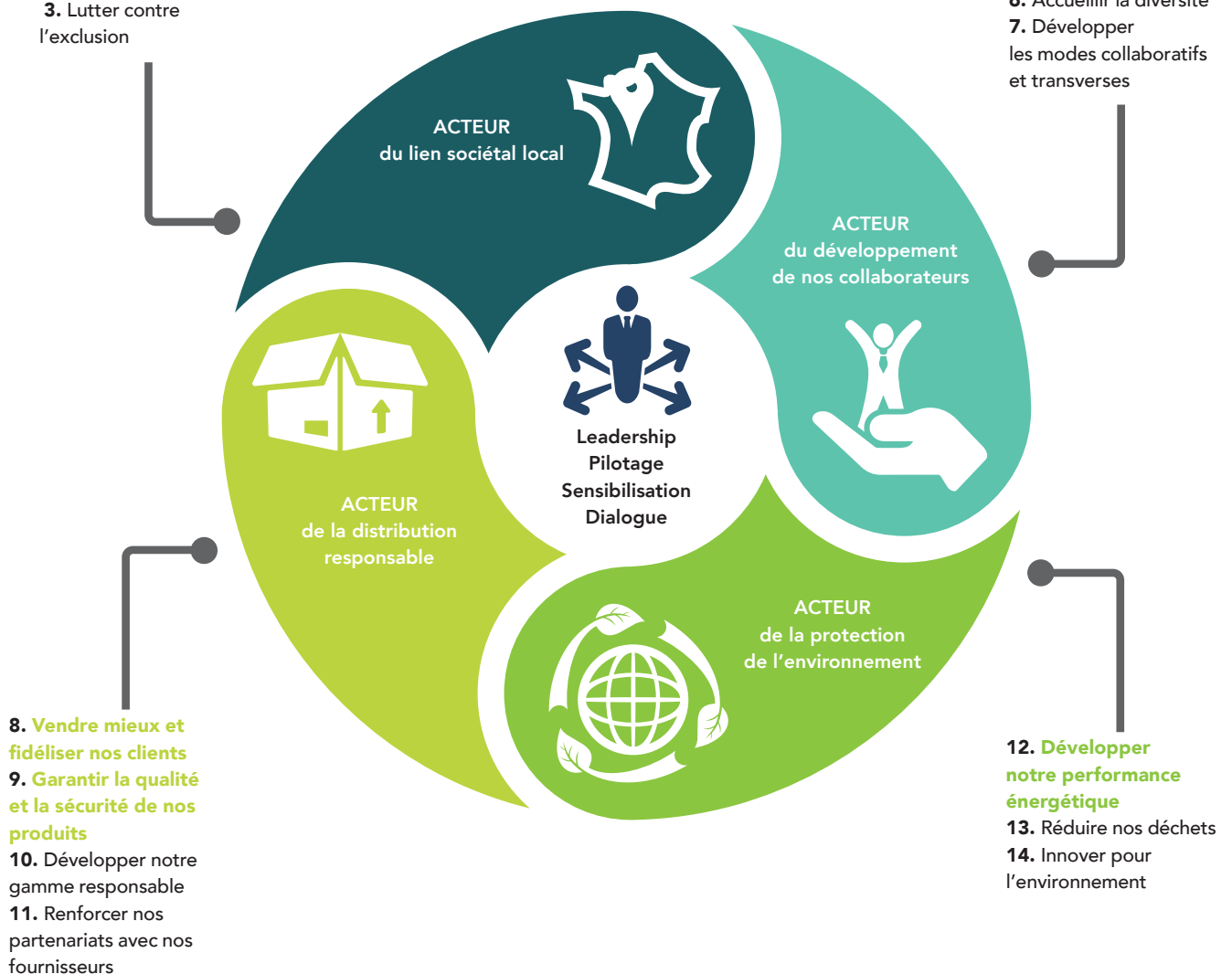
La politique RSE est venue formaliser un certain nombre d'actions existantes et challenger les équipes opérationnelles sur des enjeux non pris en compte jusqu'à lors. Celle-ci est composée de 4 axes stratégiques pour le Groupe et de 14 engagements à fort effet de levier, dont 5 sont prioritaires depuis 2016. La politique RSE sert aujourd'hui de véritable référentiel pour mener nos plans d'actions.

1. Développer notre ancrage local

- 2. Accompagner la recherche sur la nutrition et l'alimentation
- 3. Lutter contre l'exclusion

4. Créer un cadre de vie de travail agréable

- 5. Attirer et développer nos talents
- 6. Accueillir la diversité
- 7. Développer les modes collaboratifs et transverses





Toupargel fait partie du Gaia index pour la 10^e année :

Pour la 10^e année consécutive, le Groupe Toupargel a été retenu pour faire partie du Gaia index. Il s'agit d'un indice boursier mis en place par Ethifinance et IDMidcaps avec le soutien de la Société Française des Analystes Financiers et Middlednext.

Cet indice mesure l'engagement des PME-ETI cotées en bourse en termes de gouvernance, de risques environnementaux, sociaux et sociétaux. Il est utilisé par des sociétés de gestion de fonds d'investissements dans leur processus de sélection de valeurs cotées.



Dès 2018, anticipant l'application de la directive européenne en matière de reporting extra financier, le groupe Toupargel a initié un travail de mise en cohérence de sa politique RSE et de son système de management des risques.

Historiquement les deux démarches sont pilotées au sein de la même direction par des personnes différentes. Ainsi, un travail collaboratif a débuté en 2017 afin d'intégrer la lutte contre la corruption dans la cartographie regroupant une cinquantaine de risques significatifs. Par ailleurs, un travail de correspondance entre les risques et la politique RSE a été réalisé fin 2017 (cf. tableau ci-après). Il a été poursuivi en 2018 afin de le compléter avec l'intégralité des risques sociaux et environnementaux manquants et un système de pilotage des risques, notamment en lien avec les plans d'actions et les indicateurs de pilotage, a été mis en place.

Pour en savoir plus sur la démarche de gestion des risques, vous pouvez vous reporter au chapitre Gestion des risques, page 81.

Ainsi, au sein de ce rapport, vous retrouverez une partie qualitative présentant les politiques et actions face aux principaux risques commerciaux, sociaux, sociétaux et environnementaux, alors que les indicateurs de pilotage quantitatifs sont traités en annexe. Les risques économiques et opérationnels sont toujours exposés dans le chapitre Gestions des risques, page 81.



TABLEAU DE CORRESPONDANCES RSE ET RISQUES

Risques	Politique RSE
ACTEUR DE LA DISTRIBUTION RESPONSABLE	
Baisse de la rentabilité, perte d'attractivité des investisseurs, corruption sur les marchés publics, vente forcée, insatisfaction clients	Vendre mieux et fidéliser nos clients
Crise alimentaire, intoxication, réputation et image, conformité réglementaire	Garantir la qualité et la sécurité de nos produits
Réponse inadaptée aux besoins des clients, ne pas anticiper les évolutions du marché, non différenciation concurrentielle, perte d'attractivité de la marque, perte de biodiversité et raréfaction des ressources naturelles, augmentation des coûts d'achat, ruptures de stocks et difficultés d'approvisionnement	Développer notre gamme responsable
Perte d'innovation et de différenciation, difficultés d'approvisionnement, non lutte contre la corruption, non maîtrise des coûts d'achat	Renforcer les partenariats avec nos fournisseurs
ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS	
Turn-over, fuite des talents et des compétences, stagnation des compétences, absentéisme	Créer un cadre de vie de travail agréable Attirer et développer nos talents
Perte d'innovation, perte de compétitivité, non réponse aux besoins des clients, perte de parts de marchés, de clients	Créer un cadre de vie de travail agréable Attirer et développer nos talents Accueillir la diversité Développer les modes collaboratifs et transverses
Accidents du travail, augmentation des primes d'assurance	Créer un cadre de vie de travail agréable
Difficulté de recrutement (notamment des jeunes générations et des métiers pénuriques)	Créer un cadre de vie de travail agréable Attirer et développer nos talents Développer les modes collaboratifs et transverses
Litiges prud'homaux, procès pour discrimination, conflits sociaux, baisse de productivité	Créer un cadre de vie de travail agréable Accueillir la diversité
ACTEUR DU LIEN SOCIÉTAL LOCAL	
Permis d'opérer, distanciation avec les clients, freins aux projets de développement, d'aménagement ou d'implantation, difficultés de recrutement	Développer notre ancrage local
Perte d'innovation, inadéquation aux besoins des clients spécifiques	Accompagner la recherche sur la nutrition et l'alimentation
Perte de clients, perte de confiance de la clientèle	Lutter contre l'exclusion
ACTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Augmentation des coûts, dégradation du parc de véhicules	Développer notre performance énergétique
Mauvaise réputation et image, non-conformité réglementaire	Réduire nos déchets
Augmentation des risques liés au changement climatique (pas d'innovation, perte d'exploitation, perte de biodiversité)	Innover pour l'environnement

Acteur de la distribution responsable



Le Groupe Toupargel joue un rôle actif dans la préservation du tissu industriel local et inscrit dans la durée les relations avec ses fournisseurs, permettant à ses partenaires, quelle que soit leur taille, de disposer d'une bonne visibilité à moyen terme.

Les principaux risques commerciaux de notre activité

Le premier pilier du plan Oxygène s'intitule « mieux connaître et mieux servir nos clients ». Afin de respecter cet engagement, le Groupe met tout en œuvre pour proposer à ses clients un parcours de vente adapté à leurs besoins et attentes. La vente à distance, qu'elle soit réalisée par téléphone ou en « porte à porte », peut souffrir d'une image négative de la part des consommateurs d'autant plus lorsque qu'elle s'adresse à une typologie de clientèle de séniors, voire de grands séniors. Ce système de vente est susceptible d'augmenter les risques de situations contraires à l'éthique des affaires. Il est donc important pour le Groupe Toupargel d'appréhender les risques de déviance de comportement de ses collaborateurs en réaffirmant ses valeurs éthiques et en recentrant la vente sur la satisfaction de ses clients.

Étant positionné sur le marché de l'alimentaire, le contexte de raréfaction des ressources et de fragilisation de la biodiversité peut avoir des impacts significatifs sur les prix d'achats des produits et affaiblir le modèle économique. Historiquement, le groupe appréhende ce risque en adaptant sa politique d'achat sans pour autant avoir de répercussion sur la qualité de ses produits. Enfin, depuis de nombreuses années, le Groupe Toupargel a la volonté de proposer à ses clients des produits bons, sains et simples avec plus de naturalité provenant de fournisseurs responsables.

Enfin, expert de la livraison à domicile de produits surgelés, le groupe maîtrise parfaitement et depuis longtemps les risques liés à la chaîne du froid. Afin de préserver la qualité et la sécurité alimentaire, le Groupe Toupargel a déployé un dispositif permettant une traçabilité complète des produits et des températures. Certes, ce risque ne peut pas être écarté par le Groupe puisqu'il fait partie intégrante de son métier, mais aujourd'hui celui-ci est assurément maîtrisé.

Compte tenu des tendances de consommation (bio, locale, label...), Toupargel sélectionne ses produits sur la base de cahiers des charges garantissant des spécificités saines au niveau organoleptique et travaille avec une sélection restreinte de fournisseurs capables de répondre à ses exigences qualité et éthiques.

Ainsi, le Groupe Toupargel permet à ses clients d'avoir une proposition ciblée de produits sains, adaptés à leurs besoins tout en leur garantissant une dégustation en toute sécurité.

La vente et l'éthique des affaires

LES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE DE VENTE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La prospection de nouveaux clients

Depuis 2014 avec l'introduction de la loi Hamon, la réglementation encadrant la vente à distance est en perpétuelle évolution. Elle vise à renforcer les droits des consommateurs, notamment à les protéger contre les sollicitations répétées et non souhaitées par téléphone, courrier électronique ou visites à domicile. D'autre part, dans un contexte d'attrition du fichier clients, le Groupe Toupargel est conscient du risque de vente forcée des équipes commerciales dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la Direction. Il peut être question de démarchage téléphonique, de visites à domicile effectuées par les services de téléprospection et prospection à pied ou de prises de commandes par téléphone effectuées par les centres d'appels de télévente.

La protection des données personnelles

L'entrée en vigueur depuis le 25 mai 2018 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données a renforcé les droits des consommateurs sur la gestion de leurs données personnelles par les entreprises. Aussi, le groupe Toupargel a diligenté un audit d'envergure pour cartographier l'ensemble des données présentes au sein de la société, notamment dans les systèmes d'informations, afin de pouvoir mettre en place les plans d'actions nécessaires à leur juste conservation, protection et accessibilité.

NOS ENGAGEMENTS ET PLANS D' ACTIONS POUR MAÎTRISER CES RISQUES

Toupargel a construit un référentiel composé de chartes et autres règles internes définissant les com-

portements à adopter face à ses consommateurs. Des sessions de formations et de coaching sont organisées quotidiennement dans les centres d'appels et sur le terrain pour améliorer le discours commercial et veiller à ce que l'ensemble des ventes soit conclu dans l'intérêt du consommateur et de ses besoins.

Quels outils de communication pour promouvoir nos valeurs éthiques et régir les comportements ?

Le socle en matière d'éthique des affaires repose sur l'adoption d'une charte éthique intégrée au règlement intérieur de l'entreprise rappelant les comportements à adopter vis-à-vis de nos différentes parties prenantes : nos fournisseurs, nos clients, nos actionnaires et publics « financiers » et nos engagements sur la route.

Quels accompagnements de notre force de vente dans le processus de vente pour s'assurer qu'elle est à l'écoute du client ?

À l'embauche, les collaborateurs, téléprospecteurs, télévendeurs ou prospecteurs à pied, bénéficient d'une session de formation sur les outils, les discours à adopter et le fonctionnement de l'entreprise. Ils bénéficient également d'outils d'aide à la vente, comme des scripts pour les collaborateurs des centres d'appels ou des books d'intégration pour la prospection à pied permettant d'assurer leurs prises de fonction. De plus, tout au long de leur carrière, les collaborateurs travaillant en centres d'appels bénéficient d'un accompagnement en double écoute afin d'être coachés sur les différentes situations rencontrées et les bons comportements à adopter. En cas de difficultés, les superviseurs proposent aux collaborateurs un accompagnement spécifique sur plusieurs jours suivi d'un débriefing écrit pour leur permettre d'améliorer la qualité du service auprès des clients. Le groupe a d'ailleurs adopté en 2018 une charte de formation, d'évaluation et de contrôle qualité applicable au sein des centres d'appels de Toupargel dans un objectif d'amélioration continue de notre qualité de service. Cette charte a été annexée au règlement d'intérieur du Groupe. Les outils utilisés par la force de vente permettent d'avoir un suivi spécifique par client afin de lui proposer des offres adaptées. Par exemple, Toupargel a introduit une nouvelle politique de fréquence d'appels, toutes les 6 semaines, pour les clients ayant l'habitude de commander par téléphone, mais souhaitant moins de sollicitations. L'ensemble des informations collectées respectent les principes édictés par la CNIL appelés dans une procédure interne.

Comment savoir si notre clientèle est traitée conformément à notre politique ?

Le Groupe contrôle que sa politique commerciale est bien appliquée par l'ensemble de ses collaborateurs. Plusieurs fois par an, il procède à des enquêtes clients mystères pour s'assurer de la qualité de service attendue. D'autre part, tous les nouveaux clients, y compris ceux qui ont commandé par internet sont contactés par téléphone afin de répondre à une enquête de satisfaction sur l'ensemble du circuit de vente : de la commande à la livraison. Cet « appel de bienvenue » a également pour objet de présenter les différents modes de prise de commandes afin de laisser le libre choix au client de passer par un ou plusieurs canaux de vente (appels entrants, appels sortants, commande web). Enfin, la société réalise un reporting mensuel recensant les typologies des réclamations traitées par le service client afin d'adapter ses plans d'actions au niveau des opérationnels. L'ensemble des indicateurs de satisfactions et de non qualité ou d'incidents commerciaux remonte régulièrement au Comité de direction au sein des tableaux de bords d'activité.

La lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Afin de prévenir et de détecter les faits de corruption et de trafic d'influence conformément aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016, le groupe Toupargel s'est mis en ordre de marche de la manière suivante :

- Elle a adopté au sein de son règlement intérieur un code de conduite en aout 2018 en se référant au code anti-corruption Middenext
- L'ensemble des procédures relatives à l'utilisation du dispositif d'alerte interne ont été renouvelées et les collaborateurs ont été sensibilisés à son utilisation. A cet effet, un comité éthique a été créé et se réunira à chaque déclenchement et à minima une fois par an.
- La société a mis à jour la cartographie des risques relative aux risques de corruption pour l'ensemble des

métiers qu'elle exerce. Les propriétaires de ces risques ont été interrogés et ont notamment pu décrire les mesures préventives, détectives et curatives concourant à la maîtrise de ces risques.

- La société a identifié l'ensemble de ces fournisseurs « à risque » et en train de finaliser les mesures appropriées relatives à ces derniers.
- Les procédures comptables ont été revues.
- Le planning de formation des collaborateurs a été finalisé et les formations sont en cours de déploiement.
- L'ensemble du dispositif de contrôle et d'évaluation de l'efficacité de ces mesures est supervisé par le service d'audit interne et de gestion des risques.
- Le comité d'audit a régulièrement fait le point sur le déploiement du dispositif.





Les achats responsables

En parallèle de la nécessaire massification de son sourcing, le Groupe développe une politique forte d'achats responsables. L'équipe en charge des achats « négoce », travaillent en étroite collaboration avec les services marketing et qualité.

Cette approche collaborative, dès la conception d'une gamme de produits, permet d'intégrer plus rapidement la RSE dans les spécificités techniques et les exigences fournisseurs.

Ainsi, la politique d'achats responsables se caractérise en 8 points clés :

- la qualité des produits et leur traçabilité,
- le respect des spécificités organoleptiques,
- l'intégration de spécificités en termes de santé et de nutrition, appelée naturalité
- le made in France,
- le soutien aux petits producteurs et la valorisation des recettes du terroir,
- la sélection de produits labélisés (pêche responsable, agriculture raisonnée, Bio...) ou spécifiques (Veggie, Cacher, Halal, offre sans sel, produits adaptés aux allergies et intolérances alimentaires, aliments hyper-protéinés pour les «grands seniors»...)
- le respect des lois et des règlements,
- l'engagement volontaire dans une démarche RSE (respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, label RSE...).

Ainsi, cette approche permet de nombreux partenariats avec des « petits producteurs » possédant un véritable savoir-faire et soutien l'activité de centaines de PME locales.

En substitution de miels de provenance d'Union Européenne ou hors UE, 4 références de miels d'origine France ont intégré la gamme en 2019. Issus de la région Rhône-Alpes, ils sont récoltés par une entreprise artisanale, au fil des floraisons dans le respect de la nature.



En 2019, de nouveaux produits emblématiques viendront se rajouter au fond de recettes du terroir comme le gratin dauphinois façon traiteur à base de pommes de terre d'origine France, à la crème fraîche d'Isigny AOP et au comté AOP.

80 % des approvisionnements en produits manufacturés proviennent de France.

Coopération au sein de la filière

Au sein de son syndicat professionnel Syndigel et en qualité de spécialiste des produits de la mer et dans l'objectif de préserver la biodiversité, Toupergel participe à la mise en place d'une charte d'engagements pour la préservation des ressources halieutiques. Au sein de la gamme « produits de la mer », 31 références sont sous un label de pêche responsable.



Par ailleurs, le Groupe Toupergel accélère ses engagements RSE dans ses relations avec les fournisseurs. Par exemple :

- Toupergel a initié en 2017 l'exclusion des œufs élevés en cage pour l'ensemble de ses produits commercialisés à marque propre et s'engage à exclure 100 % des œufs élevés en cage pour l'intégralité de ses produits d'ici 2025 au plus tard.
- Toupergel intègre les guides de bonnes pratiques et des règlements en termes de bien-être animal (transport, élevage, abattage) dans ses exigences produits à respecter.

100 %
d'œufs de poules élevées
en plein air ou au sol
dans nos produits à marque
propre d'ici 2025



La gamme responsable

Dans la lignée de sa politique d'achats responsables, le groupe développe depuis de nombreuses années des gammes de produits intégrant la RSE et répondant aux besoins spécifiques de ses clients. Aujourd'hui, les produits surgelés sont reconnus pour répondre aux enjeux de développement durable, notamment dans ses dimensions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de production de déchets. Ils répondent ainsi concrètement aux évolutions de notre société et jouent un rôle actif dans le bien-être de nos clients.

DÉVELOPPER L'OFFRE DE PRODUITS POUR LES RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Toupargel a noué un partenariat en juillet 2016 avec Allergobox afin de faciliter la vie de ses clients. L'objectif est de leur proposer un outil innovant leur permettant de retrouver facilement – au sein de notre gamme – les produits alimentaires compatibles avec leurs restrictions liées aux allergies alimentaires et à la maladie cœliaque. Ainsi, la gamme « sans gluten » compte près de 70 références.



UNE OFFRE BIO ET VEGGIE TOUJOURS PLUS LARGE

Le partenariat signé en janvier 2017 avec La Vie Claire s'est mis en place progressivement afin d'apporter aux clients de l'enseigne l'ensemble des produits surgelés de sa gamme bio.

Toupargel complète son offre de produits compatibles avec un régime végétarien en proposant actuellement près de 120 références en produits surgelés identifiées par un pictogramme.



RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les produits surgelés sont associés à la réduction du gaspillage alimentaire. En effet, les DDM (Date de Durabilité Minimale) autorisent une durée de conservation plus longue que les produits frais (environ 18 mois) et les conditionnements favorisent une consommation raisonnée. Depuis 2013, le Groupe s'est engagé dans une démarche de réduction de ses conditionnements afin de répondre notamment aux besoins d'une clientèle urbaine ou senior et a également intégré dans sa gamme de nombreux produits portionnables.

PROPOSER UNE GAMME COMPLETE DE PRODUITS BIO VIA NOTRE PARTENARIAT AVEC NATURALIA :

NATURALIA

Ce partenariat allie l'exigence de qualité de Naturalia sur la sélection de produits bio avec le savoir-faire unique de

Toupargel sur la vente à distance de produits alimentaires, la préparation de commandes individuelles et la maîtrise du dernier kilomètre. Par cet accord, conclu en octobre 2018, les deux acteurs de la distribution se donnent pour ambition de rendre accessible le bio dans l'ensemble des territoires, y compris les plus isolés.

Toupargel propose ainsi à ses clients une gamme de près de 1400 références issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable et de l'agriculture biodynamique, dont notamment plus de 200 en produits frais et près de 900 sur une large gamme d'épicerie sucrée et salée.

Via la gamme Naturalia, Toupargel propose des produits respectueux de la Terre et de l'Homme dans lequel, du producteur au consommateur, chaque acteur concerné participe au respect d'une même éthique qui veut préserver les ressources naturelles aussi bien que la qualité de vie.

118

références compatibles avec un régime végétarien

100 %

des plats du jour surgelés à marque propre ont une teneur en sel inférieure ou égale à 0.8 g pour 100 g



PRÉSERVER LA NATURALITÉ

Au travers de sa démarche de naturalité, Toupargel affirme sa volonté de garantir à ses clients des aliments proches du « fait maison », bons et sains pour leur bien-être.

Dans cette logique, les cahiers des charges de la gamme sont de plus en plus exigeants et évoluent régulièrement pour intégrer :

- l'interdiction des matières grasses végétales partiellement hydrogénées, des exhausteurs de goût, des produits issus d'OGM,
- le retrait progressif des additifs « inutiles », tels les colorants et arômes artificiels, certains conservateurs et l'huile de palme et de coprah,
- la réduction du taux de sel dans les plats préparés de consommation quotidienne.

À titre d'exemple, 100 % des produits de notre gamme plats du jour surgelés à marque propre, ont une teneur en sel inférieure ou égale à 0.8 g pour 100 g. Pour aller plus loin dans cette démarche, Toupargel propose 8 plats cuisinés surgelés individuels pauvres en sel.

De plus, Toupargel s'engage à remplacer l'huile de palme par de l'huile de colza ou de tournesol dans ses recettes dès que cela est possible

- 100 % de nos poissons, viandes et volailles panés sont sans huile de palme,
- 100 % de nos frites sont garanties sans huile de palme.



La traçabilité et la sécurité alimentaire

UNE TRAÇABILITÉ UNIQUE

Le Groupe Toupargel met tout en œuvre pour garantir le respect de la chaîne du froid et assurer la traçabilité des produits distribués, de la réception sur les plateformes logistiques jusqu'à la livraison chez les clients.

Toupargel a développé un système de traçabilité lui donnant connaissance, à tout instant, de l'ensemble des clients ayant commandé une référence donnée. En cas d'alerte sanitaire sur l'une des références de notre gamme de produits surgelés, frais et d'épicerie, l'entreprise peut gérer rapidement le rappel des produits (cf. chapitre facteurs de risques page 81).

Le traitement des remontées clients est une priorité, avec un service dédié, rapidement mobilisable en cas de crise alimentaire. Un système d'astreinte est en place et une mobilisation des collaborateurs est réalisable en un temps très court.

Dans ce cas, le Service Client et le Service Qualité s'organisent pour informer les clients et traiter en parallèle les demandes entrantes. Une cellule médicale externe peut aussi être activée si besoin.

Témoignage : Florie Moreau, Responsable Qualité produits « Certification distributeur Bio »

Après l'obtention de la certification Bio pour la distribution des produits surgelés bio en 2017, Toupargel a obtenu la certification bio pour les produits frais et d'épicerie en 2018. Cette certification très exigeante sur la traçabilité documentaire et physique des produits Bio démontrent le savoir-faire de l'entreprise. Elle a permis de développer des partenariats avec des acteurs reconnus : La Vie Claire pour les produits surgelés proposés dans leurs magasins, Naturalia avec le développement d'une market place proposant près de 1400 références Bio sur notre site internet toupargel.fr.

DES CONTRÔLES PRODUITS PERMANENTS

Les sites de fabrication des produits à marque Toupargel sont suivis régulièrement afin de vérifier le respect et le niveau de maîtrise des cahiers des charges de nos fournisseurs.

Les produits sont suivis et contrôlés tout au long de la chaîne de distribution par les services Logistique, Qualité et Livraison, de la mise à quai par les transporteurs lors de leur réception sur nos plates-formes logistiques jusqu'à la livraison chez les clients.

Le résultat des contrôles (propreté des remorques et des caisses frigorifiques, conformité visuelle et températures des produits, dates de durabilité minimales, dates limites de consommation...) est enregistré dans un logiciel interne dédié.

Des contrôles externes, notamment des analyses microbiologiques et des identifications d'espèces (ADN) sont également effectués par des laboratoires extérieurs.

Les températures des chambres froides de stockage, de préparation, de conditionnement et de chargement sont enregistrées afin de s'assurer du respect de la chaîne du froid.

Les collaborateurs de l'activité logistique sont formés chaque année au respect de la chaîne du froid et aux bonnes pratiques d'hygiène. Depuis 2017, ces formations sont interactives. Des boîtiers sont à leur disposition leur permettant de répondre en direct aux questions des formateurs et de valider immédiatement leurs connaissances.

EN 2018

5 000

contrôles internes sur des critères organoleptiques, physiques et réglementaires

3 000

contrôles par des laboratoires extérieurs sur des critères bactériologiques et physico-chimiques



TOUPARGEL À NOUVEAU CERTIFIÉ EN 2018

Pour la 7^{ème} année consécutive, Toupargel a obtenu la certification de services Qualicert sur 27 engagements forts concernant les activités commerciales, logistique, livraison et le Service Client.

L'organisme certificateur SGS vérifie chaque année le respect des engagements pris par l'entreprise.

Il valide également les engagements RSE intégrés au référentiel Qualité interne.

Toupargel est la seule entreprise de son secteur certifiée Qualicert sur la totalité de ses sites.

Acteur du développement de nos collaborateurs



Les principaux risques sociaux de notre activité

Les activités de vente à distance (téléphone, internet) et de livraison à domicile de produits alimentaires ne sont pas de nature à entraîner de risques sociaux significatifs.

Les métiers de prospection et de vente par téléphone s'exercent sur des centres d'appels dont la taille varie de 10 à 80 collaborateurs. Ces métiers connaissent un absentéisme relativement élevé de nature à perturber l'activité. Grâce à l'existence d'une cellule support « 3A+ », l'impact sur l'activité et les autres acteurs est quasi inexistant.

Les métiers de centres d'appels requièrent des méthodes de recrutement adaptées afin d'évaluer les compétences nécessaires à l'exercice de ses métiers. Par ailleurs, la maîtrise de la chaîne du froid et du dernier kilomètre nécessitent une attention particulière en termes de santé et de sécurité au travail du fait des tâches réalisées dans des espaces sous températures dirigées et du nombre élevé de kilomètres parcourus. Le Groupe s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques sociaux. Les principales actions de maîtrise de ces risques sont présentées ci-après.

Améliorer le cadre de vie au travail

Au 31 décembre 2018, le Groupe Toupargel compte 2 792 collaborateurs dont 2 466 pour Toupargel et 326 collaborateurs pour Eismann. Les principaux métiers du Groupe sont présentés page 13.

Tableau de répartition des effectifs par métiers :

	2017		2018	
	Effectif	%	Effectif	%
Télévente	802	25 %	653	23%
Livraison	825	25 %	764	27%
Développement	384	12 %	245	9%
Encadrement commercial	315	10 %	268	10%
Téllivraison	247	8 %	246	9%
Administration commerciale	111	3 %	105	4%
Total commercial	2 684	83 %	2 281	82%
Logistique	317	10 %	304	11%
Services centraux	235	7 %	207	7%
Total Groupe	3 236	100%	2 792	100%





L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les contraintes liées à nos clients, que ce soit pour les joindre par téléphone ou pour les livrer, nécessitent une grande souplesse des horaires afin d'apporter un service répondant à leurs attentes. Ainsi, suite à la signature en novembre 2015 de l'accord relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail, de nouvelles modalités de gestion du temps de travail ont été mises en place dans l'entreprise.

C'est essentiellement une gestion annualisée du temps de travail sur une période comprise entre le 1er juin et le 31 mai que vise cet accord. Une modulation entre des périodes hautes et basses en fonction des besoins de l'activité est prévue, et ce dans le respect de certains délais de prévenance et des règles relatives aux durées maximales du travail. La durée moyenne du travail sur les 12 mois consécutifs de la période de référence pour un collaborateur à temps complet demeure fixée à 35h par semaine.

Dans le cadre de projets destinés à l'élargissement et à l'amélioration de son offre de services, Toupargel a procédé en 2017 à des tests sur les horaires, notamment dans les métiers de la télévente et de la livraison. Ces tests ont permis de valider une nouvelle organisation en télévente. L'ensemble des portefeuilles clients est désormais mutualisé au sein de chaque agence.

DIALOGUE SOCIAL

Soucieux de garantir le bon fonctionnement de ses institutions représentatives du personnel, et plus largement la mise en œuvre d'un dialogue social continu, le Groupe Toupargel a organisé diverses rencontres avec ses partenaires sociaux. La négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail (négociation comprenant notamment le droit à la déconnexion) engagée fin 2016, a abouti à la signature d'un accord en avril 2017. Deux avenants relatifs à l'accord sur les frais de santé ont également été signés dans l'année.

Attirer et développer nos talents

POLITIQUE DE FORMATION ET D'EMPLOYABILITÉ

En dépit d'un contexte économique tendu, Toupargel reste profondément engagée dans l'acquisition, le maintien et le développement des compétences qui se traduit par un investissement toujours au-delà de l'ancienne obligation de contribution (0.90%), soit 0.94 % de la masse salariale brute.

FAIRE MONTER NOS COLLABORATEURS EN COMPÉTENCES

Dans un contexte à fort enjeu, la formation pour l'ensemble des métiers opérationnels reste une priorité pour l'entreprise avec près de 521 stagiaires formés (soit 3 432 heures de formation) par le Centre de formation interne dans le domaine du commercial, de l'utilisation des outils métier ainsi que de la prévention. La participation des managers reste importante dans le dispositif de formation avec en 2018, 535 heures dispensées soit 1 809 heures.

Les parcours de formation certifiants (CQP) lancés en 2017 pour les superviseurs avec le CQP Manager d'équipe sédentaire et les RASC avec le CQP Manager d'équipe itinérante se sont poursuivis en 2018 et ont permis à l'ensemble des deux promotions de valider leur CQP. C'est désormais au total 4 parcours CQP mis en place par le groupe, en ajoutant celui des managers et télévendeurs et pour tous un franc succès, puisqu'à ce jour, 100% des dossiers de candidats présentés ont été validés par le jury de la branche.

Au total, ce sont plus de 130 collaborateurs qui ont bénéficié d'un parcours certifiant et la dynamique se poursuit en 2019 avec déjà une nouvelle Université des managers lancée en janvier puis en cours d'année une nouvelle session CQP Conseiller relation commerciale à distance.

2019 : NÉGOCIATION SUR LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

La réforme du droit du travail, engagée par la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 et plus particulièrement, par l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, modifie en profondeur l'architecture des instances représentatives du personnel.

Convaincues que la qualité du dialogue social au sein de l'UES Toupargel SASU dépend tant des relations avec les instances représentatives du personnel que celles avec les représentants des organisations syndicales, l'équilibre de ces deux représentations formant un tout indissociable, les parties ont convenu de ne pas circonscrire cette négociation à la seule mise en place de la nouvelle instance représentative.

Dans ce contexte, le présent accord a donc pour objet :

- de mettre en œuvre la nouvelle institution représentative du personnel au sein de l'UES Toupargel,
- de définir le contenu de la base de données économiques et sociales afin d'en améliorer la lisibilité,
- d'accompagner les salariés qui font le choix de s'investir dans des activités syndicales ou représentatives du personnel.

L'INVESTISSEMENT DANS LE DIGITAL AU SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'INFORMATION

L'année 2018 marque aussi le lancement des formations en e-learning via l'application disponible sur smartphones « L'Académie Toupargel ». Un investissement qui traduit encore la volonté de l'entreprise de faciliter l'accès à la formation et à l'information pour tous et pour mieux s'adapter dans un environnement économique exigeant.

Lancée en octobre 2018, l'application comporte déjà plusieurs modules de formation, tutoriels, développés par le Centre de formation et accessibles à tous. Divers domaines sont ainsi couverts ; la sécurité (les gestes de premiers secours, le constat amiable), la connaissance alimentaire (la nutrition, les poissons, les généralités sur le surgelés) ou encore le P.A.S (Prélèvement à la source). D'autres modules sont déjà en cours de construction et seront disponibles en 2019.



637 K€

dédiés
à la formation

PRÉVENIR ET SÉCURISER PAR LA FORMATION

Un engagement fort de l'entreprise toujours soucieuse d'apporter aux collaborateurs les conditions nécessaires à l'exercice de leur activité et qui se traduit en 2018 par 3 736 heures de formation sur les thèmes tels que «gestes et postures», SST, habilitations électriques, conduites et incendie et représente plus de 40 % des heures réalisées au global du plan contre 31 % en 2017.

RECRUTER AUTREMENT ET ATTIRER DES TALENTS

Compte tenu du turn-over des métiers de prospection terrain, mais aussi des difficultés de recrutement dans ces métiers, une nouvelle approche de recrutement des commerciaux terrain a été mise en place en 2017. L'approche se démarque de celle du recrutement traditionnel sur curriculum vitae car l'opportunité est donnée à chaque candidat de prouver ses aptitudes à travers des exercices individuels ou collectifs de mise en situation (présentations croisées, simulations de vente avec différents types de prospects). A l'issue de cette journée organisée par deux encadrants opérationnels et un membre des ressources humaines, les candidats sélectionnés participent à un entretien qui est l'occasion pour eux d'exposer leurs motivations à rejoindre le Groupe Toupargel.





Accueillir la diversité

Depuis de nombreuses années, le Groupe Toupargel a fait du handicap et, plus généralement, de la diversité un des éléments clés de sa politique de ressources humaines.

C'est grâce à l'appropriation de cet objectif par les responsables de sites, avec le soutien de la Mission Handicap, que le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 6.10 % en 2018 (5.93 % en 2017).

Tous les métiers sont engagés dans la démarche. Les jeunes (- de 26 ans) et les seniors (+ de 50 ans) représentent une part significative des salariés reconnus comme travailleurs handicapés (128 en 2018 contre 99 en 2017).

Non seulement mobilisé sur le recrutement de personnes en situation de handicap, le Groupe confirme, en 2018, son engagement sur le maintien dans l'emploi de salariés reconnus travailleurs handicapés, notamment avec des aménagements de postes. Par ailleurs, le Groupe poursuit ses partenariats localement avec des entreprises du secteur protégé avec par exemple le recours à des ESAT pour l'entretien des espaces verts, l'achat de fournitures et la blanchisserie.

Témoignage d'Audrey Jamet, Responsable de l'agence de télévente de Chalon-sur-Saône :

Nous avons mis en place, il y a quelques années, un partenariat avec le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion par la Qualification (GEIQ). Celui-ci accompagne, en particulier, des personnes éloignées de l'emploi et de la formation et bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce partenariat nous a permis, d'intégrer en contrat à durée indéterminée deux collaboratrices à l'issue de leur période de professionnalisation.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

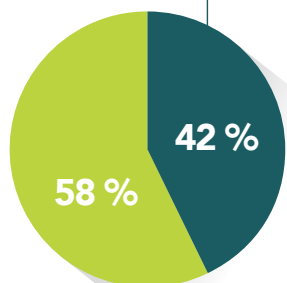
En 2018, le renouvellement de l'accord signé en 2013 avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle s'est concrétisé. En 2018, le Groupe comptait 42 % de femmes et 58 % d'hommes avec des disparités en fonction des métiers : une majorité de femmes dans les métiers de la télévente et de la téléprospection et, à l'inverse, une majorité d'hommes dans les métiers de la livraison et de la prospection à pied.

Afin de répondre au mieux aux attentes des collaborateurs qui vivent l'arrivée d'un enfant dans leur foyer, un guide de la parentalité Toupargel a été mis en place. Dès la connaissance de l'évènement (grossesse, maternité, paternité, adoption), le collaborateur concerné se voit adresser par l'entreprise, un courrier l'invitant à prendre connaissance de ce guide qui l'informe des dispositions légales et conventionnelles qui entourent les différents dispositifs existants.



Répartition de l'effectif

Femmes



Hommes

Mener des démarches de prévention, santé et sécurité au travail dans un cadre de vie agréable



En 2018, le Groupe a poursuivi son engagement sur l'amélioration des conditions de travail notamment sur les plateformes logistiques en vue de réduire les accidents du travail et la pénibilité selon les postes.

ADAPTER LES OUTILS

En 2018, Toupargel a initié avec la société iFollow le test d'un prototype de roll robotisé (chariot de picking) avec pour objectif d'améliorer le confort de travail des préparateurs de commandes des plateformes logistiques.

ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

Des salles de détente (appelées salles «zen») ont été aménagées dans les centres de prospection par téléphone de nouveaux clients et des centres d'appels. Celles-ci permettent aux collaborateurs de prendre des instants de repos dans un environnement chaleureux. Au niveau des services du siège social à Civrieux d'Azergues, un espace de convivialité permettant la prise de pauses dans un espace propice à la détente a également été installé. Le Comité Exécutif a profité de cet espace en 2019, lors des sessions du Café du Comex, pour échanger directement avec les équipes supports sur la stratégie de l'entreprise et les actions menées.



Le Groupe Toupargel a aussi mis à disposition des collaborateurs, en s'appuyant sur un prestataire spécialisé, un service d'écoute psychologique et d'accompagnement social. Cette cellule a donné lieu à 20 médiations en 2018 (21 en 2017).

L'ancienneté moyenne des collaborateurs de 11 ans et 3 mois, et la part des salariés ayant 15 ans ou plus d'ancienneté, soit 28.8 % (contre 25.6% en 2017) traduisent leur attachement au Groupe, animé par des valeurs communes :

- La Passion clients,
- l'Amour du produit,
- l'Esprit d'équipe et de famille,
- l'Ambition et l'engagement.

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le transport, et plus largement la sécurité routière, est un enjeu important pour le Groupe Toupargel. L'année 2018 a vu une baisse de la sinistralité du parc véhicules.

Nous avons établi en 2018, une communication spécifique sur la prévention du risque routier dispensée lors de réunions des équipes de livraison en début de chaque nouveau cycle de vente (8 réunions dans l'année). Chacune des réunions a fait l'objet d'un thème relatif à la sinistralité observée sur le cycle précédent. Les principaux indicateurs de suivi de la sinistralité concernent la fréquence, le taux de responsabilité et la typologie des accidents. Au-delà des procédures, nous avons mis en place un suivi des conducteurs avec diverses formations (constat amiable, multi accidents), des tests sont établis à l'embauche et les conducteurs accidentés suivent un accompagnement spécifique (analyse des situations, accompagnement sur route...). Un système de prime, des courriers de sensibilisation ou des sanctions sont appliqués.

Fin 2018, une formation e-learning sur la rédaction du constat amiable, conçue par notre centre de formation interne, a été mise à disposition de tous les conducteurs du groupe.

DÉVELOPPER LES MODES DE TRAVAIL COLLABORATIFS ET TRANSVERSES



L'année 2017 a marqué le lancement d'un nouveau plan stratégique nommé Oxygène 2020. Ce plan est issu d'une réflexion menée de manière collaborative avec l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise (siège et opérationnels). Le partage d'idées a en effet été privilégié tant sur le bilan que sur les axes prioritaires à développer à 3 ans. Pour ce faire, l'entreprise s'est dotée d'un outil collaboratif avec la plateforme Wisembly qui a permis à chacun des collaborateurs impliqués dans la démarche d'être acteur de la construction de ce plan. La transversalité et le travail collaboratif, regroupés sous le pilier n°3 «Tous commerçants», font d'ailleurs partie des grands principes fondateurs du Plan Oxygène 2020.



Acteur du lien sociétal local



Compte tenu de son implantation géographique, de son modèle d'activité et de la typologie de sa clientèle, le Groupe Toupargel joue un rôle majeur dans le développement économique et social des territoires et dans le maintien du lien sociétal.

Les principaux risques sociétaux de notre activité

L'activité de vente à distance et de livraison de produits alimentaires n'est pas de nature à entraîner de risques sociétaux majeurs.

Cependant, certains acteurs de la vente à distance font le choix d'externaliser leur activité dans des pays étrangers afin de limiter leurs coûts et pallier aux difficultés de recrutement.

Les habitudes de consommations évoluent. La recherche de fabricants, distributeurs et produits locaux, sains, est de plus en plus prisée et la décentralisation vers l'étranger d'une d'activité peut entraîner une désaffection des consommateurs pour certaines sociétés.

Par ailleurs, l'activité de livraison est dépendante de la réglementation sur la circulation des véhicules. Celle-ci peut être amenée à évoluer, notamment dans les grandes villes, avec une circulation autorisée à une certaine catégorie de véhicules.

Enfin, en parallèle de l'évolution des tendances de consommations, la recherche de bien-être et les enjeux de santé publique sur l'alimentation sont autant d'enjeux sociétaux qui peuvent impacter le groupe et ses activités. Dans ce contexte, le groupe utilise sa politique de mécénat afin de rester en veille et de contribuer à la recherche scientifique.

Le Groupe s'attache à identifier, maîtriser et contrôler l'ensemble des risques sociétaux. Les principales actions de maîtrise des risques sont présentées ci-après.



Mécénat via le fonds de dotation

La politique de mécénat du Groupe s'exprime à travers son fonds de dotation et s'articule autour de trois axes :

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION HUMAINE

Un des enjeux majeurs de la population française est de faire face au vieillissement. Nous avons donc choisi de renforcer cette année notre collaboration avec la société Nutrisens, expert en nutrition et santé afin de développer notre connaissance autour des besoins nutritionnels des seniors.

CONTRIBUER AU RAYONNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

Nous nous inscrivons en tant qu'acteur local, notamment dans la région Rhône-Alpes, siège du Groupe, en apportant notre soutien à différents événements de la vie lyonnaise comme le Festival Lumière et l'orchestre symphonique Confluence.

Cela fait déjà 10 ans que le Festival Lumière a été créé par Thierry Frémaux et Bertrand Tavernier afin de célébrer à Lyon une personnalité du septième art, à l'endroit même où le Cinématographe a été inventé par Louis et Auguste Lumière et où ils ont tourné leur premier film, *Sortie d'usine*, en 1895. C'est l'actrice et productrice Jane Fonda qui a reçu le Prix Lumière lors du festival qui s'est tenu à Lyon et dans sa Métropole du 13 au 21 octobre 2018. Ce prix récompense sa filmographie et l'actrice engagée pour la liberté, l'anti-racisme et la paix.

Toupargel soutient aussi la dynamique, ouverte et humaine, que Philippe Fournier insuffle dans sa «vision» de la musique avec son Orchestre Symphonique Confluence. Nous partageons une même vision de la vie sociale, culturelle et humaine : l'optimisation des ressources de l'énergie humaine, faisant ainsi écho à l'un des piliers de notre plan stratégique Oxygène 2020, «Devenir tous commerçants», c'est-à-dire développer la transversalité et l'esprit d'équipe au sein du Groupe.



PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ ET LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

À travers notamment différentes initiatives qui concourent au même objectif, le Groupe se mobilise en faveur de l'inclusion sociale : l'association Coup de Pouce partenaire de la réussite à l'école, ou encore contribue au programme de l'ASVEL citoyen. L'association Coup de Pouce agit en partenariat avec les villes et l'Éducation Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire :

- 11 000 enfants et leurs parents accompagnés chaque année
- 7 000 acteurs de terrains accompagnés dans 250 villes
- 80 % des enfants mis sur le chemin de la réussite scolaire.

L'ASVEL Citoyen développe un programme d'activités sportives, culturelles et environnementales principalement destiné aux enfants, adolescents et seniors. Chaque joueur de l'Asvel est parrain d'un projet, comme : initier au biathlon paralympique, soutenir l'association des chiens guides d'aveugle de Lyon et du Centre-Est, participer à l'arbre de Noël de l'IHOPE (Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique)...



Le sponsoring et les donations

Toupargel s'investit aussi directement dans des actions de sponsoring et de mécénat auprès d'associations sportives et culturelles locales ou nationales.

**25 000 € REVERSÉS
AU TÉLÉTHON EN 2018**

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**7 ET 8
DÉCEMBRE
2018**

Pour cette quatrième année de partenariat avec le Téléthon, Toupargel a reversé 1 € sur les produits vendus parmi une sélection de produits festifs et a ainsi associé ses clients dans sa démarche en reversant au final 15 000 € en faveur de la recherche sur les maladies génétiques. Toupargel a complété son action en versant également 10 000 € en don propre.

**LUTTE ANTI-GASPILLAGE
ET AIDE ALIMENTAIRE**

Depuis de nombreuses années, le Groupe initie des partenariats avec des associations d'intérêt général œuvrant dans la lutte contre l'exclusion et la fourniture de repas. Les produits dont la DDM (Date de Durabilité Minimale) est inférieure à 2 mois font l'objet de donations à des associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire).



217 K€
montant des dons
alimentaires en 2018

100 038
produits alimentaires
donnés en 2018



**LE SPORT POUR VÉHICULER
NOS VALEURS**

Désormais nommée LDLC ASVEL, l'équipe de basket Lyon-Villeurbanne est toujours soutenue par Toupargel. L'équipe véhicule des valeurs chères au Groupe : ambition et engagement, esprit d'équipe et de famille. Nos collaborateurs de la région lyonnaise encouragent régulièrement l'équipe.



**TOUJOURS PLUS DE PROXIMITÉ
EN S'ENGAGEANT DANS
LES RÉGIONS**

Toupargel encourage les initiatives de sponsoring en région via ses 129 agences. Objectif : s'impliquer dans la vie sportive des communes, aller à la rencontre de leurs habitants, en soutenant des clubs ou événements sportifs locaux tels que les clubs de football AS Domérat (Montluçon) et de l'ESHM à Nancy, la course cycliste Paris-Chauny (Picardie), les clubs de handball de Mulsanne (Le Mans) et le RVCH à Marseille. Mais aussi en participant avec certaines collaboratrices à la course féminine Courir pour elle à Lyon en soutien de la lutte contre le cancer. Egalement en fournissant les collations pour l'EFS (don du sang) à la foire de Gap.





Acteur de la protection de notre environnement



Les principaux risques environnementaux de notre activité

Les risques environnementaux du Groupe sont principalement liés :

- aux changements climatiques et à leurs impacts sur la biodiversité,
- à l'augmentation des coûts de l'énergie ou à l'instauration d'une taxe sur les émissions de CO₂ au-delà d'une contribution climat énergie déjà en place sur les énergies fossiles,
- à l'augmentation des coûts liés aux achats de cartons et d'emballages ou aux frais de traitement des déchets,
- à la fuite de gaz frigorigènes utilisés pour la production de froid et au durcissement de la réglementation en la matière.

Compte tenu de l'activité du Groupe, la raréfaction de certaines ressources naturelles et les pertes de biodiversité sont abordées par la politique d'achats responsables (voir page 40). Par ailleurs, le volet des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire font partie intégrante de la politique de mécénat au travers d'une redistribution à des associations.

La politique environnementale du Groupe s'attache à couvrir les autres risques et à limiter les nuisances de son activité sur les écosystèmes. Celle-ci vise donc à développer une gestion énergétique performante, réduire les déchets et à innover pour l'environnement. Ainsi, de nombreuses actions sont menées à chacune des étapes de la chaîne de valeur afin de réduire l'em-

preinte environnementale du Groupe. Une veille portant sur la réglementation et l'innovation est assurée par les directions fonctionnelles.

Notre modèle de livraison à domicile présente aussi des impacts positifs sur l'environnement. Il s'apparente à un système de « covoiturage de produits alimentaires ». En effet, Toupargel évite quotidiennement à une partie des 30 clients livrés à chaque tournée de se déplacer pour aller faire leurs courses. Différentes études comparant le e-commerce et l'achat en magasin ont prouvé que le modèle de livraison à domicile était moins émetteur en CO₂ que les déplacements en voiture personnelle.





Développer notre performance énergétique

Suivant le code de l'énergie en son article L233-1, Toupargel a réalisé en 2018 un audit énergétique. Le périmètre intégrait les sites de Civrieux d'Azergues (siège social et plateforme logistique), Argentan, Montauban et la flotte de véhicules soit 83 % de la facture énergétique 2017. Cet audit a permis d'identifier 40 axes d'amélioration dont les prioritaires seront déployés.

ÉVALUER NOS ÉMISSIONS DE CO₂

Avec une flotte de près de 1 000 véhicules à température dirigée qui circulent quotidiennement sur les routes de France, Toupargel a pris la mesure de son impact sur l'environnement en dressant un premier bilan carbone® (diagnostic des postes émetteurs de CO₂) en 2009. Le prochain Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre (BEGES) sera réalisé en 2019 sur l'exercice 2018.

En 2017, le Groupe Toupargel a été retenu pour participer au projet ACT (Assessing low Carbon Transition). Il s'agit d'une méthodologie d'évaluation de la stratégie des entreprises vis-à-vis des exigences d'un monde bas carbone. Reconnue à l'international, elle a été développée par l'ADEME et le CDP (Carbon Disclosure Project). L'objectif de ce projet est d'expérimenter la méthodologie ACT auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Établissements de Taille Intermédiaire (ETI). Cela a permis de développer au niveau national un programme climat volontaire ambitieux qui a pour objectif de dynamiser la transition vers une économie décarbonée. 30 entreprises réparties dans 6 secteurs d'activités (électricité, commerce, construction automobile, transport, bâtiment et agroalimentaire) ont expérimenté cette approche. Ainsi, Toupargel a bénéficié d'un accompagnement par un consultant sélectionné par l'ADEME pour



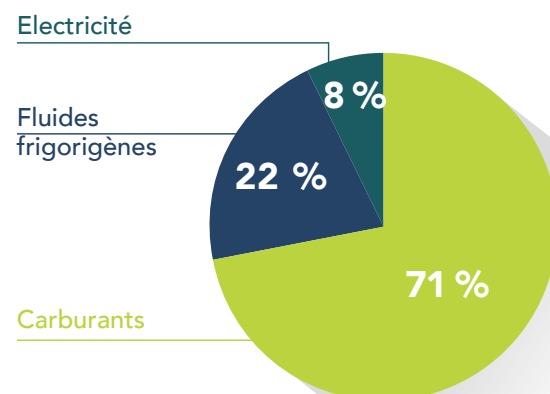
collecter les données nécessaires et évaluer sa stratégie bas carbone. Le Groupe est désormais en mesure de suivre annuellement ses émissions de CO₂ suivant cette méthode.

Les émissions directes (scope 1 et 2) du Groupe Toupargel se sont élevées à 23 447 Teq CO₂ en 2018 contre 27 135 Teq CO₂ en 2017 soit une baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 14 %. Celle-ci s'explique principalement par un recul du nombre de tournées de livraison, liée à l'activité, et à une moindre prospection en porte à porte de nouveaux clients. Les principales sources internes d'émissions directes sont les carburants (71 %), les fluides frigorigènes (22 %) et l'électricité (8 %).

Le projet ACT a révélé que les émissions directes de Toupargel représentent seulement 12 % des émissions principales générées par l'activité de Toupargel. En effet, les achats de marchandises qui sont ensuite distribués par Toupargel à ses clients représentaient une empreinte carbone évaluée en 2016 à près de 178 kteq CO₂, contre seulement 25 kteq CO₂ pour les émissions de GES liées au transport, aux véhicules et au froid (commercial et transport).

Principales sources d'émissions directes

(scope 1 et 2)



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'objectif affiché du Groupe Toupargel est d'améliorer son empreinte environnementale en poursuivant les actions entreprises sur les 3 sources d'émission directes de CO₂ que sont le carburant, l'électricité et les fluides frigorigènes.



RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE CARBURANT

En 2011, 2014 et 2017, Toupargel a signé, avec l'Ademe, la « Charte Objectif CO₂ » et s'est engagé à réduire ses émissions. Les actions mises en place portent sur :

- le suivi de la consommation en carburant des véhicules de livraison et des poids lourds,
- l'équipement des camions de transport interne en déflecteurs,
- le renouvellement de la flotte de véhicules équipés de moteurs aux normes Euro 6, moins énergivores et moins polluants,
- l'équipement des véhicules de transport interne et de livraison d'outils de télématique embarquée pour exploiter les données « moteur » en temps réel et assister le conducteur dans une conduite économique,
- la formation à l'éco-conduite de l'ensemble des livreurs et chauffeurs,
- la maintenance mensuelle des pneumatiques par des prestataires,
- une fréquence des vidanges adéquate,
- l'utilisation par les responsables d'agences de livraison d'un outil de gestion de tournées dont les algorithmes permettent quotidiennement d'optimiser chaque trajet des véhicules de livraison.



**Challenge
mobilité
régional**

7 juin 2018

Pour un jour ou tous les jours, au travail / y va autrement.

En septembre 2018, lors de la semaine européenne de la mobilité, une communication spécifique a été déployée afin de sensibiliser l'ensemble des salariés à l'éco-conduite. Par ailleurs, un challenge éco-conduite a été lancé. Les livreurs des agences de livraison et les chauffeurs des plateformes logistiques de Toupargel se sont affrontés dans leur catégorie respective. L'objectif était d'enregistrer la plus forte baisse de consommation de carburant par rapport à une période donnée.

BAISSER LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2010, toutes les agences de livraison sont pourvues de systèmes de minuterie visant à réduire la consommation d'électricité nécessaire au réapprovisionnement en froid des camions de livraison.

En 2018, le Groupe Toupargel a souscrit auprès d'un fournisseur d'électricité un approvisionnement en énergie verte, garantie d'origine renouvelable, pour ses 5 plateformes logistiques et 9 agences commerciales, représentant 56 % de la consommation du Groupe. Il contribue ainsi à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

DIMINUER L'IMPACT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Le respect de la chaîne du froid nécessite des installations sous température dirigée utilisant des gaz nocifs pour l'environnement et notamment l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Dès 2011, devançant l'obligation légale fixée à 2014, Toupargel a procédé au changement des gaz R22,

84 %
des camions
(tracteurs routiers)
équipés norme
Euro 5 ou 6

100 %
des chauffeurs
formés à
l'éco-conduite



PROGRAMME
Objectif CO₂

Par ailleurs, le Groupe Toupargel a investi pour diminuer le nombre de déplacements internes de ses collaborateurs en privilégiant l'utilisation d'outils de web-conferencing et de e-learning (voir page 45).

Au travers d'une carte recensant les adresses de chaque salarié, disponible sur l'intranet, les collaborateurs du siège social sont également invités à se mettre en relation et à développer le covoiturage.

Le 7 juin 2018, les salariés de Toupargel de la région Auvergne Rhône-Alpes ont été amenés à participer à la 8ème édition du challenge mobilité Auvergne Rhône-Alpes. Il s'agit d'une initiative de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ADEME, qui propose aux établissements d'organiser, en interne, le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité. Il offre ainsi, à chacun, la possibilité d'essayer un mode de transport plus sûr, plus économique et plus propre. Il invite chaque salarié à venir au travail autrement que seul dans sa voiture, en utilisant les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche.



générateurs de gaz à effet de serre, et les a remplacés par des gaz HFC (hydrofluorocarbones) qualifiés de substances de substitution. Pour l'avenir, faute de solution idéale, l'option des HFC pour les zones de stockage tampon et le froid embarqué est maintenue. En revanche, pour les plus importantes installations frigorifiques, de nouvelles pistes autour des fluides dits naturels sont en cours d'étude. Le Groupe effectue ainsi une veille technologique pour le remplacement des HFC par du CO₂ ou de l'ammoniac.

Nous attachons une attention particulière à l'entretien de nos systèmes sous température dirigée qui sont des maillons clés du respect de la chaîne du froid. Un suivi des recharges de fluides frigorigènes, effectuées lors des opérations annuelles de maintenance obligatoire, est réalisé. 1 327 kg de fluides ont été réinjectés dans les circuits de froid des véhicules en 2018 (1 423 kg en 2017).

SENSIBILISER NOS COLLABORATEURS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La démarche RSE du Groupe ne date pas d'hier. Les engagements sont principalement véhiculés au sein de l'entreprise par le biais du journal interne et de l'intranet. Ce dernier présente une rubrique dédiée à la RSE, regroupant des articles d'actualités faisant la part belle aux initiatives environnementales déployées à travers le monde.

Réduire nos déchets et innover pour l'environnement

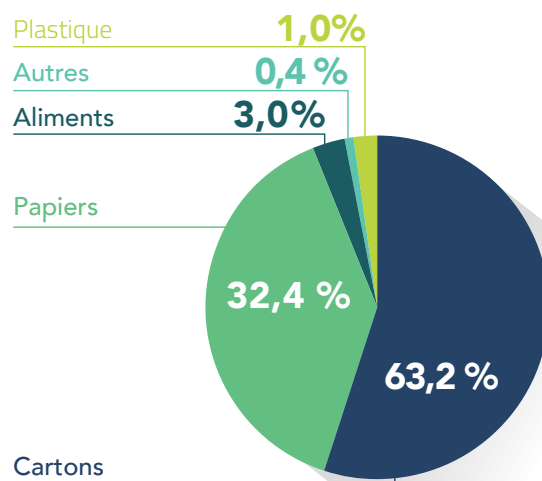
L'activité du Groupe Toupargel est génératrice d'un certain nombre de déchets. Des actions pilotées par les directions fonctionnelles ont été mises en place tout au long de la chaîne de valeur pour réduire les déchets, notamment les cartons de livraison, les emballages, les catalogues et les aliments.

FAVORISER LE RECYCLAGE

Au niveau de la préparation des commandes, sur les plateformes logistiques, 5 catégories de déchets sont recyclées par des professionnels certifiés :

- les déchets cartons issus des réceptions des fournisseurs de marchandises et des clients ne souhaitant pas les conserver lors de la livraison de leurs commandes,
- les déchets alimentaires non consommables,
- les déchets papiers, correspondant principalement à des catalogues produits périmés et des papiers de bureau,
- les déchets plastiques composés des films entourant les palettes de marchandises,
- les déchets « Autres » (palettes, ferrailles).

Principales sources de déchets recyclés (en 2018)



Lors de chaque livraison, les livreurs ont pour consigne de proposer aux clients de récupérer les cartons de leur commande. Ceux-ci sont ensuite centralisés sur les plateformes logistiques et recyclés.



2 599

tonnes de déchets recyclés en 2018

Depuis 2019, des bacs de tri sont mis à la disposition des collaborateurs du siège social de Toupargel pour le recyclage du papier, des bouteilles et verres en plastiques, canettes.



Concernant sa flotte de véhicules, le Groupe s'attache à sélectionner des fournisseurs en mesure d'assurer un recyclage des consommables (pneumatiques, huiles...). Par exemple, chez Euromaster, tous les déchets pneumatiques sont récupérés par une filière agréée via le réseau ALIAPUR, acteur de référence dans la valorisation des pneus usagés. Les pneus sont ainsi soit réutilisés (rechapage), soit valorisés en matière (granulats utilisés pour les terrains sportifs et sols amortissants), ou en énergie (broyats alimentant les chaufferies urbaines).

Un partenariat est également en place avec des collecteurs agréés du réseau PRAXY pour la collecte et la valorisation de tous les autres déchets issus des activités d'entretien des véhicules :

- L'huile est régénérée ou brûlée pour produire de l'énergie,
- Les filtres à huiles et à gasoil : la partie métallique est valorisée en sidérurgie et la partie plastique/ papier est utilisée comme combustible de substitution,
- Les bidons en plastique et les fûts métalliques sont brûlés avec valorisation énergétique ou broyés,
- Les fûts métalliques sont broyés puis valorisés en sidérurgie,
- Les plaquettes, les disques de freins, les amortisseurs et les échappements, après tri, sont réintégrés dans le circuit de production des entreprises sidérurgiques,
- Le plomb des batteries est fondu et sert à la fabrication d'autres batteries. L'acide est neutralisé et le bac en polypropylène est réduit en granulats et intègrent la filière recyclage des plastiques.

Les équipements électriques et électroniques usagés (ordinateurs, écrans, claviers, casques, imprimantes, téléphones) sont centralisés sur le site Toupargel de Clermont-Ferrand. Après un tri du matériel, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés et recyclés par la société e-dchet.com. Les toners d'imprimantes sont centralisés sur les plateformes logistiques et collectés par un prestataire.

La consommation d'eau au sein du Groupe concerne principalement un usage sanitaire et le nettoyage des véhicules. Celui-ci est effectué dans des centres de lavage externalisés dont certains ont adopté une démarche de consommation responsable.

DIMINUER L'UTILISATION DE PAPIER

Depuis 2012, Toupargel intègre, sur ses produits à marque propre, un logotype de tri sélectif afin de sensibiliser ses clients au tri des emballages. De plus, pour l'impression de ses documents commerciaux, Toupargel choisit des partenaires nationaux éco-responsables, certifiés ISO 14001 respectant la charte Imprim'Vert, utilisant des papiers issus de forêts gérées durablement PEFC™ ou FSC® et imprimant quasi-exclusivement en France. Ces engagements garantissent le fait de produire en minimisant les impacts sur l'environnement tant sur les matières premières que sur la maîtrise des déchets.



En 2017, la Direction des Ressources humaines a fait évoluer son process en s'appuyant sur le digital. Elle a mis en place la dématérialisation des bulletins de salaires permettant à chaque collaborateur de bénéficier d'un stockage à vie et gratuit sur une plateforme sécurisée.

En adhérant à Citéo, éco-organisme agréé par l'État, Toupargel répond à son obligation de « Responsabilité Élargie du Producteur » et délègue à l'éco-organisme la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France. Elle participe ainsi à l'économie circulaire de la filière Papiers.

Avec une contribution de 85 448 euros versés en 2019 (74 869 euros versés en 2018) sur l'exercice 2018, Toupargel a financé la collecte des papiers de 47 800 habitants. Les tonnages ainsi collectés ont permis la fabrication de 810 tonnes de nouveaux papiers recyclés. Acteur de l'économie circulaire, Toupargel a utilisé 99,42 % de papiers issus de forêts gérées durablement.

Sur la filière papiers, l'impact de cette éco-participation est multiple :

- Elle fait progresser le recyclage, car elle permet d'accompagner financièrement les collectivités dans l'évolution de leurs schémas de collecte et de tri vers davantage de performance,
- Elle favorise l'éco-conception, car elle est financièrement incitative pour les producteurs : plus le produit est éco-conçu, plus l'éco-participation baisse,
- Elle développe l'innovation car elle finance des activités de recherche appliquée et de développement menées par Citéo et ses partenaires,
- Elle finance les supports de communication servant à sensibiliser l'ensemble des citoyens au geste de tri.

2

tonnes de DEEE recyclées en 2018



ANNEXES

ANNEXE 1 – Note méthodologique

Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel des indicateurs extra-financiers est l'année civile du 1er au 31 décembre 2018. Le précédent rapport est consultable dans le rapport de gestion du rapport annuel 2017.

Référentiel de reporting

Le Groupe Toupargel a établi son propre référentiel de reporting en 2014. Celui-ci est conforme à l'article 225.

Définition du périmètre et variation

Le périmètre du reporting RSE couvre les trois sociétés du Groupe : la holding Toupargel Groupe SA, les filiales opérationnelles Toupargel SASU (88 % du chiffre d'affaires) et Eismann SAS (lorsque les informations sont disponibles, 12 % du chiffre d'affaires). Ce périmètre intègre la totalité des sites du Groupe et l'ensemble de ses activités (prospection, télévente, logistique, livraison, services centraux). Les zones de chalandise de Toupargel et d'Eismann sont limitées à la France métropolitaine ; aucun site ou activité n'est présent à l'étranger.

Collecte des données

Les données sont collectées par le responsable RSE, assisté d'un contrôleur de gestion, auprès des différentes directions fonctionnelles concernées.

Indicateurs exclus

Compte tenu de son activité de négoce et de distribution de produits alimentaires surgelés et d'un champ d'application focalisé uniquement en France, le Groupe considère les indicateurs suivants comme non pertinents :

- Élimination du travail forcé ou obligatoire,
- Abolition effective du travail des enfants,
- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement,
- Mesures de prévention de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- Limitation de la consommation d'eau,
- Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- Utilisation des sols,
- Consommation de matières premières,
- Adaptation aux conséquences du changement climatique.

Définitions des indicateurs

La définition des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux et le référentiel de reporting interne au groupe sont présentés pages 57 et 58 de ce rapport.

Comparabilité

Afin de simplifier le reporting et de faciliter la lecture, le choix a été fait de réduire la comparabilité à deux exercices. Ceci permet d'aligner les indicateurs extra-financiers sur les indicateurs financiers.

Audit externe

Les principaux indicateurs 2018 ont été vérifiés par le cabinet Finexfi, mandaté pour vérifier les procédures de reporting. La nature des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées page 61.

La définition des indicateurs de reporting a aussi fait l'objet d'une validation par l'Organisme Tiers Indépendant lors de son intervention.

Contact

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre démarche RSE ou réagir quant à nos actions, vous pouvez écrire à : rse@toupargel.fr

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

Précisions sur les indicateurs environnementaux

Emissions de CO₂ : afin d'évaluer les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie (électricité, gaz et carburant) et aux recharges de fluides réfrigérants, nous avons utilisé la méthodologie ACT. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de la méthodologie élaborée par l'ADEME et sont disponibles sur le site internet de la Base Carbone.

Consommation électrique : elle représente la consommation totale du Groupe.

Consommation de gasoil : elle concerne, d'une part, le parc de véhicules dont la consommation de gasoil est suivie par un logiciel de gestion de la flotte, et d'autre part, la cuve interne utilisée sur la plateforme logistique de Chalon-sur-Saône. La consommation de gasoil relative aux déplacements professionnels de nos collaborateurs avec leur propre véhicule ou un véhicule de location n'est pas prise en compte. La flotte ne comprend aucun véhicule essence.

Distance effectuée par nos livreurs et navettes internes : elle correspond, d'une part, au kilométrage réalisé par l'ensemble de nos navettes chargées du transport des commandes de nos plateformes logistiques vers nos agences de livraison et d'autre part, au kilométrage réalisé par l'ensemble de nos véhicules, de nos agences de livraison à la porte de nos clients, pour livrer les commandes.

Consommation de fluides frigorigènes : cet indicateur prend en compte la consommation de fluides de nos installations fixes et de nos camions frigorifiques. Elle correspond à la quantité facturée lors de fuites ou de remplacement de fluides réfrigérants.

Nombre de fournisseurs en factures dématérialisées : cet indicateur correspond au nombre de fournisseurs de marchandises communiquant la totalité de leurs factures de marchandises à Toupargel sous forme dématérialisée ramenée au nombre total de fournisseurs de marchandises. Les fournisseurs de frais généraux ne rentrent pas en ligne de compte dans cet indicateur.

Consommation de cartons : elle correspond à la quantité de cartons facturés et utilisés par les cinq plateformes logistiques pour préparer les commandes des clients et elle est rapportée au poids par carton selon le format de carton utilisé. Elle est ajustée du niveau de stock en début et fin de période.

Précisions sur les indicateurs sociaux

Effectifs fin de période : effectif de Toupargel Groupe SA et de Tourpagel SASU inscrit à la date du 31/12, tous types de contrats (CDI, CDD, CDI-Contrats de professionnalisation, CDD-Contrats de professionnalisation), exceptés stagiaires et apprentis, inclus les suspensions de contrat. Cet effectif total est repris aussi au niveau des indicateurs concernant la répartition par sexe, par type de contrat, par statut (cadres, VRP, employés et agents de maîtrise), par âge, par ancienneté, par temps de travail (temps complet/partiel) et par métier.

Entrées/sorties : nombre de collaborateurs entrés et sortis des effectifs dont un contrat de travail a été conclu et dont la relation contractuelle s'est terminée durant l'année au sein des deux entités. Les employés sortis au 31/12 au soir sont inclus dans les effectifs de 2018.

Turn-Over : le turn-over correspond au nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée (tous motifs sauf rupture de période d'essai, départs en retraite et décès) rapporté à l'effectif CDI présent sur la période.

Masse salariale et rémunération : la masse salariale annuelle brute correspond au total des salaires bruts versés dans l'année. La rémunération annuelle moyenne brute correspond au total des salaires bruts versés dans l'année inclus les indemnités de retraite divisé par l'effectif annuel moyen en Equivalent Temps Plein.

Absentéisme : le taux d'absentéisme est égal au nombre de jours calendaires d'absence rapporté à l'effectif moyen x 30 jours x 12 mois. Les motifs d'absence pris en compte dans le calcul de l'absentéisme sont les suivants : maladie, maladie professionnelle, accident de travail, accident de trajet.

Les absences de plus de 45 jours sont comptabilisées à 45 jours pour éviter la perturbation des taux avec les absences de très longue durée.

Nombre d'accidents du travail et de trajet : nombre de déclarations d'accidents de travail et trajet émises en 2018, et non refusées au 31/12/2018.

Le nombre de jours d'arrêt pris en compte pour les taux de fréquence et de gravité concerne seulement les jours d'arrêt pour accidents de travail survenus en 2018 et pour accidents de travail survenus dans les années antérieures. Le dénominateur des heures réelles travaillées est établi sur les heures théoriques, auxquelles sont ajoutées les heures supplémentaires et les absences soustraites.

Taux de fréquence : nombre d'accident de travail avec arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées

Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt suite à un accident de travail X 1 000 / Nombre d'heures travaillées

Précisions sur les indicateurs sociétaux

Nombre de références régimes spécifiques : cet indicateur recense le nombre de références commercialisées dans le catalogue régimes alimentaires spécifiques incluant des produits sans gluten, sans lactose, exempts d'allergènes, pauvres en sel, en sucre ou en matières grasses, à index glycémique bas ou encore des produits de régime.

Nombre de références BIO : cet indicateur recense le nombre de références commercialisées dans les catalogues Toupargel Surgelés et Frais & Épicerie du mois de décembre 2018.

Nombre de références pêche responsable : ces références sont identifiées dans le catalogue produits remis à nos clients avec la mention "issu d'une pêche responsable". Ces poissons sont fournis à Toupargel avec une certification de pêche responsable d'un organisme indépendant.

ANNEXE 2 – indicateurs sociaux

		2018	2017
Répartition de l'effectif	Nombres de collaborateurs	2792	3 236
	Part des cadres - non cadres	8 % - 92 %	8 % - 92 %
Embauches et départs	Nombre d'embauches	1 064	1 451
	Nombre de départs	1 464	1 845
	Nombre de départs CDI	822	1 012
	dont rupture de la période d'essai	265	383
	dont licenciements	168	225
	Taux de turn-over	17,1 %	14,4%
	dont taux de turn-over (hors métiers de prospection)	14,3 %	12,2%
	Age moyen	44 ans	42 ans et 11 mois
	Ancienneté moyenne	11 ans et 3 mois	10 ans et 4 mois
	Part des contrats en CDI-CDD	95 % - 5 %	93,8 % - 6,2 %
Rémunérations	Rémunération annuelle moyenne brute	26 995 €	26 822 €
	Nombre de promotions internes	24	21
Organisation du temps de travail	Taux de collaborateurs à temps complet - partiel	91 % - 9 %	91 % - 9 %
	Taux d'hommes à temps complet - partiel	99 % - 1 %	99 % - 1 %
	Taux de femmes à temps complet - partiel	81 % - 19 %	82 % - 18 %
	Taux d'absentéisme (Toupargel SASU)	4,3 %	3,9 %
	Taux d'absentéisme hors prospection (Toupargel SASU)	3,8 %	3,4 %
	Dialogue social	Nombre de réunions avec les instances représentatives du personnel	41
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés	2	3
Santé et sécurité au travail	Nombre d'accidents du travail et de trajet	256	269
	Taux de fréquence	35,87	27,60
	Taux de gravité	2,35	1,44
	Taux de sinistralité (pour 1 000 véhicules)	23,8 %	28,0 %
	Nombre de médiations traitées par la cellule d'écoute psychologique	20	21
	Nombre de maladies professionnelles	13	13
	Taux de la masse salariale dédiée à la formation	1,06 %	1,35 %
Formation	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur (Toupargel)	9,72 h	10,47 h
Egalité hommes-femmes	Part de l'effectif par genre (hommes-femmes)	58 % - 42 %	57 % - 43 %
	Part des cadres (hommes - femmes)	64 % - 36 %	66 % - 34 %
	Part des femmes au Comité exécutif	11 %	17 %
Handicap	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap (Toupargel SASU)	6,10 %	5,93 %
Lutte contre les discriminations	Taux de travailleurs de 55 ans ou plus	18,3 %	16,2 %
	Taux de travailleurs de moins de 25 ans	5,2 %	6,5 %

ANNEXE 3 – indicateurs environnementaux

		2018		2017	
		Toupargel	Groupe	Toupargel	Groupe
Mesures de prévention et de recyclage (Pollution et gestion des déchets)	Consommation de cartons (en tonnes)	1 644	NC	1 834	NC
	Poids des déchets recyclés (en tonnes)	2 599	NC	3 330	NC
Emissions directes CO ₂ (scope 1 et 2)	(en Teq CO ₂)	NC	23 447	NC	27 135
Consommation de matières premières et d'énergie (utilisation durable des ressources)	Consommation électrique (en MWh)	NC	22 355	22 133	23 416
	Consommation gazoil (en 000 litres)	4 188	5 002	5 106	6 024
Adaptation aux conséquences du change- ment climatique	Distance effectuée par nos livreurs et navettes internes (en km)	32 323 592	40 618 625	33 471 093	42 738 913
	% de chauffeurs formés à l'éco-conduite		100%		100%
	% de camions équipés d'un sys- tème de télématique embarquée		86 %		100 %

ANNEXE 4 – indicateurs sociétaux

		2018	2017
Développement régional	Nombre de produits provenant de fournisseurs locaux (gamme Frais & Épicerie)	234	91
Développement de la nutrition responsable	Nombre de références Bio	1 661	205
	% des plats cuisinés à marque propre sans colorants artificiels	100 %	100 %
	% des produits sans matières grasses hydrogénées	100 %	100 %
	Nombre de références pêche responsable	31	27
Prévention du risque alimentaire	Nombre de références pêche française	19	16
	Taux de réclamation sur la qualité produit (pour 1000 uvc) (Toupargel)	0,33	0,28
	Taux de réclamation des clients (pour 1000 livraisons)	19,4	16,6
Partenariat et mécénat	Budget affecté au fonds de dotation	41 K€	111 K€
	Dons alimentaires	217 K€	168 K€
Fournisseurs	% des approvisionnements en produits manufacturés provenant de France	80 %	80 %

TABLE DE CONCORDANCE

CONTENU	INDICATEURS	ODD	ISO 26000	Pacte mondial	Pages
Informations sociales		3, 4, 5, 8, 10, 16			
Emploi	1 - Effectif total		6.4.4.	1	43
	1 - Répartition des salariés par sexe		6.4.4.		58
	1 - Répartition des salariés par âge		6.4.4.		46
	1 - Répartition des salariés par zone géographique		6.4.4.		NA
	2 - Embauches		6.4.4.		58
	2 - Licenciements		6.4.4.		58
	3 - Rémunérations		6.4.4.		58
Organisation du travail	3 - Evolutions des rémunérations		6.4.4.		58
	4 - Organisation du temps de travail		6.4.4.		44 et 58
Relations sociales	31 - Absentéisme		6.4.4.		58
	5 - Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.		6.4.3/5	3	44
Santé et sécurité	6 - Bilan des accords collectifs		6.4.3/5		44
	7 - Conditions de santé et sécurité au travail		6.4.6		58
	8 - Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel		6.4.6		44
	32 - Accidents du travail, notamment leur fréquence et gravité		6.4.6		58
	32 - Maladies professionnelles				58
Formation	9 - Politiques mises en œuvre en matière de formation		6.4.7		44 et 58
	10 - Nombre total d'heures de formation		6.4.7		58
Egalité de traitement	11 - Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes				46
	12 - Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapés				46
	13 - Politique de lutte contre les discriminations				46
Promotions et respect des conventions de l'OIT	33 - Respect de la liberté d'associations et du droit de négociation collective		6.3.10	3	44
	34 - Elimination de la discrimination en matière d'emploi et profession		6.3.10	6	46
	35 - Elimination du travail forcé ou obligatoire		6.3.10	4 et 5	40 et 56
	36 - Abolition effective du travail des enfants		6.3.10		40 et 56
Informations environnementales		12, 13, 14, 15			
Politique générale en matière environnementale	14 - Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement		6.5.1/2	7, 8 et 9	51
	15 - Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement		6.5.1/2		54
	16 - Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		6.5.1/2		52
	37 - Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.		6.5.1/2		56
Pollution et gestion des déchets	17 - Les mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		6.5.3		52, 53 et 56
	18 - Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets		6.5.3	7, 8 et 9	54
	19 - La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		6.5.3		56
	20 - Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire		6.5.3		41, 50

CONTENU	INDICATEURS	GRI	ISO 26000	Pacte mondial	Pages
Utilisation durable des ressources	21 - Consommation d'eau		6.5.4		56
	21 - Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN8 EN9 EN21	6.5.4		56
	22 - Consommation de matières premières	EN1	6.5.4		40, 56 et 82
	22 - Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	EN10	6.5.4	7, 8 et 9	40
	23 - Consommation d'énergie	EN3 EN4	6.5.4		52
	23 - Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN5 EN6 EN7	6.5.4		52
	38 - Utilisation des sols		6.5.4		56
Changement climatique	24 - Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	EN16 EN17 EN19 EN20	6.5.5	7, 8 et 9	52
	39 - Adaptation aux conséquences du changement climatique	EN18 EC2	6.5.5		56
Protection biodiversité	25 - Mesures prises pour développer et préserver la biodiversité	EN11 à EN15 EN25	6.5.6	7, 8 et 9	40
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		3, 8, 11, 16, 17			
Impact territorial, économique et social	26 - En matière d'emploi et de développement régional	EC8 EC9	6.8.5		43 et 48
	27 - Sur les populations riveraines et locales	EC1 EC6	6.8		48
Relations avec les parties prenantes	28 - Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	4.14 à 4.17	5.3.3		34
	29 - Actions de partenariat ou de mécénat	EC1 4.11 à 4.13	6.8.9		49 et 50
Sous-traitance et fournisseurs	30 - Prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	EC6 HR2 & HR5 à HR7	6.6.6		40
	40 - Importance de la sous-traitance et la prise en compte de la RSE dans les relations avec fournisseurs et sous-traitants	3.6 et 4.14	6.6.6	1 et 2	40
Loyauté des pratiques	41 - Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruptions	SO2 à SO4 SO7 & SO8	6.6.3	10	39
	42 - Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1 & PR2	6.7.4		40, 41 et 42
	43 - Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	HR	6.3	1 et 2	40

Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Toupargel Groupe (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport annuel du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société Toupargel Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 6 mai 2019 et le 6 juin 2019 pour une durée d'environ 7 jours/homme.

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration Annexe 1 – Note méthodologique et au paragraphe Acteur de la protection de notre environnement ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 7 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 7 juin 2019

Finexfi - Isabelle Lhoste, Associée

(1) Toupargel Groupe SA, Toupargel SASU et Eismann SAS

(2) Les achats responsables, Améliorer le cadre de vie au travail, Attirer et développer nos talents, Accueillir la diversité, Mener des démarches de prévention santé et sécurité au travail dans un cadre de vie agréable, Développer notre performance énergétique, Réduire nos déchets et innover pour l'environnement.

LE CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

Informations boursières

- Profil boursier du titre
- Actionnariat
- Données boursières
- Dividende et titre
- Relations avec la communauté financière

Chiffres et ratios financiers

- Compte de résultat
- Bilan
- Ratios financiers

p.65

p.65

p.65

p.66

p.67

p.68

p.70

p.70

p.71

p.71

Informations boursières



Profil boursier du titre

• Date d'introduction	3 Décembre 1997
• Prix d'introduction	3.81 €
• Code ISIN	FR0000039240
• Code Bloomberg	TOU
• Code Reuters	TPGEL.PA
• Appartenance à un indice	CAC@All-Share, Gaia Index
• Euronext Paris	Compartiment C
• Classification sectorielle	5337 (détaillants et grossistes - Alimentation)
• Eligibilité au PEA	oui
• Eligibilité au PEA-PME	oui
• Eligibilité au Service de Règlement Différé	non
• Membre de Middlednext	oui
• Capital au 31/12/2018	1 018 330.70 euros
• Nombre de titres ordinaires	10 183 307
• Nominal	0.10 €
• Cours au 31/12/2018	2.90€
• Flottant en % du capital au 31/12/2018	13.05 %
• Flottant au 31/12/2018	3.9 M€
• Capitalisation boursière au 31/12/2018	29.53 M€



MiddleNext est l'association professionnelle française indépendante représentative des valeurs moyennes cotées.



Euronext est la première Bourse paneuropéenne avec plus de 1 300 émetteurs représentant une capitalisation boursière totale de 3 800 milliards d'euros.

Actionnariat au 31 décembre 2018

Groupe familial Roland Tchénio

Public

Auto-détention

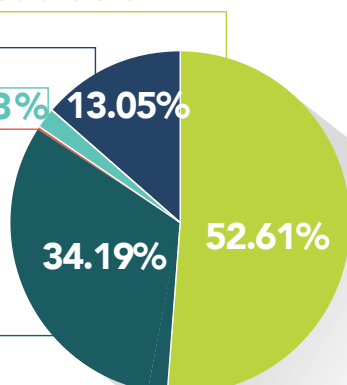
Autres 0.13%

administrateurs

0.03%

Groupe familial

Maurice Tchénio

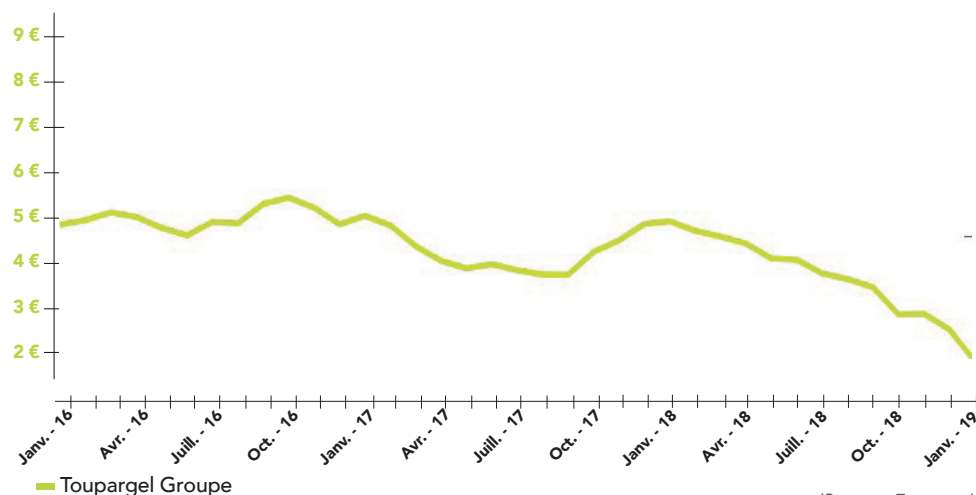


87%
DU CAPITAL
EST DÉTENU PAR UN
ACTIONNARIAT FAMILIAL

Données boursières

L'ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

(de janvier 2017 à décembre 2018)



(Source : Euronext)



L'AGENDA 2019 (*)

27 JUIN 2019

Assemblée Générale des Actionnaires au siège social (69380 Civrieux d'Azergues)

19 SEPTEMBRE 2019

Publication des comptes semestriels 2019

Conférence téléphonique sur les comptes semestriels 2019

* Sous réserve de modifications

L'ÉVALUATION DES VOLUMES ÉCHANGÉS

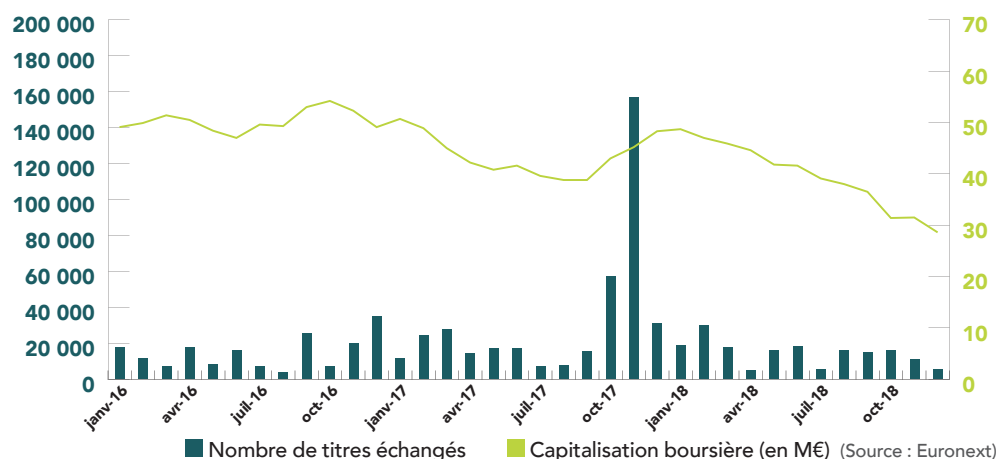
Le volume moyen mensuel d'échanges s'établit à 14 408 titres en 2018 (contre 32 188 titres en 2017) (Source : Euronext)

Période	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en K€)
Décembre 1997	3,81	3,36	678 620	2 513
Année 2012	10,90	5,15	365 292	2 579
Année 2013	8,47	4,19	843 801	4 362
Année 2014	8,80	4,99	399 501	3 005
Année 2015	6,20	4,57	318 823	1 713
Année 2016	5,84	4,20	174 085	845
Année 2017	5,15	3,65	386 250	1 627
Janvier 2018	5,00	4,48	18 452	88
Février 2018	5,20	4,38	29 796	140
Mars 2018	4,68	4,30	17 739	80
Avril 2018	4,52	4,20	5 003	22
Mai 2018	4,30	3,90	15 694	64
Juin 2018	4,22	3,84	18 110	73
Juillet 2018	4,00	3,70	5 381	21
Août 2018	3,80	3,56	15 922	59
Septembre 2018	3,74	3,40	14 660	52
Octobre 2018	3,46	2,70	16 125	50
Novembre 2018	3,30	2,70	10 664	32
Décembre 2018	3,00	2,40	5 345	15
Année 2018	3,00	2,40	172 891	696

L'ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN K€) ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS (DE JANVIER 2016 À DÉCEMBRE 2018)

La capitalisation boursière définit la valeur que le marché boursier attribue à l'entreprise. Elle correspond au nombre d'actions multiplié par le cours de Bourse.

A la clôture au 31 décembre 2018, la capitalisation boursière de Toupargel Groupe s'élevait à 29.5 M€.



Dividende et titre

LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Le Conseil d'Administration propose le dividende et sa date de versement. La politique de distribution de dividendes tient compte des besoins d'investissements du Groupe, du contexte économique et de tout autre facteur

jugé pertinent. Au titre des exercices 2012 à 2017, aucun dividende n'a été versé. Au titre de 2018, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 de ne pas distribuer de dividende.

LES ACHATS OU VENTES DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2016, Toupargel Groupe détenait 200 000 actions propres, acquises pour 5 106 K€, en vue d'affectation aux plans de stock-options approuvés par l'Assemblée Générale du 27 avril 2007, valorisées 960 K€ au 31 décembre 2016 et 8 675 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 41.6 K€.

Conformément à la 8e résolution de l'Assemblée

générale mixte du 26 avril 2017, le Conseil d'Administration de Toupargel Groupe SA du 14 juin 2017 a été autorisé à annuler les 200 000 actions auto-détenues, soit 1,93 % du capital social. Au 31 décembre 2018, Toupargel Groupe détenait 13 405 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 38.9 K€.

L'ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER

Toupargel Groupe SA a mandaté Caceis Corporate Trust pour assurer son service financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif administré, il convient à l'actionnaire de s'adresser directement à son intermédiaire financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, il convient à l'actionnaire de s'adresser à :

CACEIS Corporate Trust – Service émetteur

14 rue Rouget de Lisle
92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9
Tél : 01.57.78.34.44 - Fax : 01.49.08.05.80
E-mail : ct-contact@caceis.com

LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉTENTION DES TITRES

	Actions au Porteur		Actions au nominatif	
			administré	pur
Lieu de dépôt des actions	Chez un intermédiaire financier au choix			Chez Caceis
Frais de gestion et droits de garde	A la charge de l'actionnaire selon la tarification de son intermédiaire financier			Gratuits
Ordre de bourse	Adressé à l'intermédiaire financier	Adressé à l'intermédiaire financier (des délais peuvent survenir pour convertir les titres au porteur avant de réaliser la vente).		Adressé à Caceis
Déclaration fiscale annuelle	L'intermédiaire financier adresse à l'actionnaire un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant toutes les opérations de son compte titres			Caceis adresse à l'actionnaire un IFU regroupant les opérations concernant le titre Toupargel Groupe
Participation à l'Assemblée Générale	L'actionnaire doit demander à son intermédiaire financier de procéder aux formalités en vue de sa participation à l'Assemblée et adresser une attestation de participation à Toupargel Groupe. Toupargel Groupe lui adressera alors une carte d'admission à l'Assemblée Générale.		Toupargel Groupe adresse automatiquement à l'actionnaire un avis de convocation avec un formulaire de vote à distance ou de procuration lui permettant de communiquer à Toupargel Groupe ses instructions en vue de participer à l'Assemblée Générale.	



LE PRESTATAIRE DE SERVICES D'INVESTISSEMENT ASSURANT LA LIQUIDITÉ DU TITRE

Un contrat de liquidité conforme au modèle établi par l'Association Française des Marchés Financiers (1) (AMAFI) reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, conforme au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, a été conclu entre Toupargel Groupe SA et la société Oddo, le 1er décembre 2006, avec une mise en application au 1er janvier 2007, en vue d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Toupargel Groupe. À l'ouverture du compte, Toupargel Groupe SA a apporté au crédit du compte de liquidité la somme

de 100 000 euros. En date des 28 janvier 2008 et 17 janvier 2012, les sommes supplémentaires de 30 000 euros ont été apportées au crédit du compte de liquidité portant le total des versements à 160 000 euros. En date du 25 mai 2012, la somme supplémentaire de 20 000 euros a été apportée au crédit du compte de liquidité portant le total des versements à 180 000 euros. Le solde du compte de liquidité au 31 décembre 2018 s'élève à 9 709 euros en espèces et 38 875 euros en titres auto-détenus (inscrits en moins des capitaux propres).



(1) L'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) a pour mission de contribuer à promouvoir et à développer les activités de marchés financiers en France.

Relations avec la communauté financière

LA LISTE DES PUBLICATIONS AU BALO EN 2018

- 21 mars 2018** - Avis préalable à l'AGO du 25 avril 2018
- 11 avril 2018** - Avis de convocation à l'AGO du 25 avril 2018
- 11 mai 2018** - Avis d'approbation des comptes et de la décision d'affectation du résultat 2017
- 12 septembre 2018** - Avis préalable de réunion valant avis de convocation à l'AGE du 16 octobre 2018

LES PUBLICATIONS DIFFUSÉES EN 2018 AUX ACTIONNAIRES ET AUX PROFESSIONNELS FINANCIERS

- Rapport annuel 2017 diffusé en français en 200 exemplaires papier et publié sur toupargelgroupe.fr. Le rapport a été envoyé aux analystes, gérants de fonds, institutions, banques et actionnaires individuels qui en avaient fait la demande.
- Rapport sur l'activité 2017 diffusé aux actionnaires lors de la convocation à l'Assemblée Générale du 25 avril 2018.
- Communiqués sur le chiffre d'affaires 2017 et les comptes semestriels en français et en anglais.
- Mise à disposition sur toupargelgroupe.fr des présentations diffusées aux professionnels financiers.

LA DIRECTIVE TRANSPARENCE

Dans le cadre de la Directive Transparence, imposée par le Règlement Général de l'AMF, entrée en vigueur le 20 janvier 2007, Toupargel utilise un diffuseur professionnel (Les Echos médias) pour la diffusion effective et intégrale de son information réglementée.

LES AUTRES DOCUMENTATIONS

- Les documents juridiques - les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports et certificats des contrôleurs légaux et du Conseil d'Administration, ainsi que la liste des actions de parrainage et de mécénat peuvent être consultés au siège social de Toupargel Groupe SA, 13 chemin des Prés Secs 69380 Civrieux d'Azergues. La société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande les bilans sociaux de Toupargel SASU et Eismann SAS prévus par les articles L 2323-68 et suivants du code du travail.
- Site Internet : www.toupargelgroupe.fr
Toupargel Groupe met à la disposition du public un site institutionnel en français et en anglais référençant notamment les rapports annuels et l'information réglementée communiquée à l'AMF. Toupargel est répertorié sur un certain nombre de sites Internet externes dont ceux d'Euronext (www.euronext.com), de l'AMF (www.amf-france.org), de la Direction de l'information légale et administrative (www.info-financiere.fr) et des Echos (www.lesechos.fr).





LES ACTIONS AUPRÈS DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Toupargel répond à toutes demandes émanant des actionnaires individuels (demandes d'informations, envoi de rapports annuels...) recues par courrier, téléphone ou via le site internet institutionnel.

LES ACTIONS AUPRÈS DES ANALYSTES ET DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Une réunion SFAF (1) a été organisée le 27 mars 2018 à l'occasion de la présentation des résultats annuels 2017. La publication des comptes semestriels, effectuée le 26 septembre 2018, a été suivie d'une conférence téléphonique réunissant investisseurs institutionnels, analystes financiers, assureurs-crédit et banquiers.

(1) SFAF (Société Française des Analystes Financiers) : association des professionnels de l'investissement et du financement oeuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière ainsi qu'au développement d'une information économique et financière de qualité. La SFAF soutient les émetteurs dans l'organisation de leurs réunions de communication financière.

LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Toupargel Groupe entretient des relations régulières avec la presse financière, la presse économique, la presse régionale, la radio et la TV par des envois de communiqués, l'organisation d'interviews. La presse a été invitée le 27 mars 2018 à la réunion de présentation des résultats annuels 2017, le 26 septembre 2018 à la réunion de présentation des résultats semestriels 2018.

LES ANALYSTES FINANCIERS AYANT PUBLIÉ SUR LA VALEUR EN 2018

- **Jérémy Garnier** - Oddo BHF - jeremy.garnier@oddo-bhf.com

LES RELATIONS ACTIONNAIRES, ANALYSTES ET INVESTISSEURS

- **Responsables de l'information**
Romain Tchénio – Président Directeur Général
Nicolas Besson – Directeur administratif et financier
Cyril Tezenas du Montcel – Responsable Trésorerie, Communication financière et RSE.



CONTACTS

Email : infofinanciere@toupargel.fr

Courrier :
Toupargel – Communication financière
13 chemin des Prés Secs,
69380 Civrieux d'Azergues

Internet :
www.toupargelgroupe.fr

Téléphone : 04 72 54 10 00
Fax : 04 27 02 61 94

Chiffres et ratios financiers 2018



52%
GEARING
(RETRAITÉ)

244.2
MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

-5.9%
MARGE OPÉRATIONNELLE
COURANTE

Compte de résultat

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre des ventes	313.4	308.7	293.2	271.4	244.2
Ebitda	15.1	15.1	11.5	-1.1	-7.8
Résultat opérationnel courant	5.7	4.8	2.8	-10.6	-14.3
Coût financier	0.2	0.2	0.1	0.1	1.0
Résultat avant impôts	-12.4	4.6	-17.3	-10.7	-19.2
Impôts	-1.1	-1.3	-0.7	3.2	-6.1
Résultat net part du Groupe	-13.5	3.2	-18.0	-7.6	-25.3
Capacité d'autofinancement	11.9	12.3	9.3	-3.1	-10.4
Flux de trésorerie disponible	-13.0	4.0	-0.4	-10.0	-19.7

(1) : Résultat opérationnel courant - résultat des cessions d'actifs immobilisés - reprises de provisions + dotations aux amortissements et provisions

Bilan

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Total du bilan	166.0	164.1	145.7	150.4	147.9
Capitaux propres	74.6	78.4	59.9	54.6	29.5
Endettement brut	20.0	18.8	21.8	34.4	47.6
Endettement net	22.7	18.8	21.3	31.4	60.6
Endettement net retraité	22.7	18.8	21.3	31.4	22.0
Actif non courant	146.2	143.3	125.4	127.8	116.7
Investissements	14.5	5.1	5.1	4.2	4.1
Variation du fonds de roulement	2.4	6.6	7.9	5.7	12.2
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-27.2	-22.6	-15.2	-11.9	-6.2
Variation du BFR	1.4	4.6	6.8	3.3	5.9
Trésorerie	-2.0	-0.1	0.5	3.0	9.4
Variation Trésorerie	-4.2	2.0	0.5	2.5	6.5

Ratios financiers

	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net par action (en €)	-1.33	0.32	-1.77	-0.75	-2.49
Capacité d'autofinancement par action (en €)	1.17	1.21	0.91	-0.31	-1.03
Actif net comptable par action (en €)	7.30	7.71	5.89	5.37	2.90
Couverture des frais financiers (x fois)	23.0	17.0	14.9	-52.4	-11.4
Ratio de levier (x fois)	1.50	1.25	1.86	-27.78	-6.55
Gearing	30 %	24 %	35 %	58 %	173%
Gearing (retraité)	22 %	11 %	12 %	28 %	52 %
Marge opérationnelle courante	1.8 %	1.5 %	0.9 %	-3.9 %	-5.9 %
Marge nette	-4.3 %	1.0 %	-6.1 %	-2.8 %	-10.4 %
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	5.1 %	4.3 %	3.4 %	-12.3 %	-39.1 %
Rentabilité de l'actif	3.4 %	2.9 %	1.9 %	-7.0 %	-9.7 %
Taux de rotation de l'actif (x fois)	1.9	1.9	2.0	1.8	1.7
Retour sur capitaux employés (ROCE)	4.1 %	3.1 %	2.2%	-8.0 %	-20.3 %
Effectif	3 590	3 530	3 463	3 236	2 792

Glossaire financier

Couverture des frais financiers	Résultat opérationnel courant /charges financières
Ebitda	Résultat opérationnel courant - résultat des cessions d'actifs immobilisés - reprises de provisions + dotations aux amortissements et provisions
Gearing	Endettement net / fonds propres
Marge nette	Résultat net / chiffre des ventes
Marge opérationnelle courante	Résultat opérationnel courant / chiffre des ventes
Ratio de levier	Endettement net bancaire / excédent brut d'exploitation
Rentabilité de l'actif	Résultat opérationnel courant / actif total
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	Résultat net avant éléments non récurrents / fonds propres (avant éléments non récurrents)
Retour sur capitaux employés (ROCE)	Résultat opérationnel courant après impôt apparent / immobilisations nettes + BFR
Taux de rotation de l'actif	Chiffre des ventes / actif total

An aerial photograph of several business professionals in a meeting. A man in a blue suit is at the top, a woman in a dark blazer is on the right, and a woman in a white blazer is in the center. They appear to be in a modern office setting with a light-colored floor.

COMPTES CONSOLIDÉS 2018

Rapport de gestion

p.73

Contrôle interne et gestion des risques

p.78

Comptes consolidés 2018

Etat consolidé de la situation financière

p.84

Compte de résultat consolidé

p.85

Etat consolidé du résultat global

p.85

Tableau des flux de trésorerie

p.86

Besoin en fonds de roulement

p.86

Etat de variation des capitaux propres consolidés

p.87

Annexe aux comptes consolidés

p.88

Notes générales

p.88

Notes sur l'état consolidé de la situation financière

p.92

Notes sur le compte de résultat

p.114

Notes sur les engagements et autres informations

p.120

Rapport des Commissaires aux Comptes

p.124

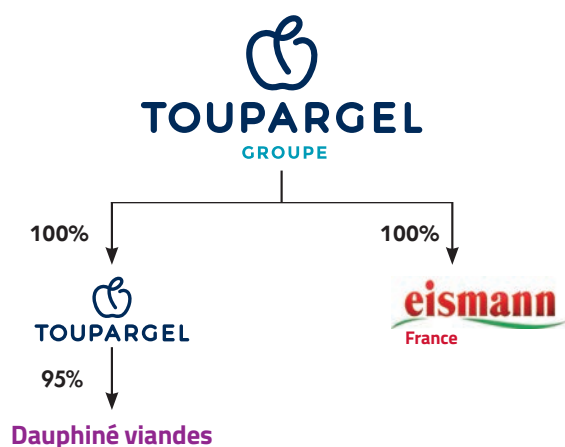
Rapport de gestion



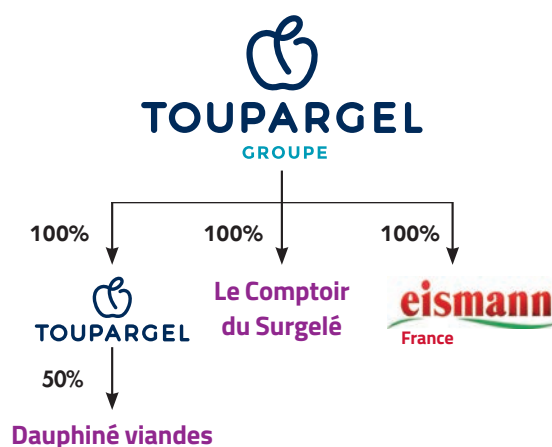
Organigramme juridique

Périmètre de consolidation

au 31 décembre 2018 :



au 31 décembre 2017 :



Toupargel Groupe SA a acquis, début 2014, 100 % des titres de la société Le Comptoir du Surgelé. Celle-ci a donné son fonds en location-gérance à Toupargel SASU à compter du 1^{er} avril 2014.

En date du 1^{er} mars 2018, la totalité des titres Le Comptoir du Surgelé a été cédée par Toupargel Groupe SA à sa filiale Toupargel SASU. Celle-ci a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales.

Le 31 mars 2014, Toupargel Groupe SA a pris le contrôle de 100 % du capital d'Eismann France SAS

dont l'activité est la vente de produits surgelés à une clientèle de particuliers.

Le 5 septembre 2014, la filiale Toupargel SASU a constitué en partenariat (50/50) avec la société Romans Viandes, une société dont la dénomination est Dauphiné Viandes, en vue d'assurer l'approvisionnement en viandes piécées des sociétés du Groupe Toupargel. Le 12 juin 2018, Toupargel SASU a augmenté sa participation dans Dauphiné Viandes à hauteur de 95 %, Romans Viandes conservant 5 %.

Tous les actifs nécessaires à l'exploitation sont inclus dans le périmètre de consolidation.

Arrêté des comptes individuels et consolidés

Les comptes individuels et consolidés de Toupargel Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration tenu le 22 mai 2019. A cette date, Romain Tchénio, Président de la SASU Toupargel a arrêté les comptes de cette société et Romain Tchénio, Président de la SAS Eismann, a arrêté les comptes de cette société. Les comptes consolidés ont été communiqués le 23 mai par voie de média (sites : www.toupargelgroupe.fr, www.lesechosmedias.fr). Lesdits comptes sont soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 27 juin 2019, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce.

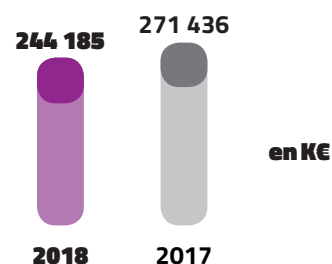
Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS.

LES VENTES DE MARCHANDISES

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires consolidé est en retrait de 10.0 % à 244.2 M€. Cette baisse s'analyse par les éléments suivants :

- un calendrier commercial défavorable avec un jour de vente en moins,
- une érosion de 14 % de l'activité historique (vente par téléphone de produits surgelés représentant 84 % des ventes), qui s'est accélérée en novembre et décembre du fait d'un environnement de consommation pénalisé par le contexte social,
- une hausse de 22 % des ventes par téléphone de produits frais et d'épicerie,
- une croissance de 24 % de l'activité e-commerce dont les ventes de produits frais et d'épicerie progressent de 84 %.



Le chiffre des ventes entre les différents modes de commercialisation se répartit ainsi:

	31/12/2018		31/12/2017	
	K€	Répartition	K€	Répartition
Vente par téléphone	228 570	93,6%	258 879	95,4%
Vente par internet	15 615	6,4%	12 557	4,6%
Total	244 185	100%	271 436	100%

SAISONNALITÉ DES VENTES EFFET CALENDRAIRE

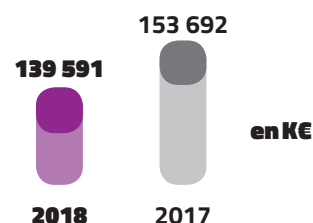
Les ventes subissent une saisonnalité marquée par les éléments suivants : la position des fêtes de Pâques sur le 1^{er} trimestre ou le 2^e trimestre influe sur la répartition des ventes de début d'année. Les conditions météorologiques estivales ont un impact sur les ventes du 3^e trimestre, notamment sur les ventes de glaces. Le 4^e trimestre connaît une forte activité en raison des fêtes de fin d'année. Il a représenté 27.6 % du chiffre d'affaires annuel en 2018. L'évolution du calendrier commercial fait également varier le nombre de jours travaillés de chaque période.

Répartition du chiffre des ventes

en K€	2018		2017	
1 ^{er} semestre	123 337	50,5%	135 307	49,8%
2 ^{ème} semestre	120 848	49,5%	136 129	50,2%
Total	244 185	100%	271 436	100%

LA MARGE COMMERCIALE

La marge commerciale passe de 153 692 K€ (56.6 % du chiffre des ventes) en 2017 à 139 591 K€ (57.2 % du chiffre des ventes) en 2018 du fait d'une baisse des opérations promotionnelles et du surcoût du programme de fidélité en 2017.



LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant présente une perte de 14 299 K€ contre 10 602 K€ en 2017. La marge opérationnelle (résultat opérationnel courant / chiffre des ventes) passe de -3.9 % à -5.9 %.

Le total des coûts opérationnels passe de 164 624 K€ à 154 421 K€ en 2018.

Les charges de personnel reculent de 109 091 K€ à 97 828 K€ du fait principalement de la transformation des méthodes de conquête de nouveaux clients. En valeur relative au chiffre des ventes, elles évoluent de 40.2 % à 40.1 % en 2018. L'effectif au 31 décembre passe de 3 266 en 2017 à 2 792 en 2018.

Les charges externes se montent à 49 705 K€ contre 46 439 K€ en 2017. Les principales hausses concernent les postes, «sous-traitance» (+1 634 K€), «transport de biens» (+876 K€), «carburants» (+532 K€) et «entretiens et réparations» (+459 K€).

Les impôts et taxes reculent de 4 360 K€ en 2017 à 4 270 K€ en 2018.

Les amortissements s'élèvent à 7 159 K€ (contre 8 045 K€ en 2017). Le poste provisions présente une reprise 678 K€ en 2018 contre une dépréciation de 1 492 K€ en 2017.

Les autres charges passent de 361 K€ à 509 K€ en 2018. Les autres produits ressortent à 4 072 K€ contre 5 138 K€ en 2017. Un montant de 3 671 K€ (2017 : 4 805 K€) a été comptabilisé en 2018 au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), l'effectif étant en baisse et le taux appliqué évoluant de 7 % à 6 %.

Le résultat des sorties d'actifs immobilisés ressort à 280 K€ contre 26 K€ en 2017. Il concerne principalement la cession de véhicules et la cession d'un bâtiment.

LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Ils s'élèvent à 3 869 K€ en 2018. Ils intègrent une dépréciation de goodwill de 2 179 K€ pour tenir compte des derniers résultats du Groupe ainsi qu'une provision pour risques de 1 690 K€.

LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel, après charges non courantes, s'élève à -18 168 K€ contre -10 602 K€ en 2017.

LE COÛT FINANCIER

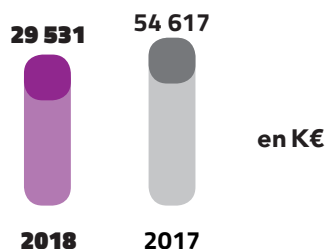
Le coût financier présente une charge de 1 042 K€ contre 136 K€ en 2017. Le coût de la dette augmente de 0.5 % en 2017 à 2.2 % en 2018, du fait des nouvelles conditions de financement (voir note 12).

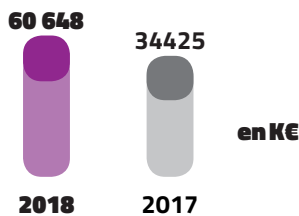
LE RÉSULTAT NET REVENANT AU GROUPE

Le résultat net passe de -7 631 K€ à -25 318 K€ en 2018. La marge nette (résultat net / chiffre des ventes) ressort à -10.4 % en 2018 contre -2.8 % en 2017.

LES CAPITAUX PROPRES

Ils se montent à 29 531 K€ contre 54 617 K€ au 31 décembre 2017. La baisse s'explique par le repli du résultat net. Aucun dividende n'a été versé en 2018 au titre de 2017.





L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Il s'élève à 60 648 K€ contre 34 425 K€ au 31 décembre 2017. Il intègre un apport en compte courant d'actionnaires et un préfinancement du CICE pour 16 220 K€ (15 993 K€ au 31 décembre 2017), trouvant sa contrepartie à l'actif du bilan à hauteur de 17 033 K€. Hors préfinancement du CICE, l'endettement brut ressort à 44 428 K€ contre 18 432 K€ en 2017.

Les dettes liées aux retraitements des contrats de location-financement, correspondant aux crédits-bails immobiliers, passent de 1 877 K€ à 15 471 K€. Elles concernent le financement du nouveau siège social d'Eismann construit en 2016 à Saint Jean du Cardonnay (76) et la mise en place d'une opération de cession-bail immobilière, en janvier 2018, portant sur quatre sites logistiques (Argentan, Montauban, Civrieux d'Azergues et Chalon sur Saône).

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de lignes de crédit et emprunts à court et moyen terme, de contrats de location-financement, de préfinancement du CICE et d'autorisations de découvert mobilisables pour un montant global de 61 605 K€ et utilisées à hauteur de 61 519 K€.

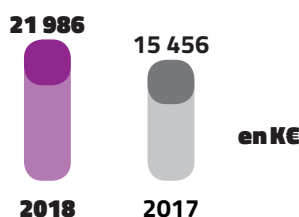
en K€	31/12/2018
Compte courant d'associés	13 000
Lignes de crédit et emprunts	15 915
Préfinancement du CICE	16 220
Location-financement	15 470
Autorisations de découvert	1 000
Financements mobilisables	61 605

L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (RETRAITÉ)

L'endettement net ressort à 51 206 K€ au 31 décembre 2018 (contre 31 449 K€ au 31 décembre 2017).

L'endettement net hors apport en compte courant d'actionnaires de 13 000 K€ et préfinancement du CICE de 16 220 K€ (trouvant sa contrepartie à l'actif du bilan à hauteur de 17 033 K€) ressort à 21 986 K€ au 31 décembre 2018 (contre 15 456 K€ au 31 décembre 2017).

Après le retraitement du préfinancement du CICE et l'apport en compte courant d'actionnaires retraité en quasi fonds propres, le ratio d'endettement net sur capitaux propres se situe à 52 % au 31 décembre 2018 (28 % au 31 décembre 2017).



LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Elle s'élève à -10 430 K€ contre -3 115 K€ en 2017.

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement passe de -11 908 K€ au 31 décembre 2017 à -6 175 K€ au 31 décembre 2018 soit une variation de 5 894 K€. Hors CICE de 17 033 K€ en 2018 (17 756 K€ en 2017), le besoin en fonds de roulement évolue de 6 292 K€ tenant compte des éléments suivants :

- une hausse des stocks (+454 K€) : développement de l'offre de produits frais et d'épicerie,
- une réduction du poste fournisseurs (-2 053 K€) : baisse de l'activité et des délais de règlement,
- un recul des autres passifs courants (-2 721 K€) : baisse des dettes liées au personnel et aux organismes sociaux.

LES FLUX NETS DE TRÉSORERIE

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles est passé de -6 408 K€ à -16 324 K€ du fait principalement d'un recul du résultat net et tenant compte d'une variation supérieure du besoin en fonds de roulement à -5 894 K€ (contre -3 294 K€ au 31 décembre 2017).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est passé de -3 607 K€ en 2017 à -3 400 K€ en 2018. Il concerne principalement l'acquisition et la cession de véhicules.

Le flux de trésorerie disponible ressort à -19 724 K€ en 2018 contre -10 015 K€ en 2017.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est passé de 12 509 K€ à 26 190 K€ en 2018 du fait du financement du flux négatif de trésorerie disponible. Aucune distribution de dividende n'a été effectuée en 2018 (2017 : néant).

LES GOODWILLS

Le goodwill correspond d'une part à l'acquisition des sociétés Le Comptoir du Surgelé EURL au 1er janvier 2014 et Eismann SAS au 1er avril 2014 et d'autre part aux fonds de commerce antérieurs qui ont été dépréciés à la suite de tests d'impairment soit 16 000 K€ au 31 décembre 2014, 20 000 K€ au 31 décembre 2016 et 2 179 K€ au 31 décembre 2018. Le goodwill ressort à 70 993 K€ au 31 décembre 2018.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
	Montant net	Montant net
Goodwills	70 993	73 172

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements normatifs du Groupe concernent principalement le renouvellement des véhicules tous les 5/6 ans, la mise aux normes des agences commerciales et l'acquisition de matériels. Ils sont exclusivement réalisés en France.

En 2018, les investissements corporels et incorporels se sont élevés à 4 037 K€ contre 4 113 K€ en 2017. Ils concernent principalement l'acquisition de logiciels, des frais de packagings, ainsi que des véhicules et du matériel industriel.

Les principaux investissements d'équipement logistique du Groupe ont été effectués au cours des années passées, notamment les plateformes de préparation de commandes de Chalon sur Saône (offre Toupargel de produits frais et d'épicerie) en 2002, d'Argentan (offre Toupargel de produits surgelés) en 2004 et Montauban (offre Toupargel de produits surgelés) en 2005.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Litiges : les litiges connus à la date d'arrêtés des comptes ont fait l'objet de provisions dont la méthode et le détail figurent en note 11 de la même annexe.

Contrôle URSSAF : Un contrôle Urssaf sur Toupargel Groupe SA et Toupargel SASU au titre des années 2015, 2016 et 2017 a eu lieu au 3ème trimestre 2018. Les redressements demandés ont été provisionnés au 31 décembre 2018 à hauteur de 92 K€.

Dans le cadre d'un contrôle Urssaf sur Eismann en 2017, une provision complémentaire a été comptabilisée en 2018 (note 11.2).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Sollicité par le groupe Toupargel, le tribunal de commerce de Lyon a rendu le 1er février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant Toupargel Groupe SA et d'une procédure de redressement judiciaire

concernant Toupargel SAS et Eismann SAS. Le tribunal a fixé une première période d'observation de 6 mois jusqu'au 1er août 2019. Cette période d'observation a été confirmée le 26 mars 2019 par le tribunal, qui a fixé au 2 juillet 2019 une prochaine audience destinée à statuer sur la suite des procédures.

Le Groupe prépare actuellement, avec l'aide de ses conseils, un plan de redressement qui sera présenté au Tribunal en vue d'obtenir un renouvellement de la période d'observation puis la mise en place d'un plan de sauvegarde pour Toupargel Groupe SA et de plans de continuation pour Toupargel SAS et Eismann SAS.

Dans le cadre de ce plan de redressement, et sous le contrôle des organes des procédures, la Direction a annoncé le 23 mai 2019 au Comité d'entreprise de Toupargel SASU, un projet de réorganisation qui entraînerait la suppression de 265 postes sur plus de 2 300 et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Le Groupe est confiant dans sa capacité à élaborer un plan de redressement visant à permettre la poursuite de ses activités et une issue favorable des procédures en cours, étant rappelé que cette issue dépendra notamment de l'appréciation du tribunal sur le plan proposé.

ÉVOLUTION

Ces actions récemment mises en œuvre visent à donner à Toupargel les moyens financiers de se concentrer sur son retournement opérationnel. Celui-ci doit notamment passer par l'accélération du plan Oxygène en accentuant son offensive «Tout Alimentaire». Elle consiste à proposer aux clients fidélisés de produits surgelés une nouvelle offre de 4 000 produits frais et d'épicerie dont 1 500 produits bio, issus du partenariat récemment conclu avec Naturalia.

L'offre sera complétée par le lancement de nouveaux services et une approche multicanale renforcée. S'appuyant sur les partenariats existants et les projets en cours, Toupargel a pour ambition de développer son activité B2B en proposant son savoir-faire dans les produits alimentaires et son expertise de la livraison à domicile.

Contrôle interne et gestion des risques

Le contrôle interne

RÉFÉRENTIEL UTILISÉ

Le Groupe se conforme aux principes énoncés dans le cadre de référence et du guide d'application publiés par l'Autorité des marchés financiers.

DÉFINITION

La gestion des risques et le contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes, chartes et procédures internes à l'entreprise ;
- d'analyser, de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de s'assurer du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité et fiabilité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

PROCESSUS

Environnement de contrôle

Sensibilisation du personnel : les valeurs du Groupe - la Passion Clients, l'Amour du Produit, l'Ambition et l'Engagement, l'Esprit d'Équipe et de Famille - sont diffusées au sein des entités qui la composent dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Le Groupe a élaboré une charte éthique, construite autour de cinq principes : la responsabilisation, le respect, la transparence, la confiance et l'intégrité. Le Groupe a également adopté en mars 2018 le code de conduite anti-corruption Middlenext afin de répondre à l'obligation légale introduite par la

loi Sapin 2 mais également pour réaffirmer ses valeurs. D'autre part, un comité éthique a été créé dans le but de pouvoir accompagner les équipes opérationnelles dans la compréhension du code mais également afin de traiter les alertes émanant de collaborateurs sur des faits ou situations contraires au code. Le dispositif d'alerte interne existait déjà en 2011 mais a été modifié pour répondre à la nouvelle réglementation.

Le Groupe a diligenté un audit de grande envergure dans le cadre de l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement européen Général sur la Protection des Données. Cette analyse a permis de construire un plan de mise en conformité des pratiques et des systèmes d'informations en priorisant les actions à mener sur les données personnelles les plus sensibles. Plusieurs groupes de travail ont été constitués pour définir aux mieux les processus à mettre en place. Cette transformation est mise en œuvre sous le contrôle du référent des données personnelles, anciennement le CIL nommé en février 2018.

Le règlement intérieur : celui-ci est adapté périodiquement et est destiné notamment à fixer les règles de discipline, les mesures d'applications de la réglementation en matière de santé et sécurité.

Définition des fonctions et missions : chaque poste est décrit et les missions et objectifs sont régulièrement mis à jour. Ceux-ci sont assortis «d'incentives».

Délégations de pouvoir : des délégations de pouvoir limitées sont établies notamment en matière d'hygiène et sécurité, qualité produits, environnement, respect des législations du travail, commerciales, financières, etc.

Formation du personnel : les actions de formation du personnel orientées sur les métiers présents dans le Groupe ont pour but d'entraîner le personnel aux opérations que celui-ci a à mettre en œuvre.

Principaux acteurs

- Le Conseil d'Administration, dont les missions sont de contribuer à définir la stratégie, suivre sa mise en œuvre, évaluer les projets, contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur. Un reporting mensuel permet d'assurer le suivi des opérations ;
- Le Comité d'Audit (voir Gouvernement d'Entreprise) : celui-ci dispose d'une charte et d'un

guide. La composition et le fonctionnement de ce comité sont conformes à la 8ème directive et à l'article L823-19 du Code de Commerce ;

- Le Comité Éthique (voir Gouvernement d'Entreprise) : celui-ci dispose d'une charte, son principal rôle est de recueillir les signalements issus du dispositif d'alerte interne.

- La Direction Générale ;
- Le Comité Exécutif (voir ses missions dans la partie «Gouvernement d'entreprise») ;
- Les responsables opérationnels ou fonctionnels et notamment :

- La Direction MACQ (Marketing, Achats, Communication et Qualité) en charge notamment du système de management de la qualité, des contrôles qualité, des agréments des plateformes, du service consommateurs,
- La Direction Informatique en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information et du plan de continuation d'activité en matière de système d'informations,
- La Direction des Ressources Humaines, responsable de l'application des lois, règlements, accords sociaux, règles de sécurité au travail et qui met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines,
- La Direction Financière en charge notamment de l'établissement des états financiers du Groupe, reportings, tableaux de bord, budgets,
- L'Audit avec une double mission de vérification de l'application du Système de Management de la Qualité et du Contrôle Interne. La charte du service d'audit interne définit sa mission et son champ d'intervention.

Principales références et actions

- Le recensement des risques : sous l'égide du Comité d'audit, une démarche menée par l'auditeur interne, a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques. La cartographie est revue chaque année et la mise en œuvre des recommandations suivie. Les risques liés aux projets en cours sont particulièrement analysés. L'analyse des risques est reprise dans la partie facteurs de risques du présent rapport.
- Le recensement des risques professionnels : sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, le recensement des risques professionnels a abouti à l'élaboration d'un «document unique» par entité, dont la mise en œuvre des recommandations est suivie. Ce document est mis à jour chaque année.
- Un Comité «Bien-être et performances au travail» chargé de prévenir les risques psychosociaux d'une part, et une cellule de soutien psychologique aux collaborateurs en ressentant le besoin avec un partenariat externe d'autre part, sont en place.

- Le Système de Management de la Qualité identifie les processus de l'entreprise et les décrit. Il évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise à savoir contrôle, procédures (manuel et diffusion sur l'intranet), indicateurs et compétences. Enfin, il définit les plans d'actions.

- Les manuels de procédures décrivent les procédures applicables. Elles sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise.

- Les guides RH reprenant les principales règles et processus de management au sein du Groupe.

- La charte d'utilisation du système d'informations définit les droits et obligations des utilisateurs.

- La charte de bonne utilisation des véhicules de fonction présente les bonnes pratiques d'usage des véhicules professionnels.

- La charte d'expression sur les réseaux sociaux rappelle les règles d'expression élémentaires à respecter.

- La démarche RSE et le suivi d'actions est en cours (voir RSE page 30), des indicateurs sont définis.

- Une démarche de certification de services est mise en œuvre depuis 2012. Celle-ci porte sur un périmètre large de la prise de commande jusqu'à la livraison incluant le service clients, et une partie des services centraux.

Cette certification concerne l'ensemble de nos sites et repose sur un référentiel de 27 engagements de service validés par un comité externe composé de représentants des autorités officielles, d'organismes de consommateurs et piloté par l'organisme certificateur SGS. Le certificat Qualicert a été confirmé le 9 janvier 2019 pour trois ans à compter du 26 janvier 2019 jusqu'au 25 janvier 2022. Un audit annuel de suivi est effectué par SGS pendant toute cette période, afin de valider la conformité des engagements Qualité.



Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Principaux acteurs

- La Direction Financière du Groupe en charge de la consolidation, du reporting Groupe, de

la communication financière, de la planification et du reporting auprès du Conseil d'Administration.

- Le Contrôle de Gestion (qui dépend de la Direction Financière) et qui produit avec la comptabilité les états financiers, les tableaux de bord et les budgets.

- La fonction de vérification de la qualité du Contrôle Interne assurée par l'Audit interne et l'Audit Qualité.

Principales références et actions

- Plan de comptes généraux commun à toutes les entités du Groupe,

- Plans analytiques permettant le suivi des centres de profits et de coûts,

- Processus d'arrêté des comptes consolidés et sociaux : planning d'arrêté mensuel, trimestriel, semestriel, annuel et instructions,

- Manuel de révision, permettant la justification des comptes,

- Procédures de consolidation : règles et méthodes comptables, liasses de consolidation, planning,

- Processus budgétaire et suivi mensuel,

- Procédures de recensement des engagements hors bilan,

- Reporting : format unique de reporting interne et liasse de reporting au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit,

- Audit des processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière,

- Communication financière : procédures, formats et définition stricte des rôles.

Le Groupe dont l'activité est la livraison de produits alimentaires aux particuliers suit notamment :

- le chiffre d'affaires (journalier, mensuel, avec une analyse multicritère détaillée),

- la marge commerciale (journalier, mensuel avec une analyse détaillée des composantes),

- les inventaires physiques,

- les frais de personnel : reporting social (mensuel),

- les coûts véhicules (coûts directs, sinistralité),

- les coûts téléphoniques (trimestriel)

- les coûts logistiques (mensuel)

- les performances en termes de télévente, de développement de nouveaux clients.

Il est précisé que la plupart des coûts font l'objet de tableaux de bord périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel).

Les éléments des comptabilités et du contrôle de gestion sont revus et commentés en Comité Exécutif et en Conseil d'Administration.

Vérification de la régularité et de la fiabilité des informations

- Dans le cadre des plans d'audit, les applications de procédures sont régulièrement vérifiées notamment dans les agences commerciales pour les flux d'encaissement, au siège, sur le respect des procédures d'engagement et d'approbation de factures, sur les processus achats et sur les processus ressources humaines. Des audits périodiques ont été mis en place à partir de l'analyse informatique multicritères de données.

- Les comptes sont révisés à la fois en interne et par les auditeurs externes.

- La régularité des opérations est revue par des cabinets externes spécialisés (social, fiscalité, audit comptable, audit informatique).

PLAN D' ACTIONS 2019

Les principales lignes du plan d'action 2019 sont les suivantes :

- Revue du processus budgétaire,

- Amélioration de certains reportings,

- Simplification de certaines procédures du référentiel d'audit.

Le contrôle externe

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES DE TOUPARGEL GROUPE SA

Deloitte & Associés

106 cours Charlemagne
CS 40207 - 69286 Lyon Cedex 02

Représenté par **Madame Vanessa Nicoud-Girardet**, nommé par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2018 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Segeco Audit

170 Boulevard de Stalingrad - 69006 LYON

Représenté par **Monsieur Alain Descoins**, nommé par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2013 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cabinet Union d'Etudes Comptables

14 rue de la Charité - 69002 Lyon

Représenté par **Monsieur Philippe Dubost**, nommé par l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2013 pour une durée se terminant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Fin de mandats
• Toupargel SASU Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
• Eismann Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
• Dauphiné Viandes Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
• Fonds de dotation Toupargel Deloitte & Associés	Le jour de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Gestion des risques

RISQUE : ÉVÈNEMENT OU ACTION QUI AFFECTE LA CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À ATTEINDRE SES OBJECTIFS OU À ASSURER SA PÉRENNITÉ

Le Groupe Toupargel a établi une politique de gestion des risques visant au respect de l'intérêt de ses salariés, des consommateurs, de l'environnement et de la défense de ses actionnaires.

Une cartographie des risques est mise à jour chaque année. Des procédures alternatives ont été instaurées en fonction du niveau d'occurrence des risques et de leur impact financier pour le Groupe. Des cellules de crise ont été établies afin de gérer d'éventuelles crises majeures (alimentaire, sociale, image, etc...).

Le Groupe Toupargel a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. L'ensemble des risques sociaux, sociétaux et environnementaux sont abordés dans le rapport RSE (page X) afin de suivre la directive européenne relative à la déclaration de performance extra-financière.

Dans ce chapitre, les risques sont présentés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur niveau de maîtrise interne :

Niveau 1 = Risque significatif

Niveau 2 = Risque critique

Niveau 3 = Risque stratégique

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques liés à des facteurs économiques

Identification du risque : Le chiffre d'affaires du Groupe est dépendant de l'environnement de consommation des ménages. Dans les périodes de ralentissement économique, les intentions d'achat en produits alimentaires peuvent être affectées par des considérations spécifiques (pouvoir d'achat, taux de chômage). Une dégradation de l'environnement de consommation alimentaire pourrait entraîner une détérioration des résultats du Groupe.

Gestion du risque : Le Groupe Toupargel suit les données économiques publiées par l'Insee et la Banque de France concernant la consommation des ménages et celles du syndicat professionnel Fédalis concernant le marché de la livraison à domicile de produits surgelés. Dans le cadre de son plan stratégique Oxygene 2020, le Groupe met en place des mesures destinées à adapter le parcours client

dans un environnement de consommation difficile.

Risques liés au positionnement stratégique

Identification du risque : Historiquement, le Groupe Toupargel est positionné sur les populations résidant dans les communes de moins de 10 000 habitants. 75 % des clients habitent en zones rurales ou dans de petites agglomérations et 58 % des clients sont des seniors (plus de 50 ans) alors que ces derniers représentent 62 % de la population.

Gestion du risque : Selon l'Insee, la population dans les communes de moins de 10 000 habitants augmente plus vite que la population métropolitaine et l'évolution de la pyramide des âges va vers un vieillissement de la population en France. On pourrait alors considéré qu'il n'existe pas de risque à court ou moyen terme de disparition des cibles de clients. Cette analyse serait vraie si le niveau de pouvoir d'achat et les habitudes de consommations des acheteurs n'évoluaient pas.

Cela n'étant pas le cas, dans le cadre du plan stratégique Oxygene 2020, Toupargel a décidé d'adapter son parcours client en fonction des besoins des différentes catégories de consommateurs (zone rurale/ zone urbaine/ seniors/actifs) pour ne pas être dépendant d'une seule catégorie.

D'autre part, la société continue d'investir dans le développement du business relatif à une clientèle de professionnels pour diversifier son portefeuille clients. Pour cela, la société s'appuie sur ses domaines d'expertises historiques comme la télévente et la téléprospection, la livraison, le conditionnement et la préparation de commandes.

Risques de réputation

Identification du risque : Un risque de perte d'image peut subvenir dans le cas d'une crise alimentaire, sociale, de dénigrement, sur internet notamment, ou autre et entraîner une baisse d'activité.

Gestion du risque : Toupargel a déployé des procédures de prévention dans chacun des services où les risques sont identifiés. Des procédures de gestion de crise ont été mises en place et sont revues annuellement par l'ensemble des services concernés.

Risques de corruption

Identification du risque : Tout collaborateur

ayant des relations avec des tiers externes à la société peut être confronté à une situation comportant un risque de corruption active, une corruption passive ou un conflit d'intérêt.

Gestion du risque : Ce risque est limité du fait de la nature des clients de Toupargel, à savoir des particuliers ayant un panier moyen de 55 €. D'autre part, les principaux fournisseurs de la société sont situés dans des pays considérés comme non à risque selon le classement Transparency International. Néanmoins, Toupargel a remis à jour l'ensemble des procédures afin de prévenir au maximum ce risque pour l'ensemble des collaborateurs.

Risques liés à la concurrence

Identification du risque : Ce risque est étroitement lié au risque d'attrition du fichier client présenté ci-après puisqu'il dépend essentiellement de la fidélisation des clients et des recrutements de nouveaux clients face à la concurrence.

Gestion du risque : Afin de maintenir son volume d'affaires, le Groupe dispose de centres de téléprospection, d'équipes de prospection « terrain » et d'une cellule de rétention clients. Le positionnement de prix des produits est suivi par le service marketing produits. Par rapport à la grande distribution ils sont de l'ordre de 20 % supérieurs sur les produits surgelés comparables, du fait de l'intégration du coût de service (préparation, livraison).

Risque sur les approvisionnements

Identification du risque : Des phénomènes de rareté peuvent apparaître périodiquement sur certains produits (notamment les produits de la mer). L'exposition du Groupe Toupargel est équivalente à celles des autres distributeurs. Des transferts de consommation s'effectuent alors vers d'autres produits. Par ailleurs, l'annonce de l'entrée en redressement judiciaire des filiales du groupe ont impacté les relations commerciales sur le début d'année 2019.

Gestion du risque : Au cours des trois derniers exercices, le Groupe n'a pas enregistré de phénomènes de rareté entraînant des ruptures de stock significatives. Le Groupe est lié à des contrats d'approvisionnement sur certains produits bruts, comme les produits de la mer, ainsi que sur les marchandises à marque propre produites par les fournisseurs non encore commandées et enlevées par la société. Les principaux engagements sont de 9 447 K€ pour l'exercice 2018.

Dès l'annonce de l'entrée en redressement judiciaire, la société a mis en place une organisation interne afin de conserver la relation commerciale avec ses fournisseurs et limiter le nombre de ruptures.

Risque lié aux évolutions du coût d'achat des marchandises

Identification du risque : les variations de l'offre et la demande au niveau mondial ou régional et les conditions climatiques pourraient avoir un effet significatif sur le prix des marchandises concernées. D'autre part, quelques fournisseurs, de produits de la mer notamment, sont exposés au risque dollar. En cas d'évolution majeure de cette devise, ils peuvent être amenés à revoir leurs conditions tarifaires.

Gestion du risque : aucun instrument financier n'est mis en place pour couvrir ces risques. Le positionnement du Groupe Toupargel à l'extrémité de la chaîne de valeur de son activité permet un report des augmentations tarifaires sur le client final. La publication de plusieurs catalogues produits par an donne au Groupe un niveau de flexibilité tarifaire de 3 mois avant la distribution de chaque catalogue.

Risque lié aux évolutions du coût des matières premières et carburant

Identification du risque : Le Groupe présente une sensibilité à l'évolution du prix du carburant. Le poste carburant a représenté 2.8 % du chiffre d'affaires en 2018 (2.3 % en 2017). A volume consommé de 5 millions de litres et prix moyen du carburant équivalent à 2018, une hausse de 10 % du prix du carburant en 2018 se traduirait par une augmentation de l'ordre de 683 K€ de la facture carburant en 2018.

Gestion du risque : Aucun instrument financier n'est mis en place pour couvrir ce risque. Le Groupe n'est pas lié par des contrats ou des engagements d'approvisionnement en carburant. Un suivi mensuel de la consommation de toute la flotte est effectué à la fois pour limiter le risque de fraude mais également afin de former les salariés à l'éco-conduite. Par ailleurs, des mesures préventives sont mises en place en cas de pénurie de carburants.

Risque lié à la saisonnalité et aux conditions climatiques

Identification du risque : Les cycles de consommation saisonniers et les variations climatiques sont susceptibles d'affecter les ventes du Groupe. Des températures estivales relativement fraîches peuvent entraîner un recul des produits saisonniers (ventes de glaces par exemple). Des conditions climatiques «extrêmes» peuvent perturber l'exploitation

et la livraison (neige, inondations, etc...).

Gestion du risque : Une procédure permettant de gérer les aléas climatiques a été mise en place afin de pouvoir livrer le client même en cas de grosses intempéries. Toutefois, les variations de températures anormales selon la saison ont une incidence négative sur le chiffre d'affaires et ne peuvent être maîtrisées.

Risque d'intrusion et d'incendie

Identification du risque : Le groupe détient 140 sites sur le territoire français, il existe donc un risque d'intrusion et d'incendie sur l'ensemble de ces établissements.

Gestion du risque : La plupart des sites sont équipés de systèmes de détection d'intrusion et sont maintenus dans le cadre d'un contrat cadre pluriannuel. Les locaux informatiques névralgiques sont pourvus de systèmes de prévention d'incendie et bénéficie de systèmes de sauvegarde automatique. Concernant les entrepôts logistiques présentant une sensibilité au feu du fait des panneaux d'isolation, le Groupe fait procéder périodiquement à des contrôles par des experts externes et met en œuvre des procédures de prévention et d'intervention afin de minimiser le risque.

Risque d'accidents de la route

Identification du risque : Le Groupe exploite 1 332 véhicules et est soumis aux risques d'accidents de la route.

Gestion du risque : Depuis plusieurs années un programme de prévention au moyen de formation, d'affichage et d'accompagnement par les responsables hiérarchiques est développé sous l'égide d'une commission interne de sécurité automobile.

Risques informatiques et notamment risque d'intrusion

Identification du risque : les principaux risques sont recensés et font l'objet d'un suivi interne.

Gestion du risque : Une revue formelle est réalisée chaque année par activité. Une démarche d'amélioration continue permet d'aligner le niveau global de sécurité et de performance du système d'information aux besoins du Groupe. L'intervention de tiers externes permet d'identifier les failles d'intrusion dans les systèmes d'informations et de les corriger.

Risque d'attrition du fichier client

Identification du risque : la prospection par téléphone de nouveaux clients est en partie effectuée à partir de fichiers fournis par des prestataires externes qui sont retraités. Le

développement du téléphone portable et l'ouverture du marché des télécommunications à de nouveaux opérateurs contribuent à l'attrition du fichier des lignes fixes. De plus, l'évolution de la réglementation en matière de démarchage téléphonique restreint aussi la largeur des fichiers, et notamment depuis l'entrée en vigueur de Bloctel en juin 2016.

Gestion du risque : Afin de palier à l'attrition du fichier, le Groupe Toupargel maintient une activité de téléprospection et cherche de nouveaux marchés en exploitant ses leviers de croissance. D'autre part, la société investit dans des plans média (Web, TV et radio) afin de donner de la visibilité à la marque et attirer de nouveaux clients.

Risque lié à la valeur patrimoniale des actifs incorporels (goodwill)

Le goodwill inscrit dans les comptes consolidés se monte à 70 993 K€. Il existe un risque de perte de valeur sur ce patrimoine inscrit à l'actif du bilan. L'approche qui a été retenue pour son évaluation est décrite en note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUES DE CRÉDIT

Risque de crédit lié aux supports d'investissements financiers

Les équivalents de trésorerie du Groupe sont placés sous forme de contrats à terme ou de placements court terme (SICAV de trésorerie monétaires ou contrats à terme renouvelables) auprès de banques ou d'institutions de premier plan toutes dotées d'une excellente notation par les agences de rating (Cf. Note 14.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Risque de crédit fournisseurs

Identification du risque : Compte-tenu de la présence sur le marché d'un grand nombre de producteurs, la défaillance de l'un d'eux est de faible conséquence sur les approvisionnements. Toupargel est en partenariat avec environ 220 fournisseurs pour l'activité «Surgelés» et 100 pour l'activité «Frais et Epicerie». Le principal fournisseur a représenté 5 % des achats de marchandises en 2018 (3.9 % en 2017), les cinq premiers fournisseurs 17.5 % en 2018 (15.9 % en 2017).

Gestion du risque : le Groupe peut être amené à facturer des coopérations commerciales à certains fournisseurs ou recevoir des ristournes différées. Afin de prévenir les risques d'impayés, la Direction Financière s'appuie sur une base externe de scoring financier. En 2018, aucune perte d'exploitation résultant de la défaillance d'un fournisseur n'a été enregistrée dans les comptes.

Risque de crédit clients

Identification du risque : Le Groupe a essentiellement une clientèle de particuliers. L'encaissement de la quasi totalité du chiffre d'affaires au comptant est de nature à limiter le risque de crédit et les créances douteuses. Le chiffre d'affaires moyen annuel hors taxes d'un client fidélisé s'élève à 350 euros environ.

Gestion du risque : Le poste clients représente 4.12 jours de chiffre des ventes (cf Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Il correspond pour l'essentiel à des remises différées de chèques et à des factures à établir (participations publicitaires, partenariats). Afin de réduire les impayés, le Groupe a mis en place de nombreuses actions (suivi des taux d'impayés, procédures particulières de règlement pour les nouveaux clients). En 2018, 212 K€ ont été enregistrés au titre de pertes sur créances irrécouvrables (124 K€ en 2017) (cf Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques industriels et environnementaux sont présentés dans le chapitre Démarche RSE page 30.

RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX**Risques liés aux litiges**

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions récapitulées en note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Les litiges prud'homaux représentent la majeure partie des litiges.

Risques liés aux évolutions de la législation

Identification du risque : Dans le cadre du développement de son activité, le Groupe effectue des démarchages en porte à porte et par téléphone auprès d'une clientèle de particuliers. Cette pratique, licite en France, est encadrée par la législation dans certains pays européens. Bien que l'activité des centres d'appels représente une part non négligeable de la vie économique française, la législation évolue constamment afin de protéger les consommateurs. Depuis 2016, tous les particuliers peuvent inscrire l'ensemble de leurs numéros à la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur bloctel.gouv.fr. D'autre part, la politique de protection des données à caractère personnel est renforcée à partir de mai 2018 du fait de l'entrée en vigueur du Règlement Général

de la Protection des Données. Elle introduit de nouveaux droits pour les consommateurs ainsi qu'une responsabilité conjointe avec les parties prenantes. En 2018, les associations de consommateurs ont même proposé un projet de loi encadrant le démarchage téléphonique très restrictif et impactant très largement l'exploitation de nos fichiers clients si ce dernier était amené à être promulgué.

Gestion du risque : Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, le Groupe Toupargel expurge ses listes d'appels des numéros inscrits à Bloctel. Cela a un impact sur l'alimentation des fichiers de prospects qui s'en trouvent amoindris. Le Groupe s'efforce d'avoir une veille renforcée sur les évolutions de la législation pour se mettre en conformité dans les délais impartis. Comme indiqué précédemment, le Groupe a mis en place un plan d'action de mise en conformité avec les principes édictés dans le règlement européen. Au travers de son syndicat professionnel, la société prend part aux débats en tant que partie prenante, notamment avec les associations de consommateurs, afin de répondre à leurs attentes tout en permettant de conserver son portefeuille clients.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Toupargel a procédé à une revue spécifique de ses risques. Ils sont présentés en note 15.2.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché (risque de taux, change, actions et autres instruments financiers) sont traités en note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

AUTRES RISQUES**Risque de dépendance à l'égard du personnel-clé**

La société est dépendante de ses principaux dirigeants dont l'indisponibilité pourrait affecter l'exploitation du Groupe.

Risque de continuité d'exploitation

Les événements post clôture, et notamment l'entrée de Toupargel Groupe en procédure de sauvegarde et de ses filiales en redressement judiciaire, fait peser un risque sur la continuité d'exploitation décrite en Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques sociaux – sociétaux

Les risques sociaux et sociétaux sont présentés dans au chapitre Démarche RSE page 30.

Les comptes consolidés 2018

État consolidé de la situation financière

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	4	70 993	73 172
Autres immobilisations incorporelles	4	1 573	2 313
Immobilisations corporelles	4	26 625	29 267
Participations entreprises associées	4		
Autres actifs financiers	4	515	481
Actifs d'impôts non-courants	5 & 10	17 034	22 582
Total actifs non courants		116 740	127 814
Stocks et en-cours	6	13 877	13 423
Clients et comptes rattachés	7	2 955	2 679
Autres actifs courants	7	4 308	3 520
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 & 12	10 032	2 976
Total actifs courants		31 172	22 598
Total de l'actif		147 912	150 412
Capital émis		1 018	1 018
Réserves		53 837	61 230
Résultat de l'exercice		(25 318)	(7 631)
Intérêts minoritaires		(6)	
Total capitaux propres		29 531	54 617
Comptes courants d'associés long terme		13 000	
Emprunts et dettes financières à long terme	12	34 652	13 385
Passifs d'impôts différés non-courants	10		
Provisions pour retraite	11	7 325	7 688
Autres provisions à long terme	11	4 723	3 686
Autres passifs non courants	11	140	218
Total passif non courants		59 840	24 978
Fournisseurs et comptes rattachés	13	24 447	26 500
Concours bancaires	12	589	
Emprunts et dettes financières à court terme	12	12 995	21 040
Provisions à court terme			47
Autres passifs courants	13	20 510	23 231
Total passif courants		58 541	70 818
Total du passif		147 912	150 412

Les notes 1 à 31 font partie intégrante des états financiers.

Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises (1)	16	244 185	271 436
Ventes de prestations de services		531	330
Produits des activités ordinaires		244 716	271 766
Coût d'achat des marchandises vendues (2)	17	(104 594)	(117 744)
Marge commerciale (1)-(2)		139 591	153 692
Charges de personnel	18	(97 828)	(109 091)
Charges externes	19	(49 705)	(46 439)
Impôts et taxes	20	(4 270)	(4 360)
Dotations aux amortissements	4	(7 159)	(8 045)
Dotations nettes aux provisions	21	678	(1 492)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		20	
Autres charges courantes	22	(509)	(361)
Autres produits courants	22	4 072	5 138
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	4	280	26
Résultat opérationnel courant		(14 299)	(10 602)
Autres produits et charges opérationnels	23	(3 869)	
Résultat opérationnel		(18 168)	(10 602)
Produits financiers		207	66
Coût financier brut		(1 249)	(202)
Coût financier net	24	(1 042)	(136)
Impôt sur le résultat	25	(6 109)	3 185
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			(77)
Résultat net	26	(25 318)	(7 631)
Part du groupe		(25 318)	(7 631)
Résultat net par action	26	(2,49)	(0,75)
Résultat net dilué par action	27	(2,42)	(0,75)

Les notes 1 à 31 font partie intégrante des états financiers.

État consolidé du résultat global

en K€	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Résultat de l'exercice (1)	(25 318)	(7 631)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat		
Eléments non recyclables en résultat (2)	247	909
- Gains / Pertes actuariels (IAS 19)	321	1 382
- Contrat de liquidité	8	4
- Effets d'impôt	(82)	(477)
Résultat Global Total (1)+(2)	(25 071)	(6 722)

Tableau des flux de trésorerie

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé		(25 318)	(7 631)
Résultat des sociétés mises en équivalence			77
Amortissements et provisions		8 125	9 200
Variation des impôts différés		4 864	(4 734)
Plus-values de cession, nettes d'impôt		(280)	(26)
Dépréciation du Goodwill	4.2	2 179	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(10 430)	(3 115)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(5 894)	(3 294)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(16 324)	(6 408)
Acquisition d'immobilisations	4.1	(4 147)	(4 237)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt ⁽¹⁾		736	631
Incidence des variations de périmètres		11	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(3 400)	(3 607)
Flux net de trésorerie disponible		(19 724)	(10 015)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		(16)	7
Emissions d'emprunts ⁽²⁾	12.1	46 709	16 605
Remboursements d'emprunts	12.1	(20 503)	(4 103)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		26 190	12 509
Variations de trésorerie		6 466	2 494
Trésorerie d'ouverture		2 976	482
Trésorerie de clôture		9 442	2 976

Les notes 1 à 31 font partie intégrante des états financiers.

(1) Les produits de cessions d'actif immobilisés sont essentiellement constituées du résultat de la cession de véhicules (renouvellement du parc)

(2) Les investissements et le financement incluent les locations financement dans les rubriques «immobilisations corporelles» et «encaissements provenant d'emprunts» et «encaissements de subventions».

Besoin en fonds de roulement

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017	- besoins / + dégagés
Stocks	6	13 877	13 423	(454)
Créances Clients	7	2 955	2 679	(276)
Autres actifs courants	7	4 308	3 520	(788)
Actifs d'impôts non courants (hors IDA)	5	17 781	18 419	638
<i>dont CICE</i>		17 033	17 756	723
Créances		38 921	38 041	(880)
Autres passifs non courants	11.3	140	218	(78)
Fournisseurs	13	24 447	26 500	(2 053)
Autres passifs courants	13	20 509	23 231	(2 722)
<i>Dont autres passifs courants</i>		19 708	22 180	(2 472)
<i>dont PCA</i>		801	1 051	(250)
Reclassement divers *				(164)
Dettes		45 096	49 950	(4 854)
BFR		(6 175)	(11 908)	(5 894)
BFR (hors CICE)		(23 208)	(29 664)	(6 292)

en K€	Note	31/12/2017	31/12/2016	- besoins / + dégagés
Stocks	6	13 423	15 222	1 799
Créances Clients	7	2 679	1 932	(747)
Autres actifs courants	7	3 520	2 733	(787)
Actifs d'impôts non courants (hors IDA)	5	18 419	15 873	(2 546)
<i>dont CICE</i>		17 756	15 393	(2 363)
Créances		38 041	35 760	(2 281)
Autres passifs non courants	11.3	218	368	(150)
Fournisseurs	13	26 500	26 990	(490)
Autres passifs courants	13	23 231	23 606	(375)
<i>dont PCA</i>		1 051	876	175
Reclassement divers				3
Dettes		49 949	50 965	(1 016)
BFR		(11 908)	(15 205)	(3 294)
BFR (hors CICE)		(29 664)	(30 598)	(937)

Les notes 1 à 31 font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et Résultats consolidés	Gain et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Quote-Part Minoritaires	Capitaux propres Part du groupe
Capitaux Propres au 31/12/2016	1 038	11 660	(5 221)	53 362	(938)		59 902
Opérations sur capital	(20)				1 453		1 433
Paiements fondés sur des actions					4		4
Opérations sur titres auto-détenus			7				7
Résultat net de l'exercice				(7 631)			(7 631)
Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres					902		902
Capitaux Propres au 31/12/2017	1 018	11 660	(5 214)	45 731	1 421		54 617
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto-détenus			(15)		6		(9)
Résultat net de l'exercice				(25 318)			(25 318)
Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres					247	(6)	241
Capitaux Propres au 31/12/2018	1 018	11 660	(5 229)	20 413	1 674	(6)	29 531

Aucun versement de dividendes n'a été réalisé au titre des affectations de résultats 2017 et 2018.

Note : Depuis l'exercice 2018, il y a un intérêt minoritaire de Dauphiné Viandes du fait de l'intégration globale faisant suite à une prise de participation complémentaire de 45% amenant la détention à 95%.

Annexe aux comptes consolidés

Toupargel Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du code de commerce. La société a son siège social 13 chemin des prés secs à Civrieux d'Azergues (69380) et est cotée à Paris au compartiment C d'Euronext.

Le Groupe Toupargel est spécialisé dans la livraison à domicile de produits surgelés et de produits frais et d'épicerie.

Les comptes et informations sont présentés en milliers d'euros (K€), sauf les informations par action présentées en euros.

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires à l'état consolidé de la situation financière dont le total s'établit à 147 912 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par une perte de 25 318 K€.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 dans sa séance du 22 mai 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 27 juin 2019.

Notes générales

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 Faits marquants de l'exercice

Le Groupe Toupargel a annoncé la signature concomitante le 30 janvier 2018 d'un contrat de prêt senior de 15 M€, d'une opération de cession-bail immobilière de 15 M€, portant sur 4 sites et d'un apport de 13 M€ des principaux actionnaires.

La totalité des titres Le Comptoir du Surgelé est cédée par Toupargel Groupe SA à sa filiale Toupargel SASU en date du 1^{er} mars 2018, celle-ci procédera à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales.

Toupargel SASU a pris une participation complémentaire dans sa filiale Dauphiné Viandes amenant son pourcentage de détention à 95%.

Un contrôle Urssaf sur Toupargel Groupe SA et Toupargel SASU au titre des années 2015, 2016 et 2017 a eu lieu sur le 3^{ème} trimestre 2018. Les redressements demandés ont été provisionnés au 31 décembre 2018 à hauteur de 92 K€.

L'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 316 693 actions, soit 10% du capital social. Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2018 a mis en œuvre cette décision et a attribué 300 000 actions à des bénéficiaires désignés.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Sollicité par le groupe Toupargel, le tribunal de commerce de Lyon a rendu le 1^{er} février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant Toupargel Groupe SA et d'une procédure de redressement judiciaire concernant Toupargel SAS et Eismann SAS. Le tribunal a fixé une première période d'observation de 6 mois jusqu'au 1^{er} août 2019. Cette période d'observation a été confirmée le 26 mars 2019 par le tribunal, qui a fixé au 2 juillet 2019 une prochaine audience destinée à statuer sur la suite des procédures.

Le Groupe prépare actuellement, avec l'aide de ses conseils, un plan de redressement qui sera présenté au Tribunal en vue d'obtenir un renouvellement de la période d'observation puis la mise en place d'un plan de sauvegarde pour Toupargel Groupe SA et de plans de continuation pour Toupargel SAS et Eismann SAS.

Dans le cadre de ce plan de redressement, et sous le contrôle des organes des procédures, la Direction a annoncé le 23 mai 2019 au Comité d'entreprise de Toupargel SASU, un projet de réorganisation qui entraînerait la suppression de 265 postes sur plus de 2 300 et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Le Groupe est confiant dans sa capacité à élaborer un plan de redressement visant à permettre la poursuite de ses activités et une issue favorable des procédures en cours, étant rappelé que cette issue dépendra notamment de l'appréciation du tribunal sur le plan proposé.

NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Toupargel Groupe SA au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière ou «International Financial Reporting Standards (IFRS)» telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêtés des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2018. Ce référentiel de normes comptables est disponible sur le site de la Commission Européenne (<http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/>).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Nouvelles normes obligatoires

Le Groupe a appliqué, dès lors qu'il se trouvait concerné, les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 et Clarifications apportées à IFRS 15
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Améliorations des IFRS (Cycle 2014-2016)
- Amendements d'IFRS 2 : Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions
- Amendements d'IFRS 4 : Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance
- Amendment to IAS 28 : exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value
- IFRIC 22 - Avances versées ou reçues en devises
- Amendements to IAS 40 : Transfers of Investment Property

Concernant les nouvelles normes significatives qui sont entrées en vigueur en 2018 :

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients :

Cette norme établit les principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires.

La mise en oeuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes : identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; la comptabilisation du chiffre d'affaires intervient désormais lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Suite à une analyse des différentes sources de revenus du Groupe et étant donnée la nature de ses activités (livraison de marchandises contre remise du paiement), les effets de l'application de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, à partir du 1er janvier 2018, ne sont pas significatifs.

IFRS 9 Instruments financiers :

Cette norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Elle couvre 3 sujets :

- Classification et évaluation des instruments financiers : IFRS 9 prévoit désormais un classement des actifs financiers fondé sur le business model et la nature des cash flows attendus :

- > objectif de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (remboursement en principal et intérêts), les actifs financiers sont classés au « coût amorti

- > objectif de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et des flux de cession, les actifs financiers (prêts et créances rattachées à des participations ainsi que certains placements détenus jusqu'à l'échéance) sont alors classés en « juste valeur » par le biais des autres éléments du résultat global (OCI),

- > objectif de gestion est autre que ceux désignés ci-avant, les actifs financiers (titres de participation non consolidés, les autres participations et les instruments financiers) sont alors classés « en juste valeur par le biais du résultat », du fait de la pratique du Groupe dans la gestion de ses actifs financiers et le Groupe ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère « Solely Payment of Principal and Interests (SSPI) » tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

- Dépréciation des actifs financiers : la dépréciation des actifs financiers n'est plus fondée

sur un modèle de risque avéré (« incurred losses ») mais sur un modèle conduisant à comptabiliser les pertes attendues (« expected losses »). L'essentiel des ventes du groupe étant réalisé au comptant, les nouvelles dispositions n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

- Comptabilité de couverture : les modifications apportées par IFRS 9 visent à simplifier certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et à davantage aligner les stratégies de couverture et leur traduction comptable. Toupargel n'est pas visé par ces dispositions n'ayant pas contracté de contrat de couverture.

Principales normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes au 31 décembre 2018

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement au 31 décembre 2018, notamment :

- IFRS 16 - Contrats de location (applicable au 1er janvier 2019)

- IFRIC 23 - Positions fiscales incertaines

IFRS 16 « Locations »,

La norme IFRS 16 qui remplace la norme IAS 17 à partir du 1er janvier 2019, supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement.

Selon cette nouvelle norme :

- au bilan, un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué est reconnu avec pour contrepartie la comptabilisation d'un passif de location représentatif des loyers futurs actualisés

- au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt liée au passif de location

Le Groupe détient environ 92 contrats de location représentant une charge annuelle de loyers d'environ 3,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2018. L'adoption de la norme IFRS 16 impactera principalement la comptabilisation des baux de location immobilière relatifs aux différentes agences commerciales et de livraison. Au cours de l'année 2018, le Groupe a procédé au recensement et à l'exploitation des données nécessaires à l'application de la norme IFRS 16. Le Groupe s'est doté d'un logiciel permettant d'assurer de manière intégrée le suivi de ces contrats de location qui sera opérationnel au cours du 1er semestre de l'année 2019.

Le Groupe a décidé d'adopter au 1er janvier 2019 l'approche rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, comme méthode de transition.

À ce jour, le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats suivants :

- contrats de location de biens de courte durée ;
- contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur.

Le chiffrage de l'incidence du passage à la norme IFRS 16 sur la dette financière du groupe et sur son résultat opérationnel est en cours. Un ordre de grandeur de l'impact sur le bilan de la première application de cette norme peut être apprécié au regard du montant des engagements de location au 31 décembre 2018 (voir note 28 c).

2.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

2.2.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception des actifs et des passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation dans le contexte d'incertitude significative liée aux procédures en cours décrit en note 1.2. Au cas où ces procédures ne se concluraient pas par des plans de sauvegarde ou de redressement, l'application des règles et principes comptables utilisées dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

2.2.2 Recours à des estimations et au jugement

L'établissement des comptes consolidés implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif. Ces estimations sont établies, sur la base d'une continuité d'exploitation, en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou si de nouvelles informations venaient modifier ou compléter celles-ci.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), la

valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe. Compte tenu du contexte actuel de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie, les goodwill ont été évalués sur la base de la capitalisation boursière du Groupe à la date de clôture.

Les principales estimations effectuées par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent sur les hypothèses retenues pour l'évaluation de certaines provisions : provisions pour points fidélité et pour départ en retraite et médailles du travail.

Par ailleurs, certaines valorisations qui peuvent avoir des impacts directs sur les comptes ou sur l'information communiquée en annexe sont établies sur la base de données ou de valeurs directement observables sur les marchés. Les domaines les plus sensibles pour le Groupe sont le calcul du le taux d'actualisation (note 11.1.3). La nature et le montant de ces estimations sont présentés dans les notes détaillées des rubriques comptables correspondantes.

Par ailleurs, certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

- la détermination des provisions relatives aux litiges,
- l'appréciation des durées d'utilisation de certaines immobilisations corporelles.

2.2.3 Règles de présentation

Bilan

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant». Le classement des différents passifs en courants / non courants s'entend hors prise en compte des conséquences des procédures collectives en cours (voir note 1.2) qui pourraient conduire à repousser les échéances de certains passifs «gelés» dans le cadre de la procédure.

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon l'un des modèles proposés par le conseil national de la comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

Compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels
- du coût de l'endettement financier net
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence
- des impôts.

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels et non récurrents d'un montant significatif que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent essentiellement les éléments suivants :

- des plus ou moins-values de cessions d'actifs qui n'entrent pas dans le champ normal de l'activité
- des dépréciations d'actifs non courants résultant des tests de perte de valeur
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et coûts de croissance externe.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi conformément à IAS 7 selon la méthode indirecte prévue par l'un des modèles proposés par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'entrée en vigueur des règlements CRC 2004-06 et 2002-10 n'a pas eu d'incidence significative.

Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissements et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, dans le cadre de la politique de croissance externe, ajusté de la trésorerie active / passive acquise.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des amortissements et provisions (hors variations de provisions sur actifs circulants ayant un caractère de charges décaissables), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursement d'emprunts et les subventions d'investissement sont inclus dans cette catégorie.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque (inclus parmi les dettes financières courantes).

NOTE 3 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales, qui sont contrôlées par le Groupe, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Tous les soldes et transactions entre sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en consolidation.

3.2 Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisé, le prix d'acquisition est estimé à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis déduction faite des passifs dus à la date de prise du contrôle dans l'entité acquise.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges, sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

L'excédent de la juste valeur du prix d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

Dans un délai maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise,

les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement. Au-delà de cette période dite d'évaluation, le goodwill ne peut plus faire l'objet d'aucun ajustement. L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la prix d'acquisition déterminé à la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs de l'estimation des compléments de prix trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat.

3.3 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Le Groupe ne réalise pas de transactions hors de la devise euro.

3.4 Date de clôture et évolution du périmètre de consolidation

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 comprend les sociétés suivantes :

- Toupargel Groupe SA, holding du Groupe consolidé,
- Toupargel SASU
- Eismann SAS,
- Dauphiné Viandes

Le périmètre de consolidation a évolué en 2018 du fait de la prise de participation majoritaire sur Dauphiné Viandes passant de 50 % à 95 % . Elle a donc été intégrée globalement en 2018.

Par ailleurs, la société Comptoir du Surgelé Eurl a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) à compter du mois de mars 2018 dans TOUPARGEL Sasu et n'est donc plus consolidée au 31 décembre 2018.

Les comptes sociaux qui ont été retenus pour la consolidation au 31 décembre 2018 concernent pour Toupargel Groupe SA, Toupargel SASU, Eismann SAS et Dauphiné Viandes, une période de 12 mois.

3.5 Relations mère-filiales

Toupargel Groupe SA est la holding du Groupe Toupargel. Toupargel Groupe SA facture des prestations d'animation et des prestations « techniques » à ses filiales. Elle perçoit des dividendes de sa filiale Toupargel SASU.

Toupargel Groupe SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, Toupargel Groupe SA est amenée à facturer à ses filiales des produits financiers et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

Toupargel Groupe SA est société-tête du Groupe dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale (régime prévu aux articles 223A et suivants du CGI). A ce titre, elle comptabilise dans son résultat les économies d'impôts et les charges supplémentaires éventuelles provenant de l'intégration fiscale et assure le règlement des impôts. En cas de déficit des filiales, celles-ci reçoivent de Toupargel Groupe une allocation égale à l'économie d'impôt ; à compter de 2018, cette économie d'impôt est allouée aux filiales déficitaires lorsque la société-mère a pu bénéficier de l'avantage et non plus, comme auparavant, dès la réalisation du déficit

La filiale Toupargel SASU refacture à sa soeur Eismann SAS des prestations de services.

	Toupargel SASU	Eismann SASU	Dauphiné Viandes
Montant du capital	25 000 K€	1 741 K€	20 K€
Nombre de titres du capital	1 250 000 actions	54 400 actions	2 000 actions
Capitaux propres au 31.12.2018	21 831K€	(3 813) K€	(99) K€
Montant net de la participation	67 527 K€	10 608 K€	10 K€
Nombre de titres détenus	1 250 000 actions	54 400 actions	1 900 actions
Pourcentage détenu	100 %	100 %	95 %
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Siège social	13 chemin des Prés Secs 69380 Civrieux d'Azergues	Rue Georges Charpak 76150 Saint Jean du Cardonnay	2, avenue de la Louisiane 38120 Le Fontanil
N° SIREN	957 526 858	670 500 438	804408821
Code NAF	4711 A	4711 A	4639 B

Notes sur l'état consolidé de la situation financière

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

Conformément à la norme IAS 16, «Immobilisations corporelles» et à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, «Dépréciation d'actifs», lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée) ; pour les goodwill, la dépréciation constatée est irréversible.

Concernant les goodwill, un test de dépréciation est mis en œuvre, conformément à IAS 36, au minimum une fois par an (généralement en fin d'année) au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté lors de l'acquisition. La méthodologie suivie consiste principalement à comparer la valeur recouvrable de l'activité des sociétés du Groupe réunies dans une seule UGT consolidée, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill et BFR). Le goodwill est en effet testé au niveau de l'ensemble consolidé regroupant les UGT filiales (Toupargel SAS et Eismann SAS) dans la mesure où l'activité du groupe est unique et fortement intégrée (notamment en matière logistique).

Historiquement la valeur recouvrable était essentiellement déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale (méthode des discounted cash flows). Le taux d'actualisation retenu était déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC). Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Leur utilisation aboutit à une valeur recouvrable identique à celle obtenue en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux futurs avant impôt tel que demandé par la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2018, comme indiqué dans la note 1.2, la Direction du groupe travaille à l'élaboration du plan de redressement qui sera soumis au Tribunal de commerce à l'issue de la période d'observation. En l'absence de prévisions de cash flows à long terme, le test d'impairment a été réalisé sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2018 et une analyse de sensibilité est présentée, à titre indicatif, en note 4.2 sur la base de l'évolution du cours de bourse postérieurement à la clôture.

Concernant les immobilisations incorporelles, elles concernent principalement des logiciels, amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (2 à 5 ans) ainsi que des frais de conception d'emballages de produits distribués sous marque propre qui sont amortis sur la durée de commercialisation de ces produits (3 ans).

Concernant les immobilisations corporelles, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation. Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire ou le mode dégressif, ce dernier étant, pour certains types d'actifs (parc de véhicules), le plus représentatif du rythme de consommation des avantages procurés par ces actifs.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative ce qui est le cas pour les véhicules de transport. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Contrats de location-financement et contrats de locations simples : les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement, ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont traitées comme des immobilisations acquises à crédit et comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrain, constructions, matériel roulant) sur la base de la valeur actuelle des loyers à venir. Ces immobilisations sont amorties en fonction des durées de vie et méthodes précisées ci-dessus. Les charges de loyers relatives aux contrats de location simple qui ne répondent pas à ces critères sont maintenues en charges opérationnelles.

Le lease-back mis en œuvre en 2018 sur 4 plateformes logistiques détenues par Toupargel SASU a été retraité selon le même principe, la cession-bail étant assimilée à la mise en place d'un nouveau financement.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges sauf ceux engagés pour une prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Autres actifs financiers non courants :

Les actifs financiers non courants incluent essentiellement des prêts et créances (y compris la partie «restricted cash» du contrat de liquidité lié au rachat des actions propres). Les prêts et créances sont constitués des créances rattachées à des participations non consolidées, des prêts au personnel et des dépôts versés dans le cadre des baux commerciaux : conformément à IFRS 9, ils sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, une dépréciation peut être reconnue en cas des pertes de crédit attendues résultant d'évènements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance.. La perte de valeur est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

4.1 Récapitulatif

4.1.1 Variation des immobilisations brutes

en K€	31/12/2017	Acquisitions	Cession	Virement	Variation de périmètre	31/12/2018
Goodwill	109 172				68	109 240
Goodwill	109 172				68	109 240
Concessions, brevets et droits similaires	9 651	171				9 822
Fonds commercial	2 719					2 719
Autres immobilisations incorporelles	2 278	430	266			2 441
Immobilisations incorporelles en cours		5				5
Immobilisations incorporelles	14 649	605	266			14 987
Terrains	3 112					3 112
Constructions	42 195	58	5			42 248
Installations techniques, matériel, outillage	18 349	183	13		24	18 543
Autres immobilisations corporelles	63 601	2 910	3 848		35	62 697
Immobilisations en cours		77				77
Avances et acomptes	24	204				228
Immobilisations corporelles	127 282	3 432	3 867		59	126 906
Titres de participations	2					2
Participations par mises en équivalence						
Prêts	9	43	37			15
Autres immobilisations financières	471	68	40			500
Immobilisations financières	482	112	77			517
Total général	251 585	4 148	4 210		127	251 650

Au 31 décembre 2018, les 605 K€ d'entrées d'immobilisations incorporelles correspondent à :

- des logiciels pour 171 K€,
- des frais de packagings pour 430 K€,

Les 3 432 K€ d'entrées d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement à :

- l'acquisition de véhicules pour 2 356 K€,

- l'acquisition de matériels informatiques pour 509 K€,
- des constructions et aménagements pour 58 K€,
- l'acquisition de matériels industriels pour 183 K€.

Les produits de cessions d'actif immobilisés se montent à 736 K€ (résultat : 280 K€). Elles sont essentiellement constituées du résultat de la cession de véhicules (renouvellement du parc).

en K€	31/12/2016	Acquisitions	Cession	Virement	Acquisition par Crédit Bail	31/12/2017
Goodwill	109 172					109 172
Goodwill	109 172					109 172
Concessions, brevets et droits similaires	8 810	628	57	270		9 651
Autres immobilisations incorporelles	4 181	785		31		4 998
Immobilisations incorporelles en cours	241			(241)		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	12			(12)		
Immobilisations incorporelles	13 244	1 413	57	48		14 649
Terrains	3 112					3 112
Constructions	41 881	138	8	15	169	42 195
Installations techniques, matériel, outillage	17 984	440	79	4		18 350
Autres immobilisations corporelles	63 771	2 098	2 268			63 601
Immobilisations en cours	19			(19)		
Avances et acomptes	48	24		(48)		24
Immobilisations corporelles	126 815	2 700	2 354	(48)	169	127 282
Titres de participations	2					2
Participations par mises en équivalence	31			(31)		
Prêts	8	25	25			9
Autres immobilisations financières	628	99	255			471
Immobilisations financières	669	124	280	(31)		482
Total général	249 900	4 237	2 692	(31)	169	251 584

4.1.2 Variation des Amortissements / Provisions

Au 31 décembre 2018, les amortissements se décomposaient en :

en K€	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variation	31/12/2018
Goodwill	36 000	2 747			38 247
Goodwill	36 000	2 247			38 247
Concessions, brevets et droits similaires	8 410	745			9 155
Autres immobilisations incorporelles	3 926	599	266		4 259
Immobilisations incorporelles	12 336	1 344	266		13 414
Terrains	315	12			327
Constructions	29 744	1 515	4		31 255
Installations techniques, matériel, outillage	16 877	436	8	12	17 317
Autres immobilisations corporelles	51 075	3 773	3 474	9	51 382
Immobilisations corporelles	98 011	5 736	3 486	20	100 282
Total	146 347	9 327	3 753	20	151 942

en K€	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Goodwill	36 000			36 000
Goodwill	36 000			36 000
Concessions, brevets et droits similaires	7 364	1 104	57	8 410
Autres immobilisations incorporelles	3 392	534		3 926
Immobilisations incorporelles	10 756	1 638	57	12 336
Terrains	302	13		315
Constructions	28 201	1 551	8	29 744
Installations techniques, matériel, outillage	16 447	507	77	16 877
Autres immobilisations corporelles	48 683	4 337	1 945	51 074
Immobilisations corporelles	93 633	6 408	2 030	98 011
Total	140 389	8 046	2 087	146 347

4.1.3 Immobilisations nettes (hors immobilisations en cours et avances sur immobilisations)

en K€	Brut	Amortissement	Valeur nette au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2017	Méthode amortissement	Durée amortissement
Goodwill	109 240	38 247	70 993	73 172		
Goodwill	109 240	38 247	70 993	73 172		
Concessions, brevets et droits similaires	9 822	9 155	667	1 241	linéaire	2 à 5 ans
Fonds commercial	2 719	2 719				
Autres immobilisations incorporelles	2 441	1 539	902	1 071	linéaire	2 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	14 982	13 414	1 569	2 313		
Terrains	1 888	327	1 560	1 573	linéaire	7 à 15 ans
Terrains en crédit bail	1 225		1 225	1 225		
Constructions	20 211	15 101	5 110	5 616	linéaire	7 à 25 ans
Constructions en crédit bail	22 037	16 154	5 883	6 835	linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques, matériel, outillage	18 543	17 317	1 226	1 472	linéaire	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	62 697	51 382	11 315	12 526	linéaire/dégressif	1 à 10 ans
Immobilisations corporelles	126 601	100 282	26 319	29 247		
Total	250 823	151 942	98 881	104 732		

4.2 Goodwill et immobilisations incorporelles

Des tests de pertes de valeur sont généralement effectués à chaque clôture sur la base de plans à cinq ans approuvés par le Conseil d'Administration. La méthode est celle des «Discounted Cash-Flows» (DCF).

Au 31 décembre 2018, en l'absence de prévision à long terme, la valeur recouvrable du goodwill a été estimée sur la base de la valeur boursière du groupe appréciée en date du 31 décembre 2018. Sur la base de cette juste valeur, une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 2 179 K€ représentant l'écart entre la capitalisation boursière (29 532 K€) et la situation nette au 31 décembre 2018 (31 721 K€).

Pour mémoire, les données utilisées pour le calcul de la valeur DCF au 31 décembre 2017 étaient les suivantes :

	2017
Taux sans risque	0.8 %
Beta	1.0
Prime de risque	6.9 %
Prime de risque spécifique	6.6 %
Taux d'actualisation (WACC)	10.2 %
Taux de croissance à l'infini	1.0 %

Un plan de redressement sera présenté au Tribunal de Commerce de Lyon le 2 juillet 2019. A l'issue de l'audience et sur la base de ce plan, le Groupe effectuera un test de perte de valeur et ajustera sa position lors de la publication des résultats semestriels 2019.

Sensibilité de la dépréciation sur l'évolution du cours de l'action

La sensibilité de la dépréciation sur l'évolution du cours de l'action Toupargel Groupe est présentée dans le tableau ci-après :

Date	31/12/2018	31/03/2019	21/05/2019
Cours de bourse (en €)	2.9	0.7	0.43
Capitalisation boursière (en K€)	29 532	7 892	4 379
Dépréciation (en K€)	2 179	23 818	27 332

4.3 Détail des immobilisations corporelles

4.3.1 Détail

Le parc automobile

Au 31 décembre 2018, le parc automobile du Groupe est constitué de 1 332 véhicules dont la totalité est détenue en propre par le Groupe.

Le parc immobilier

Sur un total de 137 sites, le Groupe est propriétaire de 33 sites dont une plateforme logistique (Poitiers). Sur les 104 autres sites, 99 sont en location et 5 sont financés en crédit-bail immobilier.

4.3.2 Incidence sur le résultat des retraitements des contrats de location-financement

en K€	Crédits-bails immobiliers	Crédits-bails mobiliers	Total
Le retraitement a entraîné :			
- une diminution des redevances	235		235
- une augmentation de la dotation aux amortissements	(121)		(121)
- une augmentation des frais financiers	(15)		(15)
- une diminution des autres produits	75	(38)	37
Impact sur le résultat au 31.12.2018	174	(38)	136
Impact sur les capitaux propres au 31.12.2018			
Impact sur le résultat au 31.12.2017	(426)	301	(265)

Tous les contrats de location-financement immobiliers prévoient à l'échéance une option d'achat pour un prix de 1 €.

4.4 Détail des autres actifs financiers non courants

en K€	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant brut	Amort. ou provis.	Montant net	Montant net
Prêts et autres immobilisations financières	17	(2)	15	11
Dépôts et cautionnements	500		500	470
Total	517	(2)	515	481

NOTE 5 - ACTIFS D'IMPÔTS NON COURANTS

Les créances de CICE, au titre des années 2015 à 2017, ont fait l'objet d'une cession à BPI Financement (cession à titre de garantie d'un financement). Elles sont enregistrées en «Autres Actifs non Courants».

en K€	cumul au 31/12/2018	cumul au 31/12/2017
CICE Toupargel Groupe SA	13	20
CICE Toupargel SASU	15 256	15 871
CICE Eismann SAS	1 725	1 870
CICE Comptoir du surgelé	14	14
CICE Dauphiné Viandes	37	
Remboursement CICE et/ou imputation	(13)	(18)
Impôts différé actifs (cf. Note 10)	9 272	4 205
Total CICE	26 305	21 962
Dons et mécénat	748	620
Actifs d'impôts non-courants	27 053	22 582
Dépréciation de créances	(10 019)	
Actifs d'impôts non-courants	17 034	

NOTE 6 - STOCKS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

a - Stocks de marchandises (produits surgelés et produits frais et d'épicerie) : Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'achat moyen pondéré est calculé à partir des prix d'achat facturés, majorés des frais de transport et minorés des ristournes différées et assimilées.

b - Stocks de cadeaux : Les stocks de cadeaux liés aux opérations commerciales sont valorisés au coût d'achat.

c - Dépréciation : Une dépréciation est constituée pour ramener la valeur du stock à sa valeur nette de réalisation, dans les conditions suivantes :

Stocks de marchandises et produits finis :

Dépréciation à 100 % :

- lorsque, à la date d'inventaire, la date de péremption des produits surgelés est inférieure à trois mois,
- lorsque la DLC des produits frais et d'épicerie est inférieure aux normes fournisseur,
- lorsque le produit est déréférencé définitivement du catalogue des ventes.

Dépréciation déterminée au cas par cas :

- lorsque le produit a un caractère de saisonnalité et que son stock est important, notamment au regard des ventes attendues,
- lorsque le produit a une rotation lente.

Stocks de cadeaux :

Dépréciation à 100 % :

- lorsque l'opération commerciale est terminée.

en K€	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur au coût	Dépréciation	Valeur au coût ou valeur nette de réalisation	Valeur au coût	Dépréciation	Valeur au coût ou valeur nette de réalisation
Produits Frais - Epicerie	1 887	19	1 868	1 391	31	1 360
Produits surgelés	11 688	166	11 522	11 010	168	10 842
Produits marketing	512	25	487	1 255	34	1 221
Total	14 087	210	13 877	13 656	233	13 423

NOTE 7 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les rubriques «clients et comptes rattachés» et «autres actifs courants» sont essentiellement constituées :

- De créances commerciales ou prêts à moins d'un an qui constituent des actifs financiers courants : ces créances sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu au cours des 12 prochains mois.
- Les chèques revenus impayés à leur deuxième présentation sont dépréciés intégralement pour leur valeur hors taxes.
- Des créances à caractère social ou fiscal qui sont évaluées à leur valeur nominale

7.1 Détail des actifs courants

en K€	31/12/2018	31/12/2017
• Clients	2 955	2 679
• Autres créances courantes	4 308	3 520
Fournisseurs débiteurs	259	137
Personnel et comptes rattachés	155	174
Etat et comptes rattachés (1)	2 809	1 831
Créances diverses	449	617
Charges constatées d'avance	636	761
Total net	7 263	6 199

(1) La hausse est principalement liée aux TVA déductibles non encore imputables à hauteur de 371 K€ ainsi que des trop versés à l'état à hauteur de 385 K€.

7.2 Dépréciation des actifs courants

Au 31 décembre 2018

en K€	31/12/2017	Variation perimetre	Dotations	Reprises	31/12/2018
Sur actif circulant					
Clients	507		597	551	553
Autres créances courantes	16			1	15
Total	523		597	552	568

Au 31 décembre 2017

en K€	31/12/2016	Variation perimetre	Dotations	Reprises	31/12/2017
Sur actif circulant					
Clients	213		461	167	507
Autres créances courantes	12		4		16
Total	225		465	167	523

NOTE 8 - DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie sans risque qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (3 mois maximum) et ne présentent pas de risque de variation significative de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment). Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus nets, des concours bancaires courants.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie	10 032	2 976
Total	10 032	2 976

Les excédents de trésorerie, s'il y a lieu, sont placés en comptes à terme ou en SICAV de trésorerie à court terme sans risque.

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité et au plan de stocks options, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres lié au plan de stocks options est imputé sur les capitaux propres pour son montant net d'impôt-société et ne contribue pas au résultat de l'exercice. La partie «restricted cash» du contrat de liquidité est enregistré en actif financier non courant.

9.1 Composition du capital social

Le capital est composé de 10 183 307 actions de 0.10 euro de nominal.

9.2 Rachat d'actions propres

Au 31 décembre 2018, Toupargel Groupe détenait 13 405 actions propres au titre du contrat de liquidité, valorisées 39 K€. Ce montant est inscrit en moins des capitaux propres.

9.3 Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 316 693 actions, soit 10% du capital social. Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2018 a mis en œuvre cette décision et a attribué 300 000 actions à des bénéficiaires désignés. Le plan prévoit une période d'acquisition de 24 mois. L'opération donnera lieu à une augmentation de capital qui sera réalisée au profit des bénéficiaires desdites actions par prélèvement et incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission disponible de la Société.

9.4 Affectation du résultat 2018

Le Conseil d'Administration ne propose pas de distribution de dividende à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

9.5 Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des circonstances et des besoins. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

NOTE 10 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits au bilan en actifs et passifs non courants, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seront récupérés ou payés au-delà de l'exercice à venir.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés au sein du groupe d'intégration fiscale constitué entre les sociétés Toupargel Groupe SA (holding de contrôle), Toupargel SASU et Eismann SAS, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés. En cas d'incertitude de recouvrement une provision pour dépréciation est constatée.

Dans le contexte actuel, par principe de prudence, la créance d'impôts différés actifs net ainsi que les crédits d'impôt mécénat ont été dépréciés à 100% pour un montant de 10 019 K€ .

Conformément à IAS 12, les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés (hormis, de manière indirecte, les impôts différés actifs relatifs aux provisions pour retraite), conformément à la norme IAS 12, ne sont pas actualisés.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
· Provision pour retraite	1 830	2 153
· C3S	106	106
· Provision congés payés	260	287
· Déficit fiscal	6 666	6 328
· Retraitement lease back	4 069	
· Reclassement autres impôts	82	
Impôts différés actif	13 013	8 874
· Retraitement de crédit-bail mobiliers et location financière	771	874
· Retraitement de crédit-bail immobilier	1 563	1 702
· Retraitements amortissements dérogatoires	1 106	1 814
· Provision hausse de prix	102	171
· Ifric 21	199	107
Impôts différés passif	3 741	4 669
Total net	9 272	4 205

NOTE 11 - PROVISION POUR RETRAITES, PROVISIONS À LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée, lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de fonds au bénéfice de tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Les provisions comprennent notamment :

- les obligations relatives aux indemnités de départ en retraite et médailles du travail,
- les provisions relatives à des redressements fiscaux ou URSSAF,
- les provisions pour litiges,
- les provisions pour restructuration.

Les provisions sont ventilées entre passifs courants et passifs non courants en fonction de l'échéance attendue. Une information est donnée dans les notes détaillées sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés

Les salariés du Groupe Toupargel bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur le temps de travail...), d'avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, retraite du régime de la sécurité sociale et retraites complémentaires) et d'autres avantages à long terme (primes jubilaires associées à l'attribution de médailles du travail).

Avantages à court terme : Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes du Groupe et figurent parmi les autres dettes courantes.

Avantages postérieurs à l'emploi : les avantages postérieurs à l'emploi font l'objet de modalités différentes de couverture décrite ci-après :

Régimes à cotisations définies : Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Pour le Groupe Toupargel, il s'agit des régimes publics de retraite (sécurité sociale et régimes de retraite complémentaire). De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe.

Régimes à prestations définies : Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'employeur a une obligation vis-à-vis des salariés. Ces régimes peuvent :

- soit être financés au fur et à mesure de l'emploi, par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus des employeurs, et par le versement par ces fonds des montants dus aux bénéficiaires dans la limite des sommes disponibles ;
- soit être directement versés par l'employeur aux bénéficiaires lors de l'exercice des droits attribués.

Au sein du Groupe Toupargel, les régimes à prestations définies concernent les indemnités de départ en retraite. La société Toupargel dispose d'un fonds de couverture (contrat d'assurance) au titre de ses engagements de départ en retraite qui est, le cas échéant, alimenté par des versements de l'employeur sans que l'employeur ne soit libéré de ses obligations envers ses salariés. Ce fonds est comptabilisé en tant qu'actif dédié à la couverture du régime. Compte tenu des clauses du contrat d'assurance, la compagnie gestionnaire a interdiction d'investir les fonds disponibles dans les actions de Toupargel Groupe. De même, les placements effectués par le fonds sont des placements sans risque quand au montant du capital investi.

Sur la base des dispositions propres à chaque régime à prestations définies (définies par la loi, les conventions collectives ou les accords d'entreprise), un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur («projected benefits obligations» ou PBO). Cette valeur actualisée des obligations donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour son montant qui excède la juste valeur des actifs de couverture correspondants. Depuis deux ans, le fonds de couverture du régime n'est plus alimenté et a été entièrement utilisé pour le service des indemnités versés aux personnels partis en retraite avant 2015.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus, évaluée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence à un taux de marché fondé sur les obligations d'entités de première catégorie dont le terme est cohérent avec la durée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations futures évolue annuellement en fonction des facteurs suivants :

Facteurs récurrents

- augmentations dues à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires («coûts des services rendus au cours de l'exercice»),
- augmentations dues à la «désactualisation» correspondant à une année de moins par rapport à la date à laquelle les droits seront payés («coût financier»),
- diminutions liées à l'exercice des droits («prestations services»).

Facteurs ponctuels

- variations (écarts actuariels) dues à des modifications des hypothèses actuarielles à long terme (inflation, taux d'augmentation salariale, taux de turn over, tables de mortalité, taux d'actualisation ou âge de départ à la retraite, etc.) et à des effets d'expérience (ex : écart entre le nombre de départs volontaires constatés sur l'année et celui prévu selon les hypothèses de turn over) ;
- variations dues à des modifications dans les avantages accordés (réductions ou liquidations des régimes existants).

Les hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance des salaires et les taux de turn-over sont révisés annuellement par les Responsables en charge des avantages du personnel en application des procédures internes en vigueur et en relation avec l'actuaire.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont intégralement constatés dans les capitaux propres (OCI-SORIE).

De même, les modifications des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, lorsqu'elles interviennent, donnent lieu à la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés (incidence de la modification des droits au titre de la période de travail déjà réalisée).

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Autres avantages à long terme accordés pendant la période d'emploi : pour le Groupe Toupargel, les avantages à long terme concernent les médailles du travail (primes jubilaires avec 4 échéances d'ancienneté dans l'entreprise : 20, 30, 35 et 40 années). Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur en matière de médailles du travail (méthode des «projected benefits obligations» ou «PBO» identique à celle utilisée pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi).

Les médailles du travail ne possèdent pas d'actif de couverture.

Cette valeur actualisée des obligations ainsi évaluée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan (autres passifs non courants).

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux avantages à long terme (médailles du travail) sont immédiatement et intégralement appréhendés par le résultat.

Outre la partie non courante des provisions et passifs éventuels décrites en note 12, les autres passifs non courants sont constitués des subventions reçues.

Subventions monétaires liées à des actifs :

Les subventions reçues et versées aux organismes de crédit-bail immobilier sont retraitées et inscrites en autres passifs non courants. Conformément à l'option offerte par IAS 20, ces subventions sont enregistrées en produits différés parmi les autres dettes courantes ou non courantes suivant leur échéance. Elles sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles contribuent à financer. La quote-part de subventions rapportée au compte de résultat est présentée dans la rubrique «autres produits courants».

Les subventions sont évaluées à leur valeur nominale à leur date d'entrée dans le bilan.

Litiges devant les tribunaux : le Groupe a un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciales ou relevant du droit social qui relèvent du cours normal de son activité. Le Groupe peut faire l'objet de demande d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. Concernant les litiges devant les tribunaux, une appréciation des risques est effectuée en fonction des demandes des parties adverses. Cette provision est réajustée au fur et à mesure de l'avancement des procédures.

Provisions pour restructuration : la provision est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance proche ou d'un début d'exécution. Le coût provisionné correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts de préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux coûts liés aux fermetures de sites.

11.1 Provision pour retraites

11.1.1 Evolution de la provision pour retraites

Le poste de provision pour retraite (avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre des régimes à prestations définies) évolue de la manière suivante :

Au 31 décembre 2018

en K€	31/12/2017	Variation de périmètre	Effet capitaux propres (SORIE)	Augmentation par le résultat	Diminution par le résultat	31/12/2018
Provision pour indemnités de départ en retraite	7 688	38	(382)	570	589	7 325

Au 31 décembre 2017

en K€	31/12/2016	Variation de périmètre	Effet capitaux propres (SORIE)	Augmentation par le résultat	Diminution par le résultat	31/12/2017
Provision pour indemnités de départ en retraite	8 656		(1 382)	898	484	7 688

Les indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe Toupargel sont déterminées par différentes conventions collectives.

La convention applicable au Groupe est la convention collective de commerce de gros (brochure JO 3044) ; la convention collective des VRP a été appliquée aux salariés disposant de ce statut.

11.1.2 Description du régime

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié. L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié.

Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (généralement date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

Les calculs ont été effectués individuellement et les résultats cumulés au niveau des sociétés et du Groupe.

11.1.3 Hypothèses de calcul

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'en-

treprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Hypothèses retenues pour les calculs	2018	2017
Taux de croissance des salaires (1)	1,7%	2,1%
Dont taux d'inflation future	1,7%	2,0%
Taux d'actualisation	1,6%	1,3%
Taux de rendement attendu des actifs	Néant	Néant
Taux de charges sociales (suivant catégories)	47,2%	47,2%
Age de départ (suivant catégories)	62/65 ans	62/65 ans

(1) y compris toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres, sur l'ensemble de la carrière et inflation comprise.

Les taux de turn over sont déterminés par classe d'âge et par grandes fonctions. Ils sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont choisis en utilisant les données des fournisseurs globaux de données comme Iboxx, Reuters et Bloomberg pour autant qu'elles respectent les dispositions d'IAS 19, ainsi que les benchmarks de l'actuaire du groupe.

11.1.4 Evolution de la situation

La synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Valeur actualisée de l'obligation	(7 325)	(7 688)
Juste valeur des actifs du régime		
Surplus (déficit)	(7 325)	(7 688)
Ajustements liés à l'expérience exprimés en %		
-sur les passifs du régime	0,06%	0,06%
-sur les actifs du régime	Néant	Néant

L'évolution détaillée de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Valeur actualisée des obligations		
Solde au début de l'exercice	7 688	8 656
Coût des services rendus au cours de l'exercice	474	748
Coût financier	95	150
Prestations servies	(618)	(484)
Variation de périmètre	38	
Profits et (pertes) actuariels sur les obligations	(382)	(1 382)
Réductions et liquidations	30	
Solde à la clôture de l'exercice	7 325	7 688

11.1.5 Analyse de sensibilité

Le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires représentent deux hypothèses majeures dans l'évaluation de l'obligation d'un plan à prestations définies et peuvent avoir un impact significatif sur les montants évalués.

Le tableau ci-après présente l'incidence sur le montant de l'obligation d'une variation (à la hausse comme à la baisse) par tranche d'un demi-point du taux d'actualisation et du taux de croissance attendue des salaires.

Sensibilité au taux d'actualisation	En K€
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'actualisation 1.1 %	8 158
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'actualisation 1.6 %	7 735
Valeur actualisée de l'obligation - taux d'actualisation 2.1 %	7 346

11.1.6 Montant des cotisations prises en charges

Le montant des cotisations sociales patronales prises en charge par le Groupe en 2018 au titre des régimes de retraite à cotisations définies s'élève à 4 594 K€ contre un montant de 4 991 K€ au titre de l'exercice 2017.

11.2 - Autres provisions à long terme

11.2.1 Détail des provisions

Au 31 décembre 2018

en K€	Montant au 31/12/2017	variation périmètre	Augmentations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Montant au 31/12/2018
Litiges Prud'hommaux et autres tribunaux	232		113	77	86	182
Médailles du travail	1 973		459	150		2 282
Provision risque URSSAF	240		1 782			2 022
Risques divers	1 241	2	80	1 086		237
Total	3 686	2	2 434	1 313	86	4 723

Au 31 décembre 2017

en K€	Montant au 31/12/2016	Augmentations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Montant au 31/12/2017
Litiges Prud'hommaux et autres tribunaux	470	169	340	67	232
Médailles du travail	2 374	181	195	387	1 973
Risques divers	94	1 444		57	1 481
Total	2 938	1 794	535	511	3 686

11.2.2 Commentaires

Litiges Prudhommaux et litiges devant les autres tribunaux

Le groupe Toupargel fait face à un certain litiges en matière sociale. Compte tenu des informations disponibles, des jugements en première instance, expertises et avis de ses conseils, la direction de Toupargel estime que les passifs sociaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de sa connaissance.

A la date de rédaction de la présente annexe, aucun élément significatif ne remet en cause les provisions comptabilisées.

Médailles du travail (primes jubilaires)

Les engagements sont provisionnés dans les comptes individuels de chaque société du Groupe. Les hypothèses utilisées pour l'estimation actuarielle de ces engagements à long terme (turn-over, taux de crois-

sance des salaires, taux d'actualisation...) sont celles présentées dans la note 11.2 relative aux indemnités de fin de carrière.

Provisions pour risques divers

Elles correspondent à ;

- des provisions sur des stocks détenus directement par nos fournisseurs pour lesquels les DLUO sont courtes,

- des provisions pour frais de réorganisation interne,

- des provisions pour risques divers,

La diminution de la provision pour risques divers correspond pour l'essentiel aux coûts de départ en 2018, provisionnés en 2017.

11.3 Autres passifs non courants

Ils correspondent à des subventions pour un montant de 140 K€ en 2018 contre 218 K€ en 2017 qui étaient comptabilisées en autres provisions à long terme.

NOTE 12 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

Conformément à IAS 39, les dettes financières qui comprennent :

- des emprunts et autres financements, notamment des emprunts de financement de crédit-bail,
- et des découverts bancaires,

sont ventilées entre dettes financières non courantes et dettes financières courantes selon leur échéance (supérieure ou inférieure à 12 mois).

Le tableau des échéances des dettes financières ci-après s'entend hors prise en compte des conséquences des procédures collectives en cours (voir note 1.2) qui pourraient conduire à repousser les échéances de certains passifs « gelés » dans le cadre de la procédure.

Au cas particulier des financements octroyés sur une période pluriannuelle mais utilisables au gré de l'emprunteur qui va souscrire des crédits au moyen de billets remboursables à court terme, conformément à IAS 1.60, c'est la faculté entière et irrévocable de l'emprunteur de pouvoir renouveler le crédit pour une période supérieure à 12 mois après la date de clôture qui détermine le classement en dette financière non courante.

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche du coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif défini par IFRS 9.

Les associés afin d'améliorer la trésorerie du Groupe ont consenti des avances en compte courant à hauteur de 13 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces montants sont bloqués sur la durée du crédit bail immobilier lié aux plateformes et après remboursement des prêts Sénior. Le remboursement des avances pourra être fait au plus tôt le 30 janvier 2028. Ces comptes courants portent intérêts avec paiement trimestriel.

12.1 Endettement financier net au 31 décembre 2018

en K€	Montant au 31/12/2017	Modifi- cation du périmètre	Augmen- tations	Rembour- sements	Montant au 31/12/2018	A-1 an	De 1 à 5 ans	A+5 ans
Compte courants d'associés			13 000		13 000			13 000
Préfinancement du CICE	15 993		3 709	3 482	16 220	4 110	12 110	
Lignes de crédit et emprunts	16 496	16	15 000	15 597	15 915	7 301	8 614	
Dettes financières	32 489	16	18 709	19 079	32 135	11 411	20 724	
Fonds de participation de salariés ⁽¹⁾	59			17	42		41	
Dettes liées au retraitement locations fi.	1 877		15 000	1 406	15 471	1 584	6 624	7 263
Total des emprunts	34 425	16	33 709	20 502	47 648	12 995	27 389	7 263
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	2 976		10 031	2 976	10 031	10 031		
Concours bancaires			(589)		(589)	(589)		
Disponibilités et équivalents de trésorerie	2 976		9 442	2 976	9 442	9 442		
Endettement net	31 449	16	37 267	17 526	51 206	3 553	27 389	20 263
Endettement net (hors CICE) ⁽²⁾	15 456				34 986			

(1) un fonds de participation des salariés est géré par Eismann (2) le préfinancement du CICE trouve sa contrepartie à l'actif du bilan (voir note 5)

12.2 Endettement financier net au 31 décembre 2017

en K€	Montant au 31/12/2016	Augmen- tations	Rembour- sements	Montant au 31/12/2017	A-1 an	De 1 à 5 ans	A+5 ans
Préfinancement du CICE	13 947	4 603	2 557	15 993	3 709	12 284	
Lignes de crédit et emprunts	5 792	12 000	1 295	16 496	16 497		
Dettes financières	19 739	16 603	3 852	32 490	20 206	12 284	
Fonds de participation de salariés ⁽¹⁾	56	2		59		59	
Dettes liées au retr. loc. fin.	1 959	169	251	1 877	835	1 042	
Total des emprunts	21 754	16 774	4 103	34 425	21 040	13 385	
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	482	2 494		2 976	2 976		
Concours bancaires							
Disponibilités et équivalents de trésorerie	482			2 976	2 976		
Endettement net	21 272			31 449	18 064	13 385	
Endet. Net (hors CICE)	7 325			15 456	14 355	1 101	

12.3 Détail des sources de financement

En date du 30 janvier 2018, le Groupe a mis en place de nouveaux financements. Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de lignes de crédit et emprunts à court et moyen terme, de contrats de location-financement, de préfinancement du CICE et d'autorisations de découvert mobilisables pour un montant global de 61 605 K€ et utilisées à hauteur de 61 237 K€.

En K€	31/12/2018
Apport en compte courant actionnaires	13 000
Lignes de crédit et emprunts	15 915
Préfinancement du CICE	16 220
Location-financement	15 470
Autorisations de découvert	1 000
Total financements	61 605

Financements au 31 décembre 2018

Apport en compte courant d'actionnaires

En janvier 2018, la société TT Investissements (présidée par Mr Roland Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 5 000 K€ et la société Amboise (présidée par Mr Maurice Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 5 000 K€. Les actionnaires familiaux se sont engagés à bloquer ce montant de 10 000 K€ dans les comptes de Toupargel Groupe SA pendant 10 ans et à couvrir les éventuelles capacités d'autofinancements déficitaires des exercices 2018, 2019 et 2020, dans la limite de 10 000 K€ cumulés. En décembre 2018, la société TT Investissements SAS a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 1 100 K€, la société Amboise SAS la somme de 1 900 K€. Ces apports font l'objet de conventions réglementées.

Contrat de prêt senior

Un prêt à terme a été mis en place par un pool bancaire au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 10 000 K€, à compter du 30 janvier 2018 et ce jusqu'au 30 janvier 2023, amortissable trimestriellement à compter du 30 juin 2018 par tranche de 500 K€. Au 31 décembre 2018, ce prêt est mobilisé à hauteur de 8 500 K€.

Ce même pool bancaire a accordé au bénéfice de Toupargel Groupe SA un crédit renouvelable de 5 000 K€, utilisable par tirages pour une durée de 3 ans. Ce montant sera réduit à 3 500 K€ le 30 janvier 2020. Au 31 décembre 2018, ce crédit est mobilisé à hauteur de 5 000 K€.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers à partir du 30 juin 2019. Le gearing (hors préfinancement du CICE et apport en compte courant des actionnaires) doit être strictement inférieur à 1,00 à chaque arrêté comptable au 30 juin et au 31 décembre. Le ratio de levier (hors préfinancement du CICE et apport en compte courant des actionnaires) doit être inférieur à la valeur indiquée pour chaque période dans le tableau ci-dessous :

Date de test	Ratio de levier
30 juin 2019	3.5
31 décembre 2019	2.5
30 juin 2020 au 31 décembre 2022	2.0

Prêt et crédit

Un prêt à moyen terme a été mis en place par une banque au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 2 000 K€, à compter du 8 novembre 2016 et ce pour une durée de 60 mois, amortissable trimestriellement à compter du 15 février 2017. Au 31 décembre 2018, ce prêt est mobilisé à hauteur de 1 204 K€.

Un crédit a été mis en place par une banque au bénéfice de Toupargel SASU pour un montant de 2 000 K€, à compter du 12 décembre 2016 et ce pour une durée de 60 mois, amortissable trimestriellement. Au 31 décembre 2018, ce prêt est mobilisé à hauteur

de 1 204 K€. Ce crédit est soumis aux covenants du contrat de prêt senior.

Préfinancement du CICE

Un financement de créances sur le Trésor au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour les exercices 2015 à 2018 a été mis en place par BPI France au profit de Toupargel Groupe SA. Ce financement n'est pas soumis au respect de ratios financiers. Au 31 décembre 2018, le préfinancement global relatif aux CICE 2015, 2016, 2017 et 2018 se monte à 16 220 K€ pour des créances de CICE de 16 995 K€ (hors Dauphiné Viandes).

Location-financement

Dans le cadre de la construction de son nouveau siège social, la société Eismann a mis en place en décembre 2016 un contrat de crédit-bail immobilier avec une banque pour un montant de 2 141 K€ pour une durée de 10 ans, amortissable trimestriellement. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû se monte à 1 656 K€.

Cession-bail immobilière

Toupargel SASU a conclu auprès d'un pool bancaire une cession-bail immobilière (lease-back) d'un montant de 19 000 K€, d'une durée de 10 ans, portant sur 4 sites logistiques (Argentan, Chalon sur Saône, Civrieux d'Azergues et Montauban). Cette opération est associée à une avance preneur de 4 000 K€. Au 31 décembre 2018, le capital net restant dû se monte à 13 814 K€.

Autorisations de découvert

Toupargel Groupe SA et Toupargel SASU disposent d'un montant d'autorisations de découvert de 500 K€ chacun auprès d'un établissement bancaire. Au 31 décembre 2018, Toupargel Groupe SA présente à ce titre un découvert de 498 K€ et Toupargel SASU de 416 K€.

12.4 Dettes liées au retraitement des contrats de location-financement

Les crédits-bails immobiliers restant dus au 31 décembre 2018, pour un montant de 15 471 K€, sont indexés principalement sur l'Euribor. Le dernier crédit-bail mobilier restant s'est terminé au cours du 1^{er} semestre 2017.

12.5 Coût moyen de la dette

Le coût moyen de la dette avant impôts ressort à 2.2 % en 2018 contre 0.5 % en 2017.

Le coût moyen de la dette est déterminé en se basant sur la moyenne annuelle des encours auprès des établissements financiers et le coût financier net (retraité des produits nets des valeurs mobilières de placement). Il n'intègre pas les commissions afférentes à la mise en place des financements.

	2018
Endettement moyen annuel 2018	50 628
Coût financier net 2018	1 095
Coût moyen de la dette	2.2 %

NOTE 13 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Fournisseurs et autres passifs courants

Les rubriques «fournisseurs» et «autres passifs courants» sont essentiellement constituées :

- Des dettes commerciales qui constituent des passifs financiers courants : ces passifs sont enregistrés à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche du coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif défini par IFRS 9.. Ils font l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance est supérieure à un an.
- Des dettes fiscales et sociales évaluées à leur valeur nominale
- Des produits comptabilisés d'avance relatifs aux points fidélité clients.

Produits comptabilisés d'avance relatifs aux points fidélité clients

Dans le cadre de la politique de fidélisation de la clientèle, les sociétés du Groupe Toupargel accordent à leurs clients des points fidélité. Les clients ont ainsi la possibilité d'accumuler, en fonction des achats réalisés, des points de fidélité, ces derniers leur permettant d'obtenir un avantage (cadeaux, remises sur certains produits du catalogue, etc.). La société constate dans ses comptes, à la clôture, un produit comptabilisé d'avance à hauteur du montant des avantages encore dus aux clients : ceux-ci sont estimés sur la base d'un pourcentage de la valeur des points acquis au 31 décembre et non encore utilisés. Le pourcentage est déterminé en fonction du taux de transformation attendu des points. Le taux de transformation attendu tient compte de l'historique et de la politique de fidélisation mise en place pour l'exercice suivant. Conformément à IFRIC 13, ce passif est présenté parmi les autres passifs courants.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs ⁽¹⁾	24 447	26 500
Autres passifs courants	20 510	23 231
Personnel	7 857	9 173
Sécurité sociale et organismes sociaux	11 225	11 937
Etat et collectivités (2)	327	791
Dettes sur immobilisations	102	260
Autres dettes	198	20
Produits constatés d'avance (3)	801	1 051
Dettes financières à court terme (cf note 12.1)	12 995	17 841
Total passif courants	57 952	67 572

(1) La baisse de l'encours fournisseurs est principalement liée à l'évolution de l'activité et à la réduction des achats de marchandises

(2) La diminution du poste « Etat et collectivités » est due à l'activité.

(3) Ce poste correspond principalement aux points Fidélités Clients

NOTE 14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'a pas eu recours à des instruments financiers de couverture en 2017 et 2018.

en K€	Catégories IAS 39	31/12/2018		31/12/2017	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti				
Créances clients (1)	Prêts et créances au coût amorti	2 860	2 860	3 430	3 430
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	568	568	522	522
Trésorerie et équivalents de trésor. (2)	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 032	10 032	2 976	2 976
Passif financiers					
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	60 605	64 360	34 366	36 505
Dettes fournisseurs (3)	Passifs financiers au coût amorti	24 447	24 447	26 500	26 500

(1) Les échéances clients étant inférieures à 6 mois, la valeur faciale des actifs financiers a été considérée comme étant égale à leur juste valeur.

(2) La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 15. Au 31 décembre 2017 et 2018, le Groupe ne détient aucun placement de trésorerie. Les excédents de trésorerie sont placés, s'il y a lieu, en Sicav de trésorerie monétaires. En 2017

et 2018, le Groupe n'a enregistré aucune position de placement. L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détaillée en note 8.

(3) Les échéances fournisseurs étant inférieures à 6 mois, la valeur faciale des actifs financiers a été considérée comme étant égale à leur juste valeur.

NOTE 15 - GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion des risques de crédit, de liquidité et de marché est centralisée, suivie et pilotée par la Direction Financière. En fonction de l'évolution des différentes expositions du Groupe, des arbitrages sont effectués afin de minimiser ces risques.

15.1 Risque de crédit

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement, le Groupe est exposé au risque de crédit. Les opérations sont réalisées dans la limite des procédures fixées par la Direction Financière pour chaque contrepartie. Pour le Groupe, les contreparties correspondent :

- pour les créances commerciales, à des débiteurs

(constitués principalement de créances de coopération commerciale avec les fournisseurs) pour lesquels le Groupe dispose au passif de dettes commerciales au moins équivalentes.

- pour les créances clients, d'une part, à des clients sous tutelle et à des clients habitant certaines îles, marginalement à des clients grands comptes et d'autre part, à des remises différées de chèques.

- pour les disponibilités et équivalents de trésorerie, à des banques ou des institutions financières de premier plan toutes dotées d'une excellente notation par les agences de rating.

Au 31 décembre 2018, le Groupe ne dispose d'aucune valeur de placement.

Ancienneté des actifs financiers non dépréciés :

Au 31 décembre 2018

en K€	31/12/2018							Total
	Actifs financiers courants à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total	
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'1 an				
Prêts et créances au coût amorti							15	15
Créances et autres débiteurs	2 845				2 845	568		3 414
Total	2 845				2 845	568	15	3 429

Au 31 décembre 2017

en K€	31/12/2017							Total
	Actifs financiers courants à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total	
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'1 an				
Prêts et créances au coût amorti							16	16
Créances et autres débiteurs	3 420				3 420	523		3 943
Total	3 420				3 420	523	16	3 959

15.2 Risque de liquidité

En s'appuyant sur un outil de gestion de trésorerie, la Direction Financière a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment, en gérant la trésorerie du Groupe et en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions juridiques.

Sollicité par le Groupe Toupargel, le tribunal de commerce de Lyon a rendu le 1er février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Toupargel SA et d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de Toupargel SAS

et de Eismann SAS. Une première période d'observation est fixée jusqu'au 1er août 2019, ainsi qu'une audience le 26 mars 2019 afin de procéder à l'examen de l'affaire. A cette occasion, le tribunal a ordonné la poursuite de la période d'observation, et a demandé le rappel de l'affaire en chambre du conseil le 2 juillet 2019.

Le Groupe Toupargel, a engagé les travaux nécessaires dans la perspective de présenter un plan de continuation au tribunal. Les mandataires judiciaires procèdent avec l'entreprise, à la vérification des créances déclarées qui conduira à l'évaluation du passif gelé.

Au 31 décembre 2018, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2018 en K€	2019	2020	2021	2022	2023	> 5 ans	Total	Total valeur au bilan
Tirages sur facilités de crédit	7 680	9 307	11 712	6 302	1 158	15 654	51 813	32 135
Emprunts sur location finan- cement								
- taux fixe	1 730	1 730	1 730	1 730	1 730	7 061	15 712	13 815
- taux variable	234	234	222	186	186	510	1 571	1 656
Total	46 081	45 485	35 232	28 126	23 424	28 571	206 919	47 606

Au 31 décembre 2017 en K€	2018	2019	2020	2021	2022	> 5 ans	Total	Total valeur au bilan
Tirages sur facilités de crédit	22 204	15 710	10 365	4 451			52 730	32 790
Emprunts sur location finan- cement								
- taux fixe								
- taux variable	234	234	234	222	186	696	1 806	1 929
Total	22 438	15 944	10 599	4 673	186	696	54 536	34 719

15.3 Risques de marché

15.3.1 Risque de change

Compte tenu du caractère très limité des transactions réalisées dans une devise différente de l'euro, le risque de change peut être jugé négligeable. Cependant, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers pour réduire son exposition quant à une éventuelle hausse des tarifs appliquée par ses fournisseurs de marchandises dépendants d'une devise autre que l'euro.

15.3.2 Risque des marchés actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions. La trésorerie disponible est investie sous forme de placements non spéculatifs (SICAV de trésorerie monétaires) mobilisables dans des délais très courts.

L'exposition du Groupe aux risques des marchés actions est liée aux actions propres détenues en couverture de plans de stock options et du contrat de liquidité. Conformément à la norme IAS 32, les actions sont comptabilisées lors de l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont

pas comptabilisées. Lorsque les titres sont acquis ou cédés, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des actions acquises ou cédées. Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 13 405 actions propres.

15.3.3 Risque de taux d'intérêt

La politique suivie par le Groupe Toupargel en matière de gestion des risques de taux répond au triple objectif de sécurité, de liquidité et de rentabilité. La gestion du risque de taux est centralisée, suivie et pilotée périodiquement par la Direction Financière. La dette consolidée du Groupe Toupargel est indexée pour majeure partie au taux variable Euribor.

Dans le cadre de son activité financière, le Groupe Toupargel peut avoir recours, sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux, à des instruments financiers avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement. Au 31 décembre 2018, aucun instrument financier n'est utilisé.

Détail des engagements faisant l'objet d'un risque de taux

en K€	Lignes de crédit	Crédit-bails immobiliers
31/12/2018	29 720	1 656
31/12/2019	23 848	1 297
31/12/2020	16 258	1 074
31/12/2021	6 067	861
Taux	Euribor d'usage	Euribor 3 mois
Couverture de taux	non	non

Analyse de la dette brute par nature de taux

Au 31 décembre 2018, la dette nette du Groupe est indexée pour 52 % à taux variable (préfinancement du CICE, lignes de crédit, crédit-bail immobilier) et pour 48 % à taux fixe (emprunts, cession-bail).

	31/12/2018	31/12/2017
Dette brute à taux variable	52 %	87 %
Dette brute à taux fixe	48 %	13 %

Instruments financiers exposés au risque de taux

Aucun impact n'est enregistré sur les passifs et actifs financiers des dérivés en couverture du risque de taux d'intérêt du fait de l'absence de couverture en 2017 et 2018.

Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances ont une durée inférieure à 6 mois. Par conséquent, le risque de taux inhérent à ces actifs est limité.

Dérivés en couverture du risque de taux d'intérêt

Aucun dérivé n'était détenu en couverture du risque de taux d'intérêt en 2017 et 2018.

15.3.4 Analyse de sensibilité : couverture du risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de la dette financière nette libellée en taux variable à la date de clôture, aucun instrument financier n'étant utilisé à cette date.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation instantanée de la courbe de taux de +1 et -1 % par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2018, l'impact d'une hausse instantanée des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux augmenterait de 314 K€ (299 K€ en 2017) le coût financier net du Groupe. L'impact négatif sur le résultat net, en tenant compte du taux réel d'imposition, serait de 314 K€ (299 K€ en 2017).

15.3.5 Risque lié aux évolutions du coût des matières premières (et des carburants)

Le Groupe est un consommateur de carburant de part son activité de transport (interne et livraison aux clients) et présente ainsi une sensibilité à l'évolution du prix du carburant. Le poste carburant a représenté 2.8 % du chiffre d'affaires en 2018 (2.3 % en 2017).

A volume consommé de plus de 5 millions de litres et prix moyen du carburant équivalents à 2018, une hausse de 10 % du prix du carburant en 2018 se traduirait par une augmentation de 683 K€ de la facture carburant.

Le Groupe n'est pas lié par des contrats ou des engagements d'approvisionnement en carburants. Aucune opération de couverture liée à l'évolution du prix du carburant n'a été mise en place. Des mesures visant à réduire la consommation ont été mises en œuvre (formations des chauffeurs à l'éco-conduite, gestion informatisée des tournées de livraison, renouvellement de la flotte de véhicules – voir rapport RSE page 30).

Notes sur le compte de résultat

NOTE 16 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément aux règles de reconnaissance des revenus prévues par à IFRS 15.

Ventes de de marchandises livrées à domicile : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus à l'instant où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison soit principalement à la livraison des produits chez le client contre remise du paiement. Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisées en déduction du revenu. Les actions commerciales prenant la forme d'attribution d'avantages gratuits accordés aux clients (programmes de fidélité, chèques cadeaux) sont également comptabilisées en moins du chiffre d'affaires conformément à IFRIC 13.

Produits liés à la vente de services : pour ces prestations, l'obligation de performance se limite à la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus ; ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Contrats de partenariat

La société conclut des contrats de partenariat avec différentes sociétés qui organisent un échange équilibré de prestations entre les 2 parties sans flux financier. Ces opérations suivent le traitement comptable prévu par l'interprétation SIC 31. La condition d'une évaluation fiable de la juste valeur des prestations échangées n'étant pas réalisée, le Groupe ne reconnaît pas dans ses comptes, de produits ni de charges au titre de ces opérations.

Information sectorielle et détail des ventes

Le Groupe évolue sur un secteur d'activité unique qui est la vente à distance et la distribution à domicile de produits alimentaires. Le Groupe exerçant de manière exclusive son activité en France, la présentation des revenus par secteur géographique n'est pas applicable.

Le chiffre des ventes entre les différents canaux de commercialisation se répartit ainsi :

	31/12/2018		31/12/2017	
	K€	Répartition	K€	Répartition
Vente par téléphone	228 570	93,6%	258 879	95,4%
Vente par internet	15 615	6,4%	12 557	4,6%
Total	244 185	100,0%	271 436	100,0%

L'activité du Groupe est réalisée principalement auprès d'une clientèle de particuliers. Aucun client pris individuellement ne représente plus de 1 % du chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires réalisé avec les 10 premiers clients est négligeable.

NOTE 17 - COÛT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES**Coût d'achat des marchandises vendues**

Il comprend les achats de marchandises, les variations de stocks et les remises, ristournes et assimilés sur achats de marchandises. Les participations publicitaires et autres accords de coopération commerciale conclus et facturés par le Groupe Toupargel Groupe à ses fournisseurs n'ont pas été considérés, selon IAS 18, comme représentatifs de la rémunération d'un réel service identifié rendu par Toupargel Groupe à ses fournisseurs dont la juste valeur pourrait être estimée de façon fiable. En conséquence, les montants comptabilisés à ce titre sont assimilés à des remises sur achats et sont appréhendés en moins du coût des marchandises vendues. La quote-part de ces sommes relative aux achats non consommés à la clôture est enregistrée en moins de la valeur des stocks. De même, les dépréciations de stocks font partie du coût d'achat des marchandises vendues.

NOTE 18 - CHARGES DE PERSONNEL**Charges de personnel : rémunérations payées en actions**

La juste valeur des stock-options est déterminée, s'il y a lieu, selon le modèle de Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risques, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves que les options aient été levées ou non.

18.1 Détail des charges de personnel

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	73 331	81 099
Charges sociales	25 391	28 784
Transfert de charges d'exploitation (1)	(894)	(792)
Total	97 828	109 091

(1) refacturation au titre de la formation continue

Au titre des exercices 2017 et 2018, il n'a été accordé aucune rémunération payée en actions, les plans de stock-options des années antérieures étant échus.

18.2 Effectif

Effectif fin de période	31/12/2018				31/12/2017
	Toupargel Groupe SA	Toupargel SASU	Eismann SAS	Total Groupe	Total Groupe
Cadres	4	181	36	221	253
Agents de maîtrise	1	262	9	272	308
VRP		23	226	249	272
Employés-Ouvriers		1 995	55	2 050	2 403
Total	5	2 461	326	2 792	3 266

NOTE 19 - CHARGES EXTERNES

Charges externes

- Frais de recherche et développement : Dans le cadre de son activité, la société n'est pas conduite à supporter, de manière régulière, de dépenses de recherche ou de développement. Toutes les charges engagées pour développer et améliorer les services à la clientèle sont enregistrées en charges opérationnelles de l'exercice.
- Frais de publicité, de marketing et de prospection des nouveaux clients : Les dépenses qui sont engagées pour assurer la promotion de la marque et des produits distribués par le Groupe, auprès des clients et consommateurs, sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le produit (ex : catalogue et routage des catalogues) a été délivré par le fournisseur ou la prestation rendue à l'exception des cadeaux ayant encore une utilité commerciale qui sont valorisés en stocks. De même, les frais supportés pour la prospection de nouveaux clients sont enregistrés en charges.
- Frais de conception d'emballages de produits distribués sous marque propre
Des frais de conception d'emballages de produits distribués sous marque propre sont immobilisés et amortis sur la durée de commercialisation de ces produits (3 ans).

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Carburants et lubrifiants	6 831	6 299
Déplacements, missions et réceptions	4 247	4 485
Electricité et Gaz	2 408	2 257
Emballages	1 668	1 537
Entretiens et réparations	6 921	6 462
Frais postaux et télécommunication	4 272	4 816
Locations	3 666	3 790
Personnels extérieurs	1 746	1 699
Publicité et publications	3 907	3 558
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 446	1 217
Services bancaires	798	620
Sous-traitance	7 229	5 595
Transport de biens	2 790	1 914
Autres achats	1 776	2 190
Total des charges externes	49 705	46 439

NOTE 20 - IMPÔTS ET TAXES

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Impôts et taxes liés au personnel	2 134	2 445
Autres impôts et taxes	2 136	1 915
Total	4 270	4 360

NOTE 21 - DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

en K€	31/12/2018			31/12/2017
	Dotations	Reprises	Net	
Dépréciation	598	551	(47)	(296)
- Clients	598	550	(48)	(294)
- Débiteurs divers		1	1	(4)
- Immobilisations				2
Provisions	743	1 420	677	(782)
- Litiges Prud'hommaux	113	163	50	237
- Litiges devant autres tribunaux				
- Médailles du travail	458	150	(308)	401
- Risques divers	172	1 107	935	(1 420)
Retraite	570	618	48	(414)
Total	1 911	2 589	678	(1 492)

NOTE 22 - AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS COURANTS**Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi (CICE)**

Concernant la comptabilisation du CICE (Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi), la société a opté depuis 2013 pour le classement comptable, au compte de résultat, en «Autres Produits» à l'instar du classement comptable du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Jetons de présence	(45)	(40)
Pertes sur créances	(212)	(124)
Charges diverses	(252)	(197)
Autres charges	(509)	(361)
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)	3 671	4 805
Autres produits d'exploitation	401	333
Autres produits	4 072	5 138
Total	3 563	4 777

NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciation du Goodwill	(2 179)	
Provisions Risque Urssaf	(1 690)	
Total	(3 869)	

NOTE 24 - COÛT FINANCIER NET

Le coût financier net comprend :

- le coût financier brut constitué des charges d'intérêts sur emprunts, contrats de location-financement et découverts bancaires,
- les autres produits et charges financiers constitués d'escomptes de règlement, de produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de variations de provisions à caractère financier, des dividendes de sociétés non consolidées.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits nets valeurs mobilières de placement	154	6
Escomptes	53	60
Produits financiers	207	66
Intérêts dettes financières (1)	(1 249)	(202)
Coût financier brut	(1 249)	(202)
Coût financier net	(1 042)	(136)

(1) Les intérêts sur dettes financières sont en hausse du fait principalement du lease back pour 485 K€ et des avances en comptes courant des actionnaires à hauteur de 465 K€

NOTE 25 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôts exigibles et différés : La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées déterminées comme indiqué en note 10 ainsi que de la CVAE (voir ci-dessous).

Intégration fiscale : Les sociétés Toupargel Groupe SA, Toupargel SAS et Eismann SAS bénéficient du régime fiscal de Groupe de sociétés selon les dispositions de l'article 223 A à U du C.G.I. La filiale Eismann est intégrée au groupe fiscal depuis le 1er janvier 2015. Jusqu'au 31 décembre 2017, la convention d'intégration fiscale prévoit que la filiale bénéficie d'une réallocation immédiate des économies d'impôt, réalisées par le Groupe Fiscal grâce aux déficits et/ou moins-values constatés par la filiale.

Un avenant a été signé en 2018 avec application dès l'exercice de 2018, décidant de retenir une conception selon laquelle, à la différence de ce qui précède, les économies d'impôt, immédiates ou potentielles, réalisées par le Groupe Fiscal grâce aux déficits et/ou moins-values constatés par la filiale sont conservées par la société mère.

CVAE : À la suite de l'analyse de la nature de la CVAE au regard des normes IFRS et en tenant compte de la position de place prise par les principales entreprises cotées du secteur de la distribution alimentaire, le Groupe considère que la CVAE, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE. La qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat a pour conséquence, de présenter cette charge sur la ligne «impôt sur le résultat» du compte de résultat.

25.1 Analyse de la charge d'impôt

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Impôts exigibles	121	141
Impôts différés	5 156	4 734
CVAE	(1 366)	(1 690)
Impôts nets	3 911	3 185
Incidence des contributions d'impôts additionnelles :		
· Impôts exigibles		
· Impôts différés	57	52
Dépréciation sur fiscalité différée (Cf. Notes 5 et 10)	(10 020)	
Total	(6 109)	3 185

25.2 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt	(19 210)	(7 631)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt et mises en équivalence	(19 210)	(7 631)
Taux moyen d'imposition en vigueur	34,43%	34,43%
Impôt théorique	6 614	2 627
Incidences :		
- Provision sur fiscalité différée	(10 020)	
- Provision dépréciation goodwill non déductible	(750)	
- Autres différences permanentes	(599)	(53)
- CVAE (net d'IS)	(896)	(1 109)
- Mécénat	127	141
- CICE	1 264	1 648
- Incidence de changement de taux	(466)	(69)
- Autres différences	(1 383)	
Impôt effectivement constaté	(6 109)	3 185
Taux d'impôt effectif	-31,80%	41,74%

NOTE 26 - RÉSULTAT NET**Part dans le résultat consolidé des sociétés intégrées**

en K€	Résultat consolidé		Résultat social	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Toupargel Groupe SA	(5 328)	(1 509)	(3 689)	(5 832)
Toupargel SAS	(17 500)	(5 412)	(38 241)	(5 084)
Comptoir du Surgelé		99		99
Eismann SAS	(2 415)	(733)	(2 349)	(885)
Dauphiné Viandes	(75)	(77)	(2)	(135)
Total	(25 318)	(7 631)	(44 281)	(11 837)

NOTE 27 - RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION ET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net revenant au Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice, à l'exception des actions d'auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital (options de souscription ou d'achat d'actions), compte tenu de la probabilité de souscription au regard du prix du marché.

Le résultat net dilué prend en compte le nombre d'actions à créer sur la base du cours au 31 décembre selon la méthode dite du « rachat d'actions » qui suppose que les fonds recueillis, lors de l'exercice des options de souscription, sont affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période. Les stocks-options (dites relatives) permettant d'acquérir ou de souscrire à des actions à un prix supérieur au cours moyen de bourse ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat par action dilué.

Le résultat net dilué prend également en compte (au dénominateur) les actions qui seront accordées gratuitement aux salariés dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 octobre 2018.

Détermination du nombre d'actions

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	10 183 307	10 183 307
Nombre d'actions d'autocontrôle (actions propres et contrat de liquidité)	(13 405)	(7 220)
Nombre moyen d'actions retenu pour calcul résultat net par action	10 169 902	10 176 087
Nombre moyen d'actions retenu pour calcul résultat dilué net par action	10 469 902	10 176 087

L'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 316 693 actions, soit 10% du capital social. Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2018 a mis en œuvre cette décision et a attribué 300 000 actions à des bénéficiaires désignés.

Notes sur les engagements et autres informations

NOTE 28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

Le Groupe a défini et mis en place un processus visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la centralisation, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

28.1 Engagements donnés (voir note 12)

Toupargel Groupe SA s'est engagée à poursuivre le contrat de crédit-bail immobilier mis en place en 2016 par Eismann pour 2 M€, en cas de défaillance de cette dernière.

Toupargel Sasu a remis en nantissement au profit des crédit-bailleurs, d'une part, les 4 contrats de cession-bail immobilière mis en place le 31 janvier 2018 et d'autre part, une avance preneur de 4 M€.

Dans le cadre du prêt de 10 M€ consenti le 31 janvier 2018, Toupargel SASU a remis en nantissement en premier rang son fonds de commerce et sa marque Toupargel.

Dans le cadre du prêt de 5 M€ consenti le 31 janvier 2018, Toupargel Groupe SA a remis en nantissement en premier rang les titres de la société Toupargel SASU.

28.2 Engagements reçus

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Lignes de crédit mobili-sables non utilisées	61 605	41 866

Lignes de crédit : voir Note 12.3

28.3 Engagements réciproques

Contrats de location-financement : ils sont retraités dans les comptes consolidés (en emprunts, frais financiers et immobilisations). Les engagements de redevance sont les suivants : L'incidence sur le résultat des retraitements des contrats de location-financement est donnée en note 4.3.

en K€	Redevances à moins d'un an	Redevances à plus d'un an et moins de cinq ans	Redevances à plus de cinq ans	Total
Constructions	1 964	7 747	7 572	17 283

Locations

Le Groupe occupe des terrains et constructions en location d'exploitation. La charge relative aux exercices 2017 et 2018 s'élève respectivement à 2 929 K€ et 2 950 K€.

Echéances futures en K€	Total	2019	2020	2021	2022	Exercices suivants
Baux commerciaux	8 204	2 779	1 273	1 199	1 080	1 873

Autres principaux engagements réciproques

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Commandes d'immobilisations		
Engagements d'achats marchandises (court terme)	9 447	17 388
Mécénat		
Total	9 447	17 388

28.4 Engagements complexes

Engagements liés aux emprunts (garanties, clauses de défaut) : voir note 14

Opérations de titrisation : Le Groupe n'est pas engagé dans des opérations de titrisation

Fonds de dotation Toupargel : Toupargel SASU a créé en mars 2011 un fonds de dotation dont l'objet est :

- de contribuer à l'amélioration de la connaissance scientifique dans le domaine de la nutrition et à la diffusion des meilleures pratiques,
- de promouvoir l'intégration des hommes et des femmes dans la société et à lutter contre l'exclusion,
- de contribuer à l'éducation et au rayonnement culturel et artistique.

Les dons accordés en 2018, éligibles au crédit d'impôt, se sont élevés à 127 K€.

Le projet de budget 2019 du fonds de dotation se monte à 37 K€.

NOTE 29 - AUTRES ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

29.1 Plus-values sur éléments non amortissables

Les fusions successives, placées sous le régime de faveur, ont entraîné, chez Toupargel Groupe SA, ses filiales, et dans les sociétés absorbées, le sursis d'imposition de plus-values sur éléments non amortissables et en particulier sur fonds de commerce, titres de participation et terrains. Les plus-values latentes sur terrain ont fait l'objet d'une provision pour impôt. Les autres impositions latentes revêtent un caractère purement éventuel, s'agissant d'éléments constitutifs et substantiels du fonds de commerce du Groupe. Les plus-values en sursis d'imposition réalisées lors des fusions, qui ne font pas l'objet d'un impôt différé et éliminées dans les comptes consolidés, sont les suivantes :

- Fonds de commerce (1)	26 858 K€
- Titres de participation (2)	3 680 K€
Total	30 538 K€

(1) goodwill en consolidation

(2) réserves non distribuées en consolidation

Les plus-values à long terme sont exonérées d'impôt à l'exception de l'imposition d'une quote-part de frais et charges de 12 %. Ceci concerne pour le Groupe les plus values sur titres de participation en différé d'imposition soit 3 680 K€.

29.2 Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

À la connaissance de la société, au 31 décembre 2018, aucune action Toupargel Groupe SA n'est nantie.

NOTE 30 - PARTIES LIÉES

30.1 Les mandataires sociaux et le Comité Exécutif

30.1.1 Rémunération

La rémunération totale comporte une rémunération fixe et une partie variable. Le total des revenus bruts pour 2018 pour les dirigeants (Comité exécutif) s'élève à :

En K€	2018	2017
Rémunération fixe	1 317	1 381
Rémunération variable	130	82

30.1.2 Jetons de présence et honoraires

Le montant des jetons de présence versés en 2018 s'élève à 45 K€ (bénéficiaires : administrateurs indépendants) contre 40 K€ en 2017.

30.1.3 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Le montant des provisions pour médailles du travail (Comité Exécutif) s'élève à 18 K€. Le montant des indemnités de retraite provisionnées (Comité Exécutif) s'élève à 199 K€ au 31 décembre 2018.

30.1.4 Engagement d'indemnités

Il n'existe pas d'engagement d'indemnité de non-concurrence au profit des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif.

30.2 Autres parties liées

Toupargel SASU a conclu un contrat de prestation avec l'Asvel Basket, dont Monsieur Roland Tchénio est administrateur (montant pris en charge en 2018 : 66 K€).

Toupargel Groupe a bénéficié d'avance en comptes-courant d'Amboise SAS et de TT Investissements SAS à hauteur de 13 M€ au 31 décembre 2018.

29.3 Relations intra-groupe

Liste des filiales et participations

Filiales (+de 50%)

Dénomination Siège	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	25 000 K€	100 %	83 438 K€		215 260 K€
Toupargel					
69380 Civrieux	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	21 831 K€		67 527 K€		-38 241 K€
	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	1 741 K€	100 %	10 876 K€		30 476 K€
Eismann					
76150 Saint Jean du Cardonnay	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	-3 813 K€		10 608 K€		-2 349 K€
	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	20 K€	95 %	NS		2 600 K€
Dauphiné Viandes					
Rue des abattoirs 38120 Le Fontanil	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	-99 K€		NS		-2 K€

- Toupergel Groupe SA assure pour le compte de ses filiales des prestations d'animation et techniques. Les montants facturés au titre de 2018 s'élèvent à 1 569 K€.
- Toupergel Groupe est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.
- Toupergel Groupe assure pour le compte des sociétés du Groupe la gestion de la trésorerie.
- Toupergel Groupe a accordé un abandon de créances à Toupergel SASU et Eismann pour des montants respectifs de 380 K€ et 23 K€ .
- Toupergel SASU assure pour le compte d'Eismann SAS le transport des commandes préparées entre la base logistique d'Eismann et les agences commerciales d'Eismann, ce à compter du 30 juin 2014. Le montant facturé à ce titre s'élève à 764 K€ au titre de l'exercice 2018.
- Toupergel SASU assure pour le compte d'Eismann SAS des prestations de stockage et préparation de commandes. Le montant facturé en 2018 s'élève à 1 458 K€.
- Toupergel SASU met à disposition des locaux dans certaines de ses agences commerciales. Le montant facturé en 2018 s'élève à 212 K€.
- Toupergel SASU refacture les salariés qui travaillent également pour le compte d'Eismann. Le montant facturé en 2018 s'élève à 372 K€.
- Eismann a facturé à Toupergel SASU en 2018 47 K€ au titre de la mise à disposition de locaux.

NOTE 31 - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Segeco Audit		Deloitte & Associés	
	2018	2017	2018	2017
Audit				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Emetteur	31	27	39	36
- Filiales intégrées globalement			114	116
• Services autres que la certification des comptes				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	31	27	153	152
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
• Juridique, fiscal, social				
• Autres				
Total	31	27	153	152

TOUPARGEL GROUPE

Société Anonyme - 13 chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société TOUPARGEL GROUPE,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société TOUPARGEL GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Ce constat est cohérent avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe, le Tribunal de Commerce de Lyon a rendu le 1er février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant la société TOUPARGEL GROUPE SA et des procédures de redressement judiciaire concernant les sociétés TOUPARGEL SAS et EISMANN SAS, assorties de périodes d'observation de 6 mois. Le Tribunal doit statuer le 2 juillet 2019 sur la suite des procédures.

Le Groupe prépare actuellement un plan de redressement qu'il soumettra au Tribunal de Commerce mais aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue des procédures en cours. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. Comme mentionné au paragraphe 2.2.1 « Bases d'évaluation » des notes annexes, au cas où les procédures en cours ne se concluraient pas par des plans de continuation, l'application des règles et principes comptables utilisées dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, et tout particulièrement l'évaluation du goodwill, comme indiqué en note 4.2 de l'annexe, pourrait s'avérer inappropriée.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que, eu égard à l'impossibilité de certifier mentionnée plus haut, nous n'avons pas de points clés de l'audit à porter à votre connaissance relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, autres que celui décrit dans la partie « II. Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOUPARGEL GROUPE par l'assemblée générale du 27 avril 2007, pour le cabinet SEGECO AUDIT, et du 21 avril 2001, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2018, le cabinet SEGECO AUDIT était dans la 12ème année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 18ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 12 juin 2019
Les Commissaires aux Comptes

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Toupargel Groupe SA

L'activité et les résultats

p.127

L'activité et les résultats des filiales et sociétés
intégrées dans le périmètre de consolidation

p.127

p.127

Comptes annuels 2018

p.131

Bilan

p.131

Compte de résultat

p.131

Tableau des flux de trésorerie

p.132

Tableau de variation des capitaux propres

p.132

Annexe aux comptes sociaux

p.133

Informations générales

p.133

Informations sur le bilan et le compte de résultat

p.133

Engagements financiers et autres informations

p.139

Rapport des Commissaires aux Comptes

p.140

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

p.143

Rapport de gestion de Toupargel Groupe SA

L'activité et les résultats

La présentation des comptes annuels

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 123 108 K€, et au compte de résultat, qui se solde par une perte nette de 3 689 K€.

Faits marquants

Toupargel Groupe a signé le 30 janvier 2018 un contrat de prêt senior de 15 M€ ainsi qu'une convention d'apport de 10 M€ des principaux actionnaires puis un versement complémentaire fin décembre 2018 de 3 M€.

Un contrôle Urssaf sur les années 2015, 2016 et 2017 a démarré au 2^e trimestre 2018. Il s'est terminé par la notification d'un redressement mineur. Une provision pour risque a été dotée à hauteur de 3 K€.

De part la situation économique du groupe, Toupargel Groupe SA a consenti à ses filiales Toupargel SASU et Eismann SAS un abandon de créances pour les montants respectifs de 380 K€ et 23 K€. Sollicité par le groupe Toupargel, le tribunal de commerce de Lyon a rendu le 1^{er} février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant Toupargel Groupe SA et d'une procédure de redressement judiciaire concernant Toupargel SAS et Eismann SAS. Le tribunal a fixé une première période d'observation de 6 mois jusqu'au 1^{er} août 2019. Cette période d'observation a été confirmée le 26 mars 2019 par le tribunal, qui a fixé au 2 juillet 2019 une prochaine audience destinée à statuer sur la suite des procédures.

Le Groupe prépare actuellement, avec l'aide de ses conseils, un plan de redressement qui sera présenté au Tribunal en vue d'obtenir un renouvellement de la période d'observation puis la mise en place d'un plan de sauvegarde pour Toupargel Groupe SA et de plans de continuation pour Toupargel SAS et Eismann SAS. Dans le cadre de ce plan de redresse-

ment, et sous le contrôle des organes des procédures, la Direction a annoncé le 23 mai 2019 au Comité d'entreprise de Toupargel SASU, un projet de réorganisation qui entraînerait la suppression de 265 postes sur plus de 2 300 et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Le Groupe est confiant dans sa capacité à élaborer un plan de redressement visant à permettre la poursuite de ses activités et une issue favorable des procédures en cours, étant rappelé que cette issue dépendra notamment de l'appréciation du tribunal sur le plan proposé.

L'activité et les résultats de Toupargel Groupe SA

Les produits d'exploitation s'élevaient à 1 778 K€ contre 1 650 K€ en 2017. Ils sont composés de la production vendue de services correspondant à des prestations d'animation et techniques facturées à ses filiales.

Les charges d'exploitation s'élevaient à 2 362 K€ contre 2 103 K€ en 2017. Elles sont constituées notamment :

- d'autres achats et charges externes pour 606 K€ (2017 : 474 K€), correspondant à des frais juridiques, d'audit, de coûts liés à la cotation en Bourse et de frais bancaires.
- de charges de personnel pour 763 K€ (2017 : 1 364 K€).

Le résultat d'exploitation s'élève à -584 K€ contre -452 K€ en 2017. Le résultat financier ressort à -2 697 K€, contre -93 K€ en 2017. En 2018 une dépréciation des titres de Toupargel SASU et Eismann a été comptabilisée pour un montant de 2 179 K€. Compte tenu d'un impôt de 4 K€ (2017 : -5 268 K€), le résultat net ressort à -3 689 K€ contre -5 832 K€ en 2017.

Concernant le bilan, les immobilisations financières s'élevaient à 78 135 K€ (2017 : 80 347 K€). Elles sont composées des titres Toupargel SAS (brut : 83 438 K€, net : 67 527 K€), des titres Eismann (brut : 10 876 K€, net : 10 608 K€) ainsi que des actions du contrat de liquidité.

L'actif circulant est essentiellement composé de créances sur l'Etat pour 17 883 K€ dont 16 982 K€ au titre du

CICE 2015, 2016, 2017 et 2018. Les valeurs mobilières de placement s'élevaient à 40 K€ contre 32 K€ en 2017. Les disponibilités se montent à 13 K€.

Les capitaux propres passent de 41 583 K€ à 37 894 K€. Aucune distribution de dividende n'a été effectuée en 2018.

Les emprunts passent de 25 494 K€ à 21 822 K€ dont 16 222 K€ de préfinancement du CICE (2017 : 15 993 K€).

Les dettes d'exploitation et dettes diverses passent de 46 893 K€ à 50 078 K€ et sont constituées par des avances en cash pooling pour 45 986 K€, de la dette vis-à-vis des filiales relatives à l'intégration fiscale pour 3 775 K€ et des dettes auprès d'organismes sociaux et de l'Etat pour 264 K€. Les dettes fournisseurs sont de 350 K€.

L'activité et les résultats des filiales et sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation

TOUPARGEL SASU

Faits marquants

Toupargel SASU a conclu auprès d'un pool bancaire une cession-bail immobilière (lease-back) d'un montant de 19 000 K€, d'une durée de 10 ans, portant sur 4 sites logistiques (Argentan, Chalon sur Saône, Civrieux d'Azergues et Montauban). Cette opération est associée à une avance preneur de 4 000 K€. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû se monte à 13 814 K€.

Un contrôle URSSAF sur les années 2015, 2016 et 2017 a démarré au 2^e trimestre 2018. Il s'est terminé par la notification

d'un redressement mineur. Une provision pour risque a été dotée à hauteur de 88 K€.

De part la situation économique du groupe, Toupargel Groupe SA a consenti Toupargel SASU un abandon de créances pour un montant de 380 K€.

En date du 1er mars 2018, la totalité des titres Le Comptoir du Surgelé a été cédée par Toupargel Groupe SA à sa filiale Toupargel SASU. Celle-ci a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales.

Le 12 juin 2018, Toupargel SASU a augmenté sa participation dans Dauphiné Viandes à hauteur de 95 %, Romans Viandes conservant 5 %. Le 31 janvier, le Tribunal de Commerce de Lyon a décidé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la société Toupargel SASU. Le Tribunal a fixé à 6 mois la durée de la première période d'observation.

Les comptes sociaux

Toupargel SASU a réalisé un chiffre d'affaires de 213 302 K€ contre 239 210 K€ en 2017. Le coût d'achat des marchandises vendues passe de 107 405 K€ à 95 580 K€, la marge commerciale de 131 805 K€ à 117 721 K€. La production vendue de services se monte à 2 061 K€ contre 1 765 K€ en 2017. Elle comprend les participations publicitaires pour 1 469 K€ (2017 : 1 224 K€). L'excédent brut d'exploitation passe de -12 684 K€ à -19 230 K€. Les autres achats et charges externes se montent à 48 069 K€ (2017 : 44 575 K€). Les achats de matières et fournitures non stockées passent de 9 577 K€ à 10 368 K€, le carburant représentant 5 754 K€ (2017 : 5 305 K€), les cartons 1 667 K€ (2017 : 1 537 K€), l'électricité passant de 2 050 K€ à 2 181 K€. La sous-traitance passe de 7 895 K€ à 8 610 K€ dont 1 477 K€ versés à Toupargel Groupe (2017 : 1 528 K€). Le poste crédit-bail augmente avec la signature du Lease Back en janvier 2018 passant de 32 K€ à 2 013 K€.

Le poste locations passe de 2 757 K€ à 2 610 K€. Le poste entretiens - réparations - maintenance passe de 5 717 K€ à 6 086 K€. Le poste assurances s'élève à 455 K€ (2017 : 647 K€), le poste études - recherches ressort à 62 K€, l'intérim à 1 745 K€ (2017 : 1 690 K€). Le poste honoraires passe de 893 K€ à 971 K€, le poste catalogues passe de 2 353 K€ à 2 384 K€. Les postes transport - déplacements passent de 6 353 K€ à 6 616 K€. Le poste routage, frais postaux et télécoms passe de 4 548 K€ à 4 033 K€. Les services bancaires se montent à 557 K€ contre 471 K€ en 2017, les frais divers incluant les frais de recrutement passent de 353 K€ à 319 K€.

Les impôts et taxes passent de 5 452 K€ à 5 084 K€. Les charges de personnel passent de 96 460 K€ à 85 644 K€. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 5 494 K€ (2017 : 6 253 K€), les provisions sur actifs circulants à 26 545 K€ (2017 : 993 K€) du fait de la déprécia-

tion des comptes courant liés à l'intégration fiscale, la provision pour risques et charges à 740 K€ contre 962 K€ en 2017. Les autres charges passent de 110 K€ à 219 K€.

Le résultat d'exploitation ressort à -46 012 K€ contre -14 601 K€ en 2017.

Le résultat financier s'élève à 300 K€ (2017 : -47 K€) Le résultat exceptionnel ressort à 4 082 K€ contre 483 K€ en 2017. Ce poste enregistre des plus-values de cessions d'actifs immobilisés qui se montent à 4 336 K€ (2017 : 324 K€). Les dotations amortissements dérogatoires passent de 1 633 K€ à 792 K€ et les reprises d'amortissements de 1 546 K€ à 2 279 K€. Aucune participation des salariés n'est constatée, comme en 2017, l'impôt sur les bénéfices est créditeur de 3 389 K€ du fait de la constatation d'un CICE de 3 286 K€. Il était également créditeur de 4 318 K€, en 2017. Le résultat net passe de -5 084 K€ à -38 241 K€. La marge brute d'autofinancement est de -10 918 K€ (2017 : 1 130 K€).

L'actif immobilisé net passe de 64 141 K€ à 65 671 K€. Toupargel a réalisé 3 173 K€ d'investissements dont 589 K€ en immobilisations incorporelles (hors fusion CDS), 49 K€ en constructions-installations, 142 K€ en matériels industriels, 32 K€ en installations, agencements, aménagements, 2 111 K€ en matériels de transport, 525 K€ en matériels de bureau, informatiques et mobilier. L'actif circulant passe de 63 080 K€ à 49 426 K€. Le niveau des stocks s'élève à 12 242 K€ contre 11 754 K€ en 2017. Les capitaux propres passent de 61 641 K€ à 21 831 K€. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 659 K€ (3 962 K€ en 2017). Les dettes se montent à 89 607 K€ contre 61 617 K€ en 2017.

EISMANN SAS

Faits marquants

De part la situation économique du Groupe, Toupargel Groupe SA a consenti à Eismann un abandon de créances pour un montant de 23 K€.

Le 31 janvier, le Tribunal de Commerce de Lyon a décidé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la société Eismann SAS. Le Tribunal a fixé à 6 mois la durée de la première période d'observation.

Les comptes sociaux

Eismann SAS a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 30 467 K€ contre 32 401 K€ en 2017. Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 10 913 K€ contre 11 530 K€ en 2017 et la marge commerciale à 19 553 K€ (2017 : 20 871 K€).

L'excédent brut d'exploitation passe de 94 K€ à -679 K€.

Les autres achats et charges externes se montent à 8 089 K€ (2017 : 8 104 K€). Les principaux postes sont : le carburant 1 058 K€ (contre 979 K€ en 2017), l'électricité 200 K€ (contre 189 K€ en 2017) les prestations du groupe 2 897 K€ (contre 2 597 K€ en 2017), les

locations des biens immobiliers 492 K€ (contre 477 K€ en 2017), les locations de véhicules 117 K€ (contre 215 K€ en 2017), l'entretien des véhicules 636 K€ (contre 617 K€ en 2017), les honoraires 70 K€ (contre 65 K€ en 2017), le poste catalogues 314 K€ (contre 307 K€ en 2017), le poste de transport inter établissements 34 K€ (contre 28 K€ en 2017), le poste déplacement 463 K€ (contre 542 K€ en 2017).

Les impôts et taxes passent de 623 K€ à 475 K€, les charges de personnel passent de 12 058 K€ à 11 678 K€. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 912 K€ (2017 : 1 124 K€). Les dotations aux provisions s'élèvent à 2 170 K€ (788 K€ en 2017), dont provision pour risques 1 690 K€.

Les autres charges passent de 176 K€ à 230 K€, les autres produits de 17 K€ à 25 K€. Le résultat financier s'élève à -16 K€ (2017 : -10 K€). Le résultat exceptionnel se monte à 558 K€ (2017 : -529 K€). Le résultat net passe de -885 K€ à -2 349 K€ (après un impôt créditeur de 386 K€ en 2018 et créditeur de 1 184 K€ en 2017).

L'actif immobilisé net passe de 2 053 K€ à 1 410 K€. L'actif circulant passe de 9 147 K€ à 6 387 K€ (dont stocks de marchandises : 1 516 K€ contre 1 673 K€ en 2017).

Les capitaux propres s'élèvent à -3 813 K€ (contre -895 K€ en 2017). Les provisions pour risques et charges ressortent à 1 992 K€ (2017 : 733 K€) du fait de la dotation pour risque URSSAF de 1 690 K€. Les dettes passent de 11 362 K€ à 9 618 K€, dont la dette vis-à-vis de Toupargel Groupe liée à la gestion centralisée de la trésorerie (3 717 K€).

DAUPHINÉ VIANDES

Faits marquants

Toupargel SASU a soutenu financièrement Dauphiné Viandes en faisant un apport en compte courant de 350 K€ et elle en est devenue actionnaire majoritaire en prenant une participation complémentaire de 45 %. La société Romans Viandes devient minoritaire à hauteur de 5 %.

Les comptes sociaux

Dauphiné Viandes a réalisé un chiffre d'affaires net de 2 600 K€ correspondant à la production vendue.

La marge commerciale s'élève à 604 K€ ; Les autres achats et charges externes se montent à 325 K€ (2017 : 328 K€).

Le résultat d'exploitation ressort à -146 K€ contre -1 K€ en 2017.

Le résultat financier est de 70 K€ contre -2 K€ en 2017 du fait des abandons de créances accordés par les actionnaires.

Le résultat exceptionnel est de 73 K€ du fait des abandons de créances accordés par les actionnaires.

Le résultat net passe de -138 K€ à -3 K€.

L'actif immobilisé net est stable à 1 659 K€. Les capitaux propres passent de 304 K€ à 403 K€. Les dettes se montent à 1 271 K€ contre 1 463 K€ en 2016.

Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat net fiscal au titre des articles 39.4 et 39.5 du même code.

Utilisation du CICE 2018

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été intégralement utilisé pour participer au financement de l'acquisition de matériels de transport, informatique et industriel ainsi qu'au financement d'aménagements.

Frais de recherche et de développement

La société n'a pas encouru de frais de ce type au cours de l'exercice et d'exercices antérieurs.

Litiges et faits exceptionnels

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges ou de faits exceptionnels susceptibles d'avoir eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de la société ou du Groupe.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la société ou du Groupe.

Composition du Conseil d'Administration et mandats, parité hommes/femmes

Voir chapitre «Gouvernement d'Entreprise».

Intérêts des dirigeants

Voir chapitre «Gouvernement d'Entreprise».

Le reporting RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise)

Ces informations sont traitées dans le chapitre «notre démarche RSE».

Prise de participation

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Echéances fournisseurs

Conformément à la loi LME N° 2008-776 du 4 Août 2008, est communiquée ci-après la décomposition par date d'échéance du solde des dettes fournisseurs de la société Toupargel Groupe SA au 31 décembre (en K€) :

en K€	2018	2017
Échéances échues (litiges)	9	
Échéance : 15 janvier	128	12
Échéance : 31 janvier		20
Total	137	32

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits vote	dont droits de vote double
Roland Tchénio	598	0,01%	1 196	0,01%	598
TT Investissements	3 356 421	32,96%	6 708 842	40,59%	3 352 421
RT Investissements	2 000 000	19,64%	2 000 000	12,10%	
Groupe familial Roland Tchénio (1)	5 357 019	52,61%	8 710 038	52,69%	3 353 019
Maurice Tchénio	1 000	0,01%	1 000	0,01%	
Romain Tchénio	1	0,00%	1	0,00%	
Amboise	3 480 231	34,18%	6 483 231	39,22%	3 003 000
Groupe familial Maurice Tchénio (2)	3 481 232	34,19%	6 484 232	39,23%	3 003 000
Concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio	8 838 251	86,79%	15 194 270	91,92%	6 356 019
Autres administrateurs	3 000	0,03%	3 000	0,02%	
Auto-détention	13 405	0,13%			
Public	1 328 651	13,05%	1 332 651	8,06%	4 000
TOTAL	10 183 307	100,00%	16 529 921	100,00%	6 360 019

Droit de vote double : Les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins, bénéficient du droit de vote double sur demande du titulaire à la société.

(1) Le groupe familial Roland Tchénio est composé de M. Roland Tchénio et des sociétés TT Investissements et RT Investissements. La société TT Investissements est détenue à 100 % par Roland, Nicole et Tania Tchénio et présidée par M. Roland Tchénio, la société RT investissements est détenue à hauteur de 51 % par la société TT investissements et à 49 % par la société Amboise.

(2) Le groupe familial Maurice Tchénio est composé de M. Maurice Tchénio et de la société Amboise détenue à 100 % par M. Maurice Tchénio et M. Romain Tchénio et dont le Président est M. Maurice Tchénio.

Au 31 décembre 2018, le concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio détient 86.79 % du capital et 91.92 % des droits de vote. Les principes de gouvernance en vigueur au sein de Toupargel Groupe permettent d'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Marylène Boyer, administratrice, a acquis 990 actions Toupargel Groupe le 27 mars 2018. Elle détient 1 000 actions Toupargel Groupe au 31 décembre 2018.

Le 4 juin 2018, la société TT Investissements a acquis auprès d'un ancien cadre dirigeant du

Groupe 4 000 titres Toupargel Groupe SA.

Dans le cadre de la politique de gestion de ses OPC, la société La Financière de l'Échiquier a déclaré auprès des autorités boursières en date du 2 avril 2019 avoir réalisé un franchissement de seuil à la baisse et détenir 499 332 actions et droits de vote soit 4.9034 % du capital et 3.0183 % des droits de vote de Toupargel Groupe SA.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2 % du capital et des droits de vote.

Participation des salariés au capital

Les salariés et anciens salariés de la société et des sociétés liées ne détiennent aucune action dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise ou dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise.

Programmes de rachat d'actions

Programme 2018 – 2019 (Autorisation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2018)

Le programme a pour objectif :

- d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un Prestataire de Services d'Inves-

tissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Au titre de ce programme, 13 162 actions propres ont été acquises du 25 avril 2018 au 31 décembre 2018 à un cours moyen de 3.56 € et 9 406 actions propres ont été cédées à un cours moyen de 3.58 €.

Le résultat sur cession des actions propres dans le cadre de ce contrat de liquidité s'est élevé à -17 K€.

Au 31 décembre 2018, dans le cadre de ce contrat de liquidité, Toupargel Groupe détient 13 405 actions valorisées 39 K€.

Programme 2019 – 2020 (Autorisation de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019)

Le programme a pour objectif :

- d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Montant des dividendes et des avoirs fiscaux

en euros	Dividende (1)	Avoir fiscal
1998 (versé en 1999)	0.0575	0.0275
1999 (versé en 2000)	0.0875	0.045
2000 (versé en 2001)	0.10	0.05
2001 (versé en 2002)	0.10	0.05
2002 (versé en 2003)	0.10	0.05
2003 (versé en 2004)	0.20	0.10
2004 (versé en 2005)	0.40	Abattement de 50 %
2005 (versé en 2006)	1.50	Abattement de 40 %
2006 (versé en 2007)	1.50	Abattement de 40 %
2007 (versé en 2008)	1.50	Abattement de 40 %
2008 (versé en 2009)	1.00	Abattement de 40 %
2009 (versé en 2010)	1.00	Abattement de 40 %
2010 (versé en 2011)	1.00 (versé en espèces et en titres)	Abattement de 40 %
2011 (versé en 2012)	0.40	Abattement de 40 %
2012 à 2017	pas de distribution	
2018 (versé en 2019)	pas de distribution (p)	

(1) : compte tenu de la division du nominal par quatre et de la multiplication du nombre d'actions par quatre (AGE du 20 février 2004).

(p) proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019

Résultat des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 018	1 018	1 038	1 038	1 038
Nombre d'actions ordinaires	10 183 307	10 183 307	10 383 307	10 383 307	10 383 307
Opérations et résultats (en K€)					
Chiffre d'affaires	1 568	1 623	1 663	1 693	1 682
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	(776)	(564)	(29)	33	4 761
Impôt sur les bénéfices	4	5 268	569	407	201
Amortissements et provisions	(2 916)	0	9 010	102	(5 248)
Résultat net	(3 689)	(5 832)	(9 613)	(476)	(287)
Dividendes versés					
Résultat par action après impôt, participation et avant amortissements et provisions	(0,08)	0,46	0,05	0,04	0,48
Résultat net par action (en €)	(0,36)	(0,57)	(0,93)	(0,05)	(0,03)
Dividende attribué par action (en €)					
Effectif	7	8	8	8	9

Les comptes annuels 2018

Bilan

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF			
Immobilisations financières	3	78 145	80 347
ACTIF IMMOBILISE		78 145	80 347
Créances	4	44 910	32 088
Valeurs mobilières de placement	5	40	32
Disponibilités		13	1 714
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT		44 963	33 835
TOTAL DE L'ACTIF		123 108	114 182
PASSIF			
Capital social (dont versé 1 018 K€)	6	1 018	1 018
Prime d'émission		4 215	4 215
Réserve légale		104	104
Autres réserves		52 454	52 454
Report à nouveau		(16 209)	(10 376)
Résultat de l'exercice		(3 689)	(5 832)
CAPITAUX PROPRES		37 893	41 583
Provisions pour risques et charges	7	15	214
Avances en comptes courants d'associés long terme	8	13 300	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	21 822	25 494
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9.1	350	273
Dettes fiscales et sociales		265	568
Autres dettes	9.2	49 463	46 052
DETTES		85 200	72 386
TOTAL DU PASSIF		123 108	114 182

Compte de résultat

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017
Production vendue		1 569	1 623
Reprises sur amortissements, transferts de charges		209	27
Produits d'exploitation	11	1 778	1 650
Autres achats et charges externes		(606)	(474)
Impôts, taxes et versements assimilés		(9)	(23)
Salaires et traitements		(573)	(951)
Charges sociales		(191)	(413)
Autres charges		(45)	(40)
Dotations aux provisions		(938)	(202)
Charges d'exploitation	11	(2 362)	(2 102)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(584)	(452)
Autres produits financiers		73	56
Produits financiers	13	73	56
Dotations aux provisions financières		(2 179)	
Intérêts et charges assimilées		(591)	(149)
Charges financières	13	(2 770)	(149)
RESULTAT FINANCIER	13	(2 697)	(93)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(3 281)	(545)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(412)	(19)
Impôt sur les bénéfices	14	4	(5 268)
RESULTAT NET SOCIAL		(3 689)	(5 832)
Résultat par action (en euros)	15	(0,36)	(0,57)
Résultat par action dilué (en euros)	15	(0,35)	(0,57)
Dividende par action (en euros)			

Flux de trésorerie

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Activité		
Résultat net	(3 689)	(5 833)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	2 917	185
· Amortissements et provisions	2 917	185
· Plus-Values de cession		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	(772)	(5 647)
(Augmentation) diminution des comptes clients y compris comptes rattachés et autres créances	(19 742)	4 787
Augmentation (diminution) des dettes	227	(357)
Variation du besoin en fonds de roulement (1)	(19 515)	4 430
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(20 287)	(1 217)
Investissements		
Immobilisations financières		(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(6)
Financement		
Dividendes versés		
Encaissements provenant d'emprunts	21 709	14 102
Banque créditrice	(603)	(986)
Remboursements d'emprunts	9 887	(11 157)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	30 993	1 959
VARIATION DE TRESORERIE	10 706	736
Trésorerie d'ouverture	1 745	1 009
Trésorerie de clôture	(549)	1 745

(1) y compris variation des comptes courants et comptes de cash pooling groupe.

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs circulants sont exclues de la capacité d'autofinancement, ayant un caractère de charges décaissables.

Variation des capitaux propres

en K€	Nombre d'actions	Capital social	Réserves sociales	Résultat net	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	10 383 307	1 038	56 936	(9 613)	48 361
Réduction du capital	(200 000)	(20)	(926)		
Affectation du résultat 2016			(9 613)	9 613	
Dividendes versés					
Résultat au 31 décembre 2017				(5 832)	(5 832)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	10 183 307	1 018	46 397	(5 832)	41 583
Réduction du capital					
Affectation du résultat 2017			(5 832)	5 832	
Dividendes versés					
Résultat au 31 décembre 2018				(3 689)	(3 689)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	10 183 307	1 018	40 565	(3 689)	37 894

Annexe aux comptes sociaux

Informations générales

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 123 108 K€, et au compte de résultat, qui se solde par une perte nette de 3 689 K€.

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1. Faits marquants de l'exercice

Toupargel Groupe SA a signé le 30 janvier 2018 un contrat de prêt senior de 15 M€ ainsi qu'une convention d'apport de 10 M€ des principaux actionnaires qui ont également fait un versement complémentaire fin décembre 2018 de 3 M€.

Un contrôle Urssaf sur les années 2015, 2016 et 2017 a démarré au 2^e trimestre 2018. Il s'est terminé par la notification d'un redressement mineur. Une provision pour risque a été dotée à hauteur de 3 K€.

De part la situation économique du Groupe, Toupargel Groupe SA a consenti à ses filiales Toupargel SASU et Eismann un abandon de créances pour les montants respectifs de 380 K€ et 23 K€.

La totalité des titres Le Comptoir du Surgelé est cédée par Toupargel Groupe SA à sa filiale Toupargel SASU en date du 1^{er} mars 2018, celle-ci a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de Le Comptoir du Surgelé en sa faveur à cette même date. Elle répond à un objectif de simplification des transactions administratives entre les filiales.

L'Assemblée Générale du 16 octobre 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 316 693 actions, soit 10% du capital social. Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2018 a mis en œuvre cette décision et a attribué 300 000 actions à des bénéficiaires désignés.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Sollicité par le groupe Toupargel, le tribunal de commerce de Lyon a rendu le 1^{er} février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant Toupargel Groupe SA et d'une procédure de redressement

judiciaire concernant Toupargel SAS et Eismann SAS. Le tribunal a fixé une première période d'observation de 6 mois jusqu'au 1^{er} août 2019. Cette période d'observation a été confirmée le 26 mars 2019 par le tribunal, qui a fixé au 2 juillet 2019 une prochaine audience destinée à statuer sur la suite des procédures.

Le Groupe prépare actuellement, avec l'aide de ses conseils, un plan de redressement qui sera présenté au Tribunal en vue d'obtenir un renouvellement de la période d'observation puis la mise en place d'un plan de sauvegarde pour Toupargel Groupe SA et de plans de continuation pour Toupargel SAS et Eismann SAS.

Le Groupe est confiant dans sa capacité à élaborer un plan de redressement visant à permettre la poursuite de ses activités et une issue favorable des procédures en cours, étant rappelé que cette issue dépendra notamment de l'appréciation du tribunal sur le plan proposé.

NOTE 2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes généraux appliqués

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,

-conformément aux hypothèses de base suivantes :

-continuité de l'exploitation dans le contexte décrit en note 1 de la présente annexe,

-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

-indépendance des exercices.

-conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG ainsi que du nouveau règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 (arrêté du 4 décembre 2015 – JO du 8 décembre 2015) modifiant le plan comptable général applicable aux comptes individuels des entreprises industrielles et commerciales

-conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

Le règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture est applicable de manière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels de Toupargel Groupe, la société ne détenant pas d'instrument dérivé et n'intervenant pas sur des opérations en devises.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation dans le contexte d'incertitude significative liée aux procédures en cours décrit en note 1. Au cas où ces procédures ne se concluraient pas par un plan de redressement, l'application des règles et principes comptables utilisées dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Informations sur le bilan et le compte de résultat

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres des sociétés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des avantages économiques futurs attendus de ces participations représentés par des flux de trésorerie futurs actualisés après prise en compte de l'endettement de la filiale. Les flux de trésorerie retenus pour pratiquer l'évaluation sont ceux générés par la filiale qui constitue une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les modalités d'évaluation de cette valeur d'usage des participations sont, par ailleurs, conformes à celles prévues par la norme IAS 36. Le cas échéant, dès lors que les titres de la filiale sont dépréciés à 100 %, une provision sur le compte courant est constatée pour tenir compte en cas de valeur actuelle négative des titres.

en K€	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Titres Toupargel	83 438	(15 911)	67 527	69 438
Titres Eismann	10 876	(268)	10 608	10 876
Titres de participation	94 314	(16 179)	78 135	80 314
Autres immobilisations financières	10		10	33
Total	94 324	(16 179)	78 145	80 347

Au 31 décembre 2018, en l'absence de prévision de cash flow à long terme, la société n'a pas pu déterminer la valeur d'utilité des titres de participation. L'évaluation des titres a été réalisée sur la base de la

valeur boursière du groupe au 31 décembre 2018 et a abouti à une provision complémentaire des titres de participations de 2 179 K€ répartis entre Toupargel SASU et Eismann.

NOTE 4 - CRÉANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché, si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Clients Groupe		506
Etat	17 835	17 883
<i>Dont Créances CICE du Groupe</i>	<i>16 982</i>	<i>17 234</i>
Autres créances divers	2	1
Comptes courants Groupe (net)	27 075	13 698
Total Créances	44 912	32 088

NOTE 5 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Une convention de centralisation de trésorerie a été mise en place entre Toupargel Groupe SA et ses filiales. La trésorerie comprend : les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, égale à la valeur liquidative à la date de clôture.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Actions propres	40	32
Dépréciation actions propres		
Total	40	32

Les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition.

Toupgel Groupe SA détient 13 405 actions, au 31 décembre 2018, au titre du contrat de liquidité, valorisées 40 K€

NOTE 6 - EVOLUTION DU CAPITAL**6.1 Evolution**

Date	Nature des opérations	Variation de capital (euros)	Nombre d'actions	Nominal (euros)	Prime (euros)	Capital après opération (euros)
16.02.1982	Constitution, apports en numéraire	38 112.00	2 500	15.00	Néant	38 112.00
30.05.1997	Augmentation de capital par incorporation de réserves	724 132.00	50 000	15.00	Néant	762 245.00
25.10.1997	Réduction du nominal de l'action de 15 euros à 0.30 euro		2 500 000	0.30	Néant	762 245.00
29.05.2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves	237 755.00	2 500 000	0.40	Néant	1 000 000
20.02.2004	Division du nominal par 4 (de 0.40€ à 0.10€) et multiplication par 4 du nombre d'actions		10 000 000	0.10	Néant	1 000 000
31.12.2005	Augmentation de capital	7 238,20	10 072 382	0.10	626 104.3	1 007 238.20
30.06.2006	Augmentation de capital	2 810.00	10 100 482	0.10	243 065	1 010 048.20
30.09.2006	Augmentation de capital	120.00	10 101 682	0.10	10 380	1 010 168.20
30.07.2007	Augmentation de capital	160.00	10 103 282	0.10	13 840	1 010 328.20
30.06.2011	Augmentation de capital	28 002.50	10 383 307	0.10	4 247 979.25	1 038 330.70
14.06.2017	Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	(20 000.00)	10 183 307	0.10	Néant	1 018 330.70

6.2 Libération – Nantissement

Toutes les actions sont entièrement libérées. Au 31 décembre 2018, à la connaissance de la société, aucune action Toupargel Groupe SA n'est nantie.

NOTE 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Définition : une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera probablement une sortie de fonds et dès lors qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

Provision pour médailles du travail (primes jubilaires) : la société a enregistré dans ses comptes sociaux ses engagements en matière de médailles du travail, dont les conditions d'octroi sont définies par les accords d'entreprise en vigueur.

La dette relative à l'engagement de la société concernant les médailles du travail (avec 4 échéances d'ancienneté dans l'entreprise : 20, 30, 35 et 40 années) est constatée au passif du bilan, dans la rubrique «provision pour risques et charges». Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la société utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par classe d'âges et par fonction ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). En 2018, le taux de revalorisation générale des salaires est de 1.7 % (2.1 % en 2017), le taux d'actualisation de 1.6 % (1.3 % en 2017).

en K€	31/12/2017	Augmentations	Reprises	31/12/2018
Médailles du travail	13		1	12
Risques divers	201	3	201	3
Total	214	3	202	15

NOTE 8 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En K€	Montant au 31/12/2017	Augmentations	Remboursements	Montant au 31/12/2018	A-1 an	De 1 à 5 ans	A+5 ans
		13 000		13 000			13 000
Préfinancement CICE	15 993	3 709	3 482	16 220	4 110	12 110	
Banques créditrices - Emprunts	9 500	5 000	9 500	5 000	5 000		
Total	25 493	21 709	12 982	34 220	9 110	12 110	13 000

Au 31 décembre 2018, Toupargel Groupe SA dispose du préfinancement du CICE à hauteur de 16 220 K€ et de deux sources de financement à court et moyen terme mobilisables et mobilisées pour un montant global de 5 000 K€.

Détail des financements au 31 décembre 2018

• Apport en compte courant d'actionnaires

En janvier 2018, la société TT Investissements (présidée par Mr Roland Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 5 000 K€ et la société Amboise (présidée par Mr Maurice Tchénio) a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 5 000 K€.

Les actionnaires familiaux se sont engagés à bloquer ce montant de 10 000 K€ dans les comptes de Toupargel Groupe SA pendant 10 ans et à couvrir les éventuelles capacités d'autofinancements déficitaires des exercices 2018, 2019 et 2020, dans la limite de 10 000 K€ cumulés.

En décembre 2018, la société TT Investissements SAS a versé au compte courant de Toupargel Groupe SA la somme de 1 100 K€, la société Amboise SAS la somme de 1 900 K€.

Ces montants sont bloqués sur la durée du crédit bail immobilier lié aux plateformes et après remboursement des prêts seniors. Le remboursement des avances pourra être fait au plus tôt le 30 janvier 2028. Ces comptes courants portent intérêts avec paiement trimestriel.

Ces apports font l'objet de conventions réglementées.

• Contrat de prêt senior

Un pool bancaire a accordé, en date du 30 janvier 2018, au bénéfice de Toupargel Groupe SA un crédit renouvelable de 5 000 K€, utilisable par tirages pour une durée de 3 ans. Ce montant sera réduit à 3 500 K€ le 30 janvier 2020. Au 31 décembre 2018, ce crédit est mobilisé à hauteur de 5 000 K€.

Ce financement est soumis au respect de ratios financiers :

Date de test	Covenants	
	Gearing	Ratio de levier
30 juin 2019	< 100 %	< 350 %
31 décembre 2019	< 100 %	< 250 %
30 juin 2020	< 100 %	< 200 %
31 décembre 2020	< 100 %	< 200 %

Les montants mobilisables à chaque date d'arrêté des comptes sont les suivants :

En K€	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Lignes de crédit	5 000	5 000	3 500	
Apport compte courant actionnaire	13 000	13 000	13 000	13 000
Préfinancement CICE	16 220	12 348	8 258	3 567
Montants mobilisables	34 220	30 348	24 758	16 567

Des financements complémentaires ont été mis en place au niveau de Toupargel SAS. Ils sont détaillés en Note 12 des comptes consolidés.

NOTE 9 - AUTRES DETTES

9.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	137	32
Factures non parvenues	213	241
Total	350	273

Echéances fournisseurs

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Échéances échues (litiges)	9	
Échéance : 15 janvier	128	12
Échéance : 31 janvier		20
Total	137	32

9.2 Autres dettes

Ce poste représente les encours de trésorerie des filiales placés auprès de Toupargel Groupe SA dans le cadre des conventions de trésorerie.

NOTE 10 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Le tableau ci-après reprend les soldes comptables existants à la clôture avec les entreprises liées.

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Actif immobilisé		
Titres immobilisés Toupargel	67 527	69 438
Titres immobilisés Eismann	10 608	10 876
Total	78 135	80 314
Actif circulant		
Clients divers		506
Autres créances	27 075	13 698
Total	27 075	14 204
Dettes		
Fournisseurs		5
Autres dettes	49 761	46 051
- Toupargel	46 594	42 705
- Eismann	3 167	3 346
Total	49 761	46 056

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Les produits d'exploitation sont constitués des prestations de services facturées par Toupargel Groupe SA à ses filiales (prestations d'animation et prestations techniques).

Les charges d'exploitation sont essentiellement des charges de personnel et des frais liés à la cotation en bourse.

NOTE 12 - EFFECTIF MOYEN

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	4	6
Agent de maîtrise	1	1
Total	5	7

NOTE 13 - RÉSULTAT FINANCIER

13.1 Produits financiers

Les autres charges financières sont composées de :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts cash pooling	67	51
Autres produits	6	5
Total	73	56

13.2 Charges financières

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciation actions propres	2 179	
Intérêts cash pooling	8	40
Autres charges financières	582	108
Total	2 770	149

Les autres charges financières sont composées de :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Moins-values sur actions propres	17	8
Intérêts des emprunts	514	50
Intérêts débiteurs		
Intérêts sur ligne de crédit	51	50
Total	582	108

NOTE 14 - IMPÔTS SUR LESSOCIÉTÉS

Les sociétés Toupargel Groupe SA, Toupargel SASU et Eismann SAS bénéficient du régime fiscal de Groupe de sociétés selon les dispositions de l'article 223 A à U du C.G.I. La filiale Eismann est intégrée au groupe fiscal depuis 2015.

Intégration fiscale

Un avenant à la convention d'intégration a été signée en novembre 2018 afin de supprimer la clause que chaque filiale en cas de déficit comptabilise son produit d'ici immédiatement. Les déficits sont imputés sur les bénéfices à venir. En conséquence aucune charge complémentaire d'impôt n'a été comptabilisée par Toupargel Groupe SA au 31 décembre 2018 (5 402 K€ en 2017).

NOTE 15 - CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION NORMAL ET DILUÉ

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Conformément à la réglementation comptable française et pour le calcul du résultat par action, les actions propres détenues dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés ainsi que celles détenues pour la régularisation du cours de bourse sont considérées comme étant en circulation. Le résultat net dilué par action est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital (options de souscription), compte tenu de la probabilité de souscription au regard du prix du marché. Le résultat net dilué prend en compte le nombre d'actions à créer sur la base du cours au 31 décembre selon la méthode dite du «rachat d'actions» qui suppose que les fonds recueillis, lors de l'exercice des options de souscription, sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

a) Calcul du résultat net par action

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net part revenant au groupe par action de base (en K€)	(3 689)	(5 832)
Nombre moyen d'actions (1)	10 169 902	10 176 087
Résultat net par action (en €)	(0.36)	(0.57)

(1) : Voir c) détermination du nombre d'actions ci-dessous.

b) Calcul du résultat net par action dilué

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net part revenant au groupe par action de base (en K€)	(3 689)	(5 832)
Nombre moyen d'actions dilués (1)	10 469 902	10 176 087
Résultat net par action dilué (en €)	(0.35)	(0.57)

(1) : Voir c) détermination du nombre d'actions ci-dessous.

c) Détermination du nombre d'actions

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	10 183 307	10 183 307
Nombre d'actions d'autocontrôle (actions propres et contrat de liquidité)	(13 405)	(7 220)
Nombre d'actions en circulation	10 169 902	10 176 087
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat net dilué par action	10 469 902	10 176 087

Engagements financiers et autres informations

NOTE 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements en matière de retraite ne font pas l'objet d'une provision. La part des obligations de la société concernant les indemnités de départ à la retraite est indiquée en engagement hors bilan nette des actifs de couverture. Les engagements sont ceux résultant de la convention collective nationale de commerce de gros secteur alimentaire. La société utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). L'âge de départ à la retraite retenu est de 60/65 ans suivant les catégories socioprofessionnelles et suivant l'échéancier légal d'évolution de l'âge de départ à la retraite. Le taux de revalorisation général des salaires est de 1.7 % (2.1 % en 2017) suivant les catégories socioprofessionnelles et suivant les sociétés, le taux d'actualisation de 1.6 % (contre 1.3 % en 2017). L'engagement inclut les charges patronales calculées à un taux de 47.53% (47.2% en 2017).

Engagements donnés

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Cautions et garanties données		
Indemnités de départ à la retraite	65	32

Engagements reçus

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Lignes de crédit	5 000	9 500
Total	5 000	9 500

Lignes de crédit : la société Toupergel Groupe SA dispose au 31 décembre 2018 de sources de financement court et moyen terme de 5 000 K€, mobilisées à cette date.

Engagements réciproques

Néant.

Engagements complexes

Engagements liés aux emprunts (garanties, clauses de défaut) : voir note 8.

NOTE 17 - PLUS-VALUES SUR ÉLÉMENTS AMORTISSABLES

La fusion intervenue le 1er janvier 1995 avec la Société d'Investissement du Centre (SIC) avait entraîné le sursis d'imposition de plus-values sur titres de participation pour un montant de 3 681 K€. Ce report provenait lui-même de fusions intervenues en 1992 dans le Groupe SIC - Clairgel. Les plus-values à long terme sont exonérées d'impôt à l'exception de l'imposition d'une quote-part de frais et charges de 12 %. Ceci concerne pour Toupergel Groupe SA les plus-values sur titres de participation en différé d'imposition, soit 3 680 K€.

NOTE 18 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (+de 50%)

	Capital	Quote-part	Valeur brute des titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Toupergel	25 000 K€	100 %	83 438 K€		215 260 K€
69380 Civrieux d'Azergues	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	21 831 K€		67 527 K€		-38 241 K€
Eismann	1 741 K€	100 %	10 876 K€		30 476 K€
76150 St Jean du Cardonnay	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	-3 813 K€		10 608 K€		-2 349 K€
Dauphiné Viandes	20 K€	95 %	NS		2 600 K€
Rue des abattoirs 38120 Le Fontanil	Capitaux propres	Dividendes reçus	Valeur nette des titres	Cautions et avals donnés	Résultat
	-99 K€		NS		-2K€

NOTE 19 - MANDATAIRES SOCIAUX

a) Rémunération

La rémunération totale du Président est une rémunération fixe. Le total des revenus bruts pour 2018 s'élèvent à 197 K€.

b) Jetons de présence, honoraires

Le montant des jetons de présence versés en 2018 s'élève à 45 K€ (bénéficiaires : 3 administrateurs indépendants) contre 40 K€ en 2017.

c) Avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Néant

NOTE 20 - CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- Avec Amboise (actionnaire)

o Aucune prestation de conseil n'a été prise en charge en 2018 comme l'exercice précédent.

- Toupergel Groupe SA a consenti à ses filiales un abandon de créances pour

o Toupergel SASU : 380 K€

o Eismann SASU : 23 K€.

Les autres conventions conclues à l'intérieur du Groupe Toupergel sont considérées comme courantes et réalisées à des conditions de marché.

TOUPARGEL GROUPE

Société Anonyme - 13 chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société TOUPARGEL GROUPE,

I. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société TOUPARGEL GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Ce constat est cohérent avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. Fondement de l'impossibilité de certifier

Comme indiqué dans la note 1.2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels, le Tribunal de Commerce de Lyon a rendu le 1er février 2019 un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde concernant la société TOUPARGEL GROUPE SA et d'une procédure de redressement judiciaire concernant les sociétés TOUPARGEL SAS et EISMANN SAS, assorties de périodes d'observation de 6 mois. Le Tribunal doit statuer le 2 juillet 2019 sur la suite des procédures.

Le Groupe prépare actuellement un plan de redressement qu'il soumettra au Tribunal de Commerce mais aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue des procédures en cours. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. Comme mentionné au paragraphe « Principes généraux appliqués » de la note 2 « Règles et méthodes comptables », au cas où les procédures en cours ne se concluraient pas par des plans de continuation, l'application des règles et principes comptables utilisées dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, et tout particulièrement l'évaluation des titres de participation, comme indiqué en note 3 de l'annexe, pourrait s'avérer inappropriée.

III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que, eu égard à l'impossibilité de certifier mentionnée plus haut, nous n'avons pas de points clés de l'audit à porter à votre connaissance relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, autres que celui décrit dans la partie « II. Fondement de l'impossibilité de certifier ».

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « II. Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TROUPARGEL GROUPE par l'assemblée générale du 27 avril 2007 pour le cabinet SEGECO Audit et du 21 avril 2001 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31 décembre 2018, le cabinet SEGECO Audit était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 18^{ème} année.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 12 juin 2019
Les Commissaires aux Comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société TOUPARGEL GROUPE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société TOUPARGEL SAS

Personne concernée : Romain TCHENIO, Président

Nature et objet : en application de la convention de prestations de services du 24 février 2003, modifiée en dernier lieu par un avenant du 23 octobre 2013, votre société réalise différentes prestations de services regroupant des fonctions techniques et administratives, au profit de la société TOUPARGEL. Dans le cadre de l'exécution de cette convention, votre société était titulaire d'une créance sur la société TOUPARGEL d'un montant de 456 284,06 euros TTC. Au regard des difficultés financières de la société TOUPARGEL, votre société a décidé d'abandonner la totalité de la créance précitée qu'elle détient. L'abandon est effectué à titre définitif de sorte que votre société renonce expressément, de manière irrévocable, à la possibilité de réclamer la créance abandonnée dans le cas où la situation financière de la société TOUPARGEL s'améliorerait.

Modalités : le montant pris en charge par votre société au titre de cet abandon de créance s'est élevé à un montant de 456 284,06 euros TTC.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cet abandon de créance est motivé par la situation économique difficile de TOUPARGEL et par la volonté de sa société-mère de participer au redressement financier de sa filiale.

Avec la société EISMANN

Personne concernée : Romain TCHENIO, Président

Nature et objet : en application de la convention de prestations de services du 30 avril 2014, votre société réalise différentes prestations de services regroupant des fonctions techniques et administratives au profit de la société EISMANN. Dans le cadre de l'exécution de cette convention, votre société était titulaire d'une créance sur la société EISMANN d'un montant de 27 600 euros. Au regard des difficultés financières de la société EISMANN, votre société a décidé d'abandonner la totalité de la créance précitée qu'elle détient. L'abandon est effectué à titre définitif de sorte que votre société renonce expressément, de manière irrévocable, à la possibilité de réclamer la créance abandonnée dans le cas où la situation financière de la société EISMANN s'améliorerait.

Modalités : le montant pris en charge par votre société au titre de cet abandon de créance s'est élevé à un montant de 27 600 euros TTC.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cet abandon de créance est motivé par la situation économique difficile de la société EISMANN et par la volonté de sa société-mère de participer au redressement financier de sa filiale.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société AMBOISE SNC

Personne concernée : Maurice TCHENIO, Administrateur

Nature : AMBOISE SNC accepte de laisser à la disposition de votre société des avances et sommes d'argent, sous forme de compte courant. Les modalités de cette avance en compte courant sont les suivantes :

- Votre société a ouvert dans ses livres un compte-courant d'associé au nom d'AMBOISE SNC, qui l'accepte, où figurent toutes les opérations qui interviennent entre les Parties : remises volontaires de fonds par AMBOISE SNC, paiement des dividendes versés par votre société, intérêts versés par votre société au titre du solde créditeur du compte-courant et des autres versements assimilés.
- Au cours de l'exercice AMBOISE SNC a consenti à votre société une avance en compte courant d'un montant total en principal s'élevant à 6 900 000 €, dont 1 900 000 € de contribution supplémentaire versée en décembre 2018.
- Le montant du compte courant est bloqué pendant une durée commençant le 30 janvier 2018 et expirant le 30 janvier 2028, soit pour la durée du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 janvier 2018 entre les sociétés BPIFRANCE FINANCEMENT, LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES et ARKEA CREDIT-BAIL, en qualité de crédit bailleur, et TOUPARGEL (filiale de TOUPARGEL GROUPE), en qualité de crédit preneur. Durant cette période, le montant bloqué ne pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel qu'avec l'accord préalable et écrit du crédit bailleur.
- Le compte-courant produit intérêts, pour le montant bloqué, ainsi que pour toutes les sommes supplémentaires qui pourront être versées en compte courant, au taux de 5% l'an. Les intérêts sont payables au terme de chaque trimestre civil, le 10 du mois suivant, et pour la première fois le 10 avril 2018.
- En outre, AMBOISE SNC ne pourra demander le remboursement du montant bloqué qu'après complet paiement aux Prêteurs Senior de toutes sommes dues au titre des Documents du Financement Senior (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Subordination signé le 30 janvier 2018 entre TOUPARGEL GROUPE, TOUPARGEL, les Prêteurs Seniors, AMBOISE SNC et TT INVESTISSEMENTS). Les autres sommes mises à la disposition de votre société sous forme d'avances en compte-courant au-delà du montant bloqué pourront être remboursées à tout moment, sur demande d'AMBOISE SNC, à condition que la trésorerie de votre société permette de procéder audit remboursement.

Modalités : La charge d'intérêts supportée par votre société en rémunération de cette avance d'associé s'est élevée à 231 438,36 euros au titre de l'année 2018.

Avec la société TT INVESTISSEMENTS

Personne concernée : Roland TCHENIO, Administrateur

Nature : TT INVESTISSEMENTS accepte de laisser à la disposition de votre société des avances et sommes d'argent, sous forme de compte courant. Les modalités de cette avance en compte courant sont les suivantes :

- Votre société a ouvert dans ses livres un compte-courant d'associé au nom de TT INVESTISSEMENTS, qui l'accepte, où figurent toutes les opérations qui interviennent entre les Parties : remises volontaires de fonds par TT INVESTISSEMENTS, paiement des dividendes versés par votre société, intérêts versés par votre société au titre du solde créditeur du compte-courant et des autres versements assimilés.
- Au cours de l'exercice TT INVESTISSEMENTS a consenti à votre société une avance en compte courant d'un montant total en principal s'élevant à 6 100 000 d'euros, dont 1 100 000 € de contribution supplémentaire versée en décembre 2018.
- Le montant du compte courant est bloqué pendant une durée commençant le 30 janvier 2018 et expirant le 30 janvier 2028, soit pour la durée du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 janvier 2018 entre les sociétés BPIFRANCE FINANCEMENT, LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES et ARKEA CREDIT-BAIL, en qualité de crédit bailleur, et TOUPARGEL (filiale de TOUPARGEL GROUPE), en qualité de crédit preneur. Durant cette période, le montant bloqué ne pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel qu'avec l'accord préalable et écrit du crédit bailleur.
- Le compte-courant de la société TT INVESTISSEMENTS ouvert dans les livres de votre société, produit intérêts, pour le montant bloqué, ainsi que pour toutes sommes supplémentaires qui pourront être versées en compte courant, au taux de 5% l'an. Les intérêts sont payables au terme de chaque trimestre civil, le 10 du mois suivant, et pour la première fois le 10 avril 2018.
- En outre, TT INVESTISSEMENTS ne pourra demander le remboursement du montant bloqué qu'après complet paiement aux Prêteurs Senior de toutes sommes dues au titre des Documents du Financement Senior (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Subordination signé le 30 janvier 2018 entre TOUPARGEL GROUPE, TOUPARGEL, les Prêteurs Seniors, AMBOISE SNC et TT INVESTISSEMENTS). Les autres sommes mises à la disposition de votre société sous forme d'avances en compte-courant au-delà du montant bloqué, pourront être remboursées à tout moment, sur demande d'TT INVESTISSEMENTS, à condition que la trésorerie de votre société permette de procéder audit remboursement.

Modalités : La charge d'intérêts supportée par votre société en rémunération de cette avance d'associé s'est élevée à 233 767,12 euros au titre de l'année 2018.

Autres informations

Informations juridiques
Attestation du responsable du rapport
Table de concordance

p.134
p.139
p.139

Informations juridiques

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination Sociale

TOUPARGEL Groupe (Article 2 des statuts)

Date de création

La société a été constituée le 16 février 1982 et les statuts ont été déposés le 10 septembre 1982 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. (Article 1 des statuts)

Siège Social

13, chemin des Prés Secs - 69380 Civrieux d'Azergues (Article 4 des statuts)

tél : 04 72 54 10 00

Durée de vie

La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives à compter du 10 septembre 1982, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 10 septembre 2081, sauf dissolution anticipée dans les cas prévus aux présents statuts ou prorogation pour une durée ne pouvant excéder quatre vingt dix neuf années.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le Conseil d'Administration sera tenu de provoquer une décision collective des actionnaires pour décider, dans les conditions requises pour les décisions collectives extraordinaires, si la société sera prorogée ou non. La décision des actionnaires sera, dans tous les cas, rendue publique. (Article 5 des statuts)

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la législation française et notamment par les dispositions des chapitres IV et V du Livre deuxième du Code de Commerce. (Article 1 des statuts)

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier de chaque année, et finit le 31 décembre suivant. (Article 26 des statuts)

Objet social

La société a pour objet :

- la distribution de denrées alimentaires sous toutes ses formes,
- toutes opérations industrielles, commerciales mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes,
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés, françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscriptions ou d'achats d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite. (Article 3 des statuts)

Registre du commerce et des sociétés

325 307 098 RCS LYON

Code NAF

6430 Z

N° gestion au Greffe

96B 02580

Greffe du Tribunal de commerce

44 rue de Bonnel, 69003 Lyon

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales d'Actionnaires sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Tout actionnaire a le droit de participer aux

Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, aux dépôts, aux lieux indiqués, de l'avis de convocation, du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société, trois (3) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun avis de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes nuls.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout autre actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Pour tout pouvoir adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés et agréés par le Conseil d'Administration et défavorable pour les projets de résolutions refusés par ce dernier.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements. (Articles 21 à 24 des statuts)

RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Droits attachés aux actions

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que du boni éventuel de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 octobre 1997 a autorisé l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins, à condition que le titulaire en ait fait la demande à la société à l'expiration du délai de 4 ans. (Article 21.4 des statuts)

Négociabilité des actions

Toutes les actions sont librement cessibles. Elles ne sont actuellement inscrites sur aucune autre cote que celle d'Euronext Paris.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire : nominatives, au porteur pur et simple ou au porteur identifiable.

Elles donnent lieu à une inscription en compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

Franchissements de seuils légaux et statutaires

• Seuils légaux

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % et 95 % du capital de la société et/ou des droits de vote, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L 233-7 du Code de Commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception et en informer l'AMF dans le délai de 4 jours de Bourse (avant clôture). Toute personne qui franchit le seuil de 10 %, 15 %, 20 % ou 25 % du capital ou des droits de vote devra déclarer à la société et à l'AMF les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir, dans le délai de 5 jours de Bourse (avant clôture). En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de Commerce s'appliqueront. (Article 12 des statuts)

• Seuils statutaires

Les statuts prévoient un seuil de détention déclaratif supplémentaire de 2 % du capital social, à partir duquel tout actionnaire est soumis aux dispositions légales d'information sur le niveau de sa participation, tel que ces obligations sont prévues à l'article L 233-7 du Code de Commerce. Le non-respect des obligations est sanctionné par les dispositions de l'article L233-14. (Article 12 des statuts)

• Franchissements

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans un délai de cinq jours, lorsque sa participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Identification des détenteurs

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés. (Article 10 des statuts)

Affectation et répartition du bénéfice

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé en premier lieu sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital. (Article 28 des statuts)

Mise en paiement des dividendes

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan, établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits. (Article 29 des statuts)

Contrats importants

A ce jour, les sociétés du Groupe n'ont pas conclu de contrats importants, autre que ceux conclus dans le cadre normal de leurs affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

(voir page 127)

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la société de ses propres actions

Programme 2018-2019

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2018, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au profit du Président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 0.5 % du capital social à la date de la réalisation de ces achats. La présente autorisation se substitue à celle accordée par la quatrième résolution

de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 15 euros, hors frais d'acquisition. Ce prix maximum d'achat pouvait toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement de titres, le montant maximum des achats est ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pouvaient être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, par tous moyens autorisés conformément à la réglementation applicable et aux modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en vue d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les rachats d'actions étaient financés par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement à court et moyen terme pour les besoins excédentaires. Cette autorisation était donnée pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Elle remplace et annule toute autorisation antérieure.

Programme 2019-2020

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au profit du Président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 0.5 % du capital social à la date de la réalisation de ces achats. La présente autorisation se substituait à celle accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 25 avril 2018. Le prix maximum d'achat par action était fixé à 15 euros, hors frais d'acquisition. Ce prix maximum d'achat pouvait toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement de titres, le montant maximum des achats est ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pouvaient être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, par

tous moyens autorisés conformément à la réglementation applicable et aux modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en vue d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les rachats d'actions étaient financés par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement à court et moyen terme pour les besoins excédentaires. Cette autorisation était donnée pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Elle remplace et annule toute autorisation antérieure.

Capital social

(Article 6 des statuts)

Suivant délibération en date du 26 avril 2017, l'Assemblée Générale mixte a décidé de réduire le capital social par l'annulation de 200 000 actions auto-détenues. Le capital social s'élevait à la somme de 1 018 330,70 euros divisé en 10 183 307 actions de 0,10 euros de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Capital potentiel

Les 200 000 options de souscription ou d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 et attribuées par les Conseils d'Administration du 25 avril 2008, du 27 octobre 2009 et du 27 avril 2010 dans le cadre de plans de stock options sont venues à expiration les 26 et 28 avril 2016. Toupargel Groupe avait acquis un nombre d'actions propres équivalent en vue de les attribuer aux plans d'options. Suivant délibération en date du 26 avril 2017, l'Assemblée Générale mixte a décidé de réduire le capital social par l'annulation de ces 200 000 actions auto-détenues. Il n'y a donc plus de capital potentiel lié à ces plans.

Capital autorisé non émis

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 à émettre des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions dans la limite de 2 % du nombre d'actions formant le capital social. Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 ainsi que ceux du 27 octobre 2009 et du 27 avril 2010 ont attribué aux salariés et aux dirigeants mandataires de la société et des sociétés contrôlées 200 000 options de souscription ou d'achat. Les plans d'options sont venus à échéance les 26 et 28 avril 2016. Aucune levée n'a été exercée.

Options de souscription et options d'achat

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 à émettre des options de

souscription d'actions et des options d'achat d'actions dans la limite de 2 % du nombre d'actions formant le capital social. Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 a attribué à ses salariés et aux dirigeants mandataires de la société et des sociétés contrôlées 200 000 options de souscription ou d'achat. Le prix d'exercice a été fixé à 25.75 €. La levée des options était effective à compter du 26 avril 2010 jusqu'au 26 avril 2016. A la suite de départs de l'entreprise, 15 000 options ont été réattribuées par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2009. Le prix d'exercice a été fixé à 25.75 €. La levée des options était effective à compter du 28 octobre 2011 jusqu'au 26 avril 2016. 22 500 options ont été réattribuées par le Conseil d'Administration du 27 avril 2010. Le prix d'exercice a été fixé à 25.75 €. La levée des options était effective à compter du 28 avril 2012 jusqu'au 28 avril 2016, ces plans sont donc désormais échus.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Messieurs Roland Tchénio (groupe familial Roland Tchénio) et Maurice Tchénio (groupe familial Maurice Tchénio) agissent de concert.

Le concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio détient 86.79 % du capital et 91.92 % des droits de vote au 31 décembre 2018. Les principes de gouvernance en vigueur au sein de Toupargel Groupe permettent d'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Aucune disposition des statuts ou d'une éventuelle charte n'a été prise en vue de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Nantissement d'actions

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2018, aucune action n'est nantie.

**MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL
AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES**

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018	
	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Roland Tchénio	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
TT Investissements	50.26	56.72	50.26	56.68	32.92	40.55	32.96	40.59
RT Investissements					19.64	12.09	19.64	12.10
Groupe familial Roland Tchénio	50.26	56.73	50.27	56.68	52.57	52.65	52.61	52.70
Maurice Tchénio					0.01	0.01	0.01	0.01
Romain Tchénio					0.00	0.00	0.00	0.00
Amboise	32.84	34.85	32.85	34.89	34.18	39.21	34.18	39.22
Groupe familial Maurice Tchénio	32.85	34.86	32.85	34.89	34.19	39.21	34.19	39.23
Concert Roland Tchénio et Maurice Tchénio	83.11	91.59	83.12	91.58	86.75	91.86	86.79	91.92
Autres administrateurs	0.01	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01	0.03	0.02
Auto-détention	2.02		2.01		0.07		0.13	
Public	12.92	7.31	12.93	7.32	13.16	8.13	13.05	8.06
TOTAL	98.06	100.00	98.06	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Des salariés peuvent être, à titre personnel, actionnaires de la société. Ils détenaient 0.2 % du capital en février 2016, date du dernier TPI. Ils sont considérés comme étant dans le public.

Attestation du responsable du rapport financier annuel 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 30 à 61 et 72 à 83 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Civrieux d'Azergues
Le 11 juin 2019

Romain Tchénio
Président Directeur Général

Table de concordance du rapport financier annuel

Eléments

Rapport de gestion

Comptes

Rapports des Commissaires aux Comptes

Attestation

p 6 à 61, 73 à 83, 127 à 130

p 84 à 122, 131 à 139

p 62, 123, 140, 143

p 148

Imprimeur éco-responsable

Ce rapport annuel est imprimé en France, dans le respect de la charte Imprim'Vert® sur la bonne gestion des déchets, des produits dangereux et toxiques.
Sur papier recyclé à 70%.

Crédit photos :

Toupargel	p. 3, 12, 16, 20, 21, 25, 44, 45, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 64, 69,
Cherrystone	p. 10, 13, 14, 17, 40,
Studio Guy Renaux	p. 4, 31,
Naturalia	p. 30, 41,
Jérôme Deduytsche	p. 15, 18, 23, 24, 27, 28, 43, 46, 47, 52, 54, 55, 144,
GettyImages	p. 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 32, 34, 35, 36, 39, 40, 42, 45, 48, 49, 51, 55, 65, 67, 70, 72, 73, 80, 126, 150.

Rédaction :

Direction Financière, Direction Marketing et Communication, Direction des ressources humaines et Comité de pilotage RSE

Conception graphique et infographie :

Service communication - Gaëtan Loeffler



TOUPARGEL
GROUPE

**Toupargel est l'unique acteur
en capacité de livrer tout l'alimentaire
en produits bons, sains et simples
dans les 35 000 communes de France**

www.toupargelgroupe.fr

13 chemin des Prés Secs

69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

Tél 04 72 54 10 00 – Fax 04 27 02 61 94

infofinanciere@toupargel.fr

SA au capital de 1 018 330.70 € - 325 307 098 RCS Lyon - Code NAF 64 30 Z